



**BANQUE DES ÉTATS
DE L'AFRIQUE CENTRALE**

BES N° 11 - septembre 2021

Bulletin Economique et Statistique

TABLE DES MATIÈRES

Liste des tableaux	5
Liste des graphiques	7
Liste des sigles et abréviations	9
Comité de validation	11
Avant-propos	13

I. EVOLUTIONS ECONOMIQUES, MONETAIRES ET FINANCIERES RECENTES . 15

1. Environnement international	15
2. Secteur réel de la CEMAC	23
3. Balance des paiements	29
4. Finances publiques et endettement.	33
5. Monnaie et crédit.	35
6. Réserves des banques	39
7. Situation des réserves de change	43
Conclusion	43

II. ETUDES : 45

1. La croissance inclusive et durable dans la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale : la diversification des économies compte-t-elle ?	45
2. Accroître l'incidence de l'inclusion financière sur la croissance dans la CEMAC : le rôle des innovations technologiques	61

LISTE DES TABLEAUX

T1 : Taux de croissance mondiale réelle et des principaux pays partenaires . . .	15
T2 : Cours des principaux produits de base exportés par la CEMAC	17
T3 : Taux directeurs des principales Banques Centrales	22
T4 : Taux de croissance dans la CEMAC	23
T5 : Contribution à la croissance de la CEMAC	24
T6 : Taux d'inflation sur les 12 derniers mois	26
T7 : Indice des prix de la CEMAC par fonction de consommation	27
T8 : Contribution des fonctions de consommation à l'inflation dans la CEMAC .	29
T9 : Soldes de la balance des paiements (en % du PIB)	30
T10 : Solde de la balance commerciale	31
T11 : Compétitivité	32
T12 : Evolution des finances publiques des pays de la CEMAC (en % du PIB) . .	34
T13 : Evolution de la dette publique extérieure des pays de la CEMAC (en % du PIB)	34
T13 : Agrégats de monnaie et de crédit (en millions de FCFA)	36
T14 : Agrégats de monnaie et de crédit	36
T15 : Taux directeurs de la BEAC	38
T16 : Evolution des principaux indicateurs de la liquidité	40

LISTE DES GRAPHIQUES

G1. Taux de croissance réelle des pays industrialisés	11
G2. Taux de croissance réelle des pays en développement	11
G3. Cours du pétrole	12
G4. Cours des produits agricoles d'exportations.	12
G5. Cours des métaux non précieux.	12
G6. Indice composite des cours des produits de bases exportés par la CEMAC (Base 100 : janvier 2012).	12
G7. Cours moyen mensuel de l'euro.	14
G10. PIB nominal des pays de la CEMAC (en milliards de FCFA)	21
G16. Contribution absolue des fonctions de consommation à l'indice des prix à la consommation de la CEMAC (en moyenne annuelle)25	25
G17. Contribution absolue des fonctions de consommation à l'indice des prix à la consommation dans la CEMAC (en glissement annuel)	25
G18. Solde des transactions courantes des pays de la CEMAC (en % du PIB)	26
G19. Evolution du TCER/TCEN	28
G20. Evolution de l'indice composite du TCER.	29
G21. Evolution comparée du TISP et du taux de la facilité de dépôts de la BCE .	35
G22. Evolution comparée du TIAO et du taux d'appels d'offres de la BCE	35
G23. Evolution de la structure des réserves des banques de la CEMAC	38
G24. Evolution du volume des interventions de la BEAC sur le marché monétaire de la CEMAC	38

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

BCC	:	Banque Centrale du Congo
BCEAO	:	Banque Centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest
BEAC	:	Banque des Etats de l’Afrique Centrale
BES	:	Bulletin Economique et Statistique
BCE	:	Banque Centrale Européenne
BoE	:	<i>Bank of England</i>
BoJ	:	<i>Bank of Japan</i>
CBN	:	<i>Central Bank of Nigeria</i>
CEMAC	:	Commission Economique et Monétaire d’Afrique Centrale
CPM	:	Comité de Politique Monétaire
FED	:	Réserve Fédérale Américaine
FMI	:	Fonds monétaire international
PIB	:	Produit Intérieur Brut
RDC	:	République Démocratique du Congo
SARB	:	<i>South African Reserve Bank</i>
TCM	:	Taux Créditeur Minimum
TCER	:	Taux de Change Effectif Réel
TCEN	:	Taux de Change Effectif Nominal
TIAO	:	Taux d’Intérêt des Appels d’Offres
TIMP	:	Taux Interbancaire Moyen Pondéré
TISP	:	Taux d’Interêt sur Placement
WEO	:	<i>World Economic Outlook</i>
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

COMITÉ DE VALIDATION

Le Comité de validation du Bulletin Economique et Statistiques (BES) est créé par Décision du Gouverneur N°065/GR/2017 du 03 juillet 2017 et il en assure la coordination. Ce Comité a pour responsabilité principale d'examiner les propositions d'articles et d'études devant être publiées dans le Bulletin. Le respect des dates de parution du Bulletin revient au Comité de validation. Pour ce onzième numéro, le Comité de validation s'est réuni le mercredi 29 septembre 2021 à 11 heures par visioconférence.

Ont pris part à cette réunion, les membres nommés ci-après :

PRÉSIDENT :

- **HAMADOU ABDOULAYE** : Directeur Central des Etudes, de la Recherche et des Statistiques

MEMBRES :

- **DIFFO NIGTIOPOP Georges** : Adjoint au Directeur Central des Etudes, de la Recherche et des Statistiques en charge du pôle « Etudes ».

- **MOUNKALA Evrard Ulrich Herménégilde** : Adjoint au Directeur Central des Etudes, de la Recherche et des Statistiques en charge du pôle « Statistiques »

- **MVONDO Emile Thierry** : Adjoint au Directeur Central des Etudes, de la Recherche et des Statistiques en charge du pôle « Recherche »

- **LONKENG Simplicie Duclair** : Adjoint à la Cellule centrale d'Etudes des transferts et suivi de la réglementation des changes

- **MBOHOU Christelle Louisa** : Chef du Service de l'Environnement International, en charge de la Publication et de la Documentation.

- **MALEO BATOUEMENI Clen Dorel** : Chef de service des Prévisions Macroéconomiques et de la Surveillance Multilatérale, chargé du Secrétariat du Comité de Politique Monétaire

- **BIKAI Jacques Landry** : Chef du Service de l'Analyse et de la Modélisation des Economies

- **MHALIOH Espoir Vivien** : Chef de Service de la gestion des titres obligataires

Ont également pris part à ces travaux, Monsieur **GOMBA EBIKILI Claise Borgia**, cadre moyen du Service de l'Environnement International, en charge de la Publication et de la Documentation et Monsieur **BATOUMEN Hardit**, cadre moyen au service des Statistiques et Analyses Monétaires.

Les perspectives économiques mondiales devraient s'améliorer en 2021, en raison d'une plus grande couverture vaccinale contre la COVID-19. La reprise de la croissance mondiale en 2021 proviendrait en grande partie du redressement de quelques grandes économies, bien que de nombreuses économies émergentes et en développement soient encore aux prises avec la pandémie de COVID-19 et de ses conséquences.

Pour prévenir les effets potentiellement négatifs de la pandémie de Coronavirus, la majorité des banques centrales ont décidé de poursuivre leurs politiques monétaires accommodantes, dans un environnement rempli d'incertitudes.

En termes de réalisations, les pays de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) ont enregistré les performances ci-après : i) une hausse de l'Indicateur Composite des Actives Economiques (ICAE) de 8,0 % en glissement annuel à fin juin 2021, contre - 5,9 % un an auparavant ; ii) un accroissement de l'inflation en moyenne annuelle à 2,1 % à fin juin 2021, contre 1,6 % un an plus tôt (en glissement annuel, le taux d'inflation passerait de 2,2 % à fin juin 2020 à 1,7 % un an plus tard) ; iii) une augmentation des disponibilités monétaires et quasi-monétaires (M2) de 11,9 % pour s'établir à 14 215,1 milliards à fin juin 2021 contre 12 699,3 milliards un an auparavant.

En termes de perspectives, les pays de la CEMAC, pour l'année 2021, les performances devraient se déclinier comme suit : i) un taux de croissance du PIB réel de 1,6 % en 2021, après - 1,7 % en 2020 ; ii) une atténuation des tensions inflationnistes à 2,0 % en 2021, contre 2,4 % un an plus tôt ; iii) une réduction du solde budgétaire, base engagements, dons compris, à - 1,7 % du PIB en 2021, après - 2,9 % du PIB en 2020 ; iv) une amélioration du solde de la balance des transactions courantes à - 3,6 % en 2021, contre - 4,8 % du PIB en 2020

Au plan monétaire, en glissement annuel, à fin juin 2021, il a été enregistré : i) un repli des avoirs extérieurs nets du système monétaire de 41,7 % ; ii) une expansion des créances nettes du système monétaire sur les États de la CEMAC de 41,9 % à 7 171,3 milliards ; iii) une hausse des crédits à l'économie de 8,5 % à 8 259,8 milliards ; iv) un accroissement des disponibilités monétaires et quasi-monétaires (M2) de 11,9 % pour s'établir à 14 215,1 milliards 2021 contre 12 699,3 milliards un an auparavant.

S'agissant de la dette, le service de la dette publique extérieure est passé de 28,4 % des recettes budgétaires en 2020 à 31,6 % en 2021 et de 17,1 % des exportations de biens et services en 2020 à 16,0 % en 2021. Dans le même temps, le taux d'endettement public extérieur a reculé de 33,1 % en 2020 à 29,9 % en 2021.

Les évolutions économiques, monétaires et financières internationales et sous-régionale sont présentées dans ce onzième numéro du Bulletin Economique et Statistique (BES) pour le deuxième trimestre de l'année 2021. Ce Bulletin, publié par la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) est structuré comme suit :

- Partie I : « Evolutions économiques, monétaires et financières récentes » ;

- Partie II : « Etudes », réalisées principalement par les cadres de la BEAC et les chercheurs ressortissants de la Communauté Economique, Monétaire et Financière de l'Afrique Centrale (CEMAC). Les études publiées dans le BES devraient permettre aux lecteurs d'avoir une meilleure connaissance des économies de la sous-région, tandis que les thèmes traités devraient présenter un intérêt pour la BEAC, tant sur le plan de ses objectifs que de ses missions statutaires, dont la mission phare est la définition et la conduite de la politique monétaire de l'Union Monétaire.

Pour ce onzième numéro, les études retenues pour publication s'intitulent : La croissance inclusive et durable dans la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale : la diversification des économies compte-t-elle ? écrit par **BALLA MEKONGO Célestin Ghislain & KAMGUIA Brice** et L'industrie financière à l'aune des innovations technologiques écrit par **NAFE DABA**.

Le contexte international rendu difficile, notamment par les incertitudes liées à la sortie de la crise sanitaire, n'empêche guère la BEAC de poursuivre ses efforts afin de remplir au mieux ses missions statutaires. Ainsi, la BEAC continuera à faire appel aux cadres et universitaires ressortissants de la CEMAC en vue de les inviter à partager le fruit de leurs travaux et leurs réflexions sur les pays de la CEMAC.

HAMADOU ABDOULAYE

Président du Comité de Validation

I. EVOLUTIONS ECONOMIQUES, MONETAIRES ET FINANCIERES RECENTES

1. Environnement international

Selon les Perspectives de l'économie mondiale, mises à jour en juillet 2021 par le FMI, la croissance mondiale repartirait à 6,0 % en 2021, après une récession de 3,2 % en 2020, pour revenir ensuite à 4,9 % en 2022. Par espace géographique, le taux de croissance réel de l'activité dans les économies avancées devrait rebondir à 5,6 % en 2021, après s'être contracté à -4,6 % en 2020, et progresserait de 4,4 % en 2022. Dans les pays émergents et en développement, le taux de croissance du PIB réel se fixerait à 6,3 % en 2021 et à 5,2 % en 2022 contre à -2,1 % en 2020. En Afrique subsaharienne, le taux de croissance du PIB réel remonterait à 3,4 % en 2021 et 4,1 % en 2022, contre -1,8 % en 2020.

Quant au volume des échanges commerciaux, il repartirait à 9,7 % en 2021, après avoir chuté de 8,3 % en 2020, puis se tasserait à 7,0 % en 2022. Cette dynamique s'expliquerait par le relâchement des mesures prises en 2020 dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19. Le secteur des services (le tourisme transfrontalier et les voyages d'affaires) serait le plus affecté par ces restrictions. Néanmoins, il devrait reprendre à un rythme plus lent que celui du transport des marchandises. S'agissant des prix, dans les pays avancés, l'inflation remonterait à 2,4 % en 2021, contre 0,7 % en 2020, et se situerait autour de 2,1 % en 2022. Dans les pays émergents et en développement, l'inflation s'établirait à 5,4 % en 2021 et 4,7 % en 2022, contre 5,1 % en 2020.

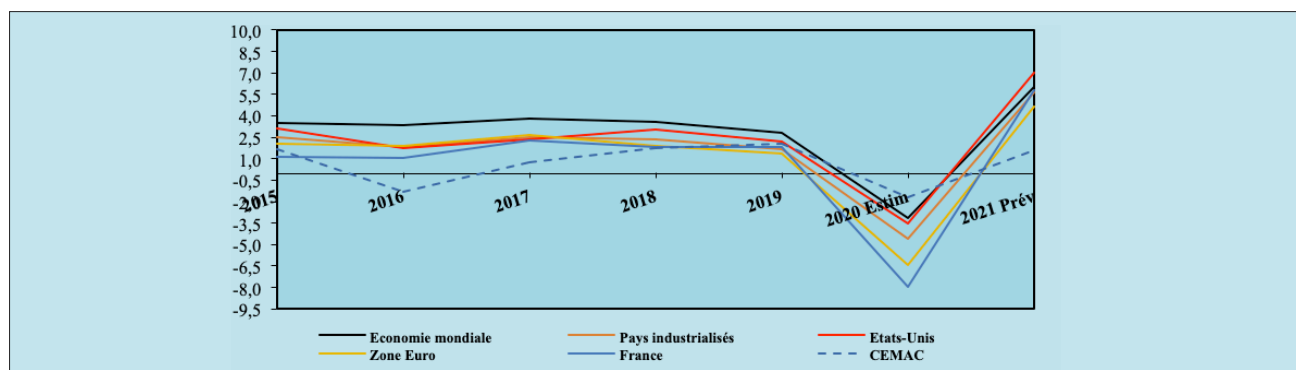
1.1 Activité économique

T1 : Taux de croissance réelle des principaux pays partenaires

INDICATEURS (en %, sauf indication contraire)	2019	2020	2021	2022
Taux de croissance				
Economie mondiale	2,8	-3,2	6,0	4,9
Pays avancés	1,6	-4,6	5,6	4,4
Etats-Unis	2,2	-3,5	7,0	4,9
Zone Euro	1,3	-6,5	4,6	4,3
Pays émergents et en développement	3,7	-2,1	6,3	5,2
Chine	6,0	2,3	8,1	5,7
Inde	4,0	-7,3	9,5	8,5
Russie	2,0	-3,0	4,4	3,1
Afrique Sub-saharienne	3,2	-1,8	3,4	4,1
Nigeria	2,2	-1,8	2,5	2,6
Afrique du Sud	0,2	-7,0	4,0	2,2
Taux de croissance du commerce mondial	0,9	-8,3	9,7	7,0
Prix du baril de pétrole²(dollar/baril)	61,39	41,29	64,68	63,02
Taux d'inflation				
Pays avancés	1,4	0,7	2,4	2,1
Pays émergents et en développement	5,1	5,1	5,4	4,7
Pays d'Afrique subsaharienne	8,5	10,8	9,8	7,8

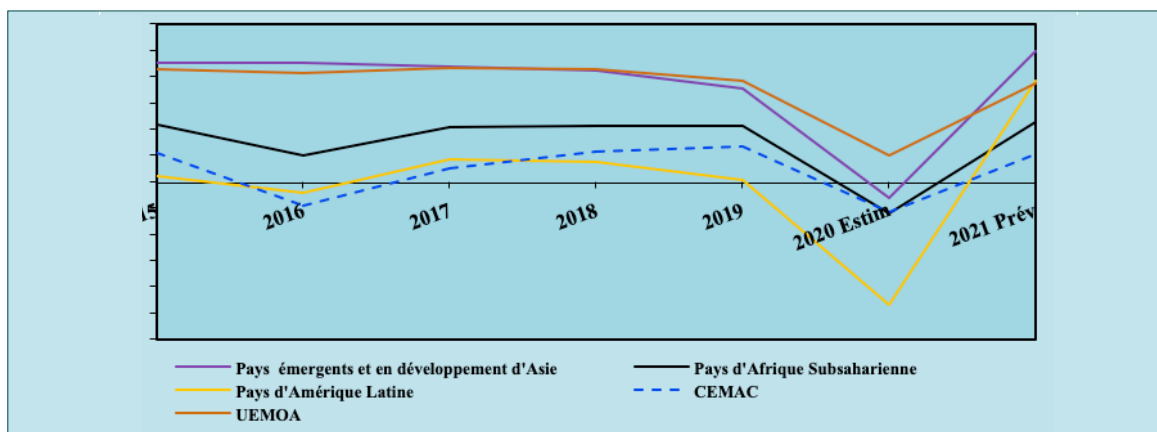
1Le cours du pétrole est basé sur la moyenne des cours pour les qualités suivantes : Brent du Royaume-Uni, Dubaï et WTI.

G1. Taux de croissance réelle des pays industrialisés



Sources : Perspectives économiques du FMI (mise à jour de juillet 2021),

G2. Taux de croissance réelle des pays en développement

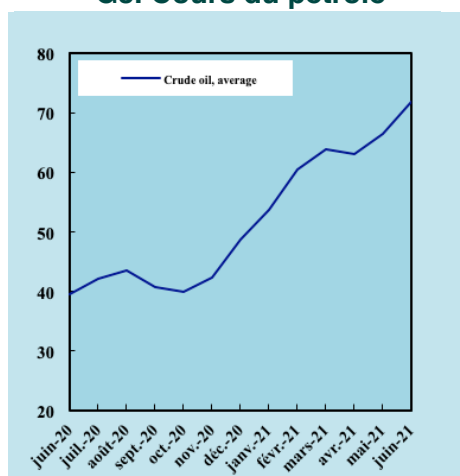


Sources : Perspectives économiques du FMI (mise à jour de juillet 2021)

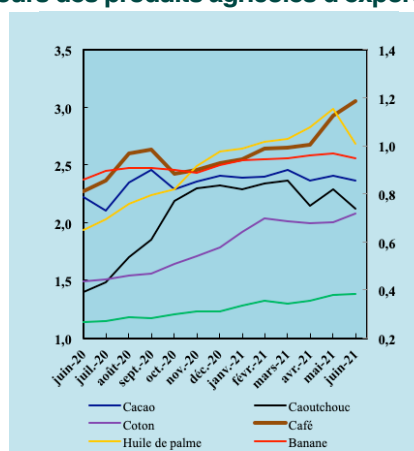
1.2 Marché des produits de base

Au deuxième trimestre 2021, l'indice global s'est accru de 7,8 %, après une hausse de 19,0 % au premier trimestre 2021, en raison du renchérissement des cours des produits pétroliers. Au deuxième trimestre 2021, les produits énergétiques ont enregistré une hausse de leurs cours de l'ordre de 12,2 %, contre 35,5 % au premier trimestre 2021. Par conséquent, leur indice des prix est passé de 57,6 au premier trimestre 2021 à 64,6 au deuxième trimestre 2021, après 59,9 au quatrième trimestre 2020. En effet, les cours du pétrole, principal produit d'exportation de la CEMAC, sont passés de 43,60 \$/baril au quatrième trimestre à 59,30 \$/baril au premier trimestre 2021, puis à 67,10 \$/baril au deuxième trimestre 2021.

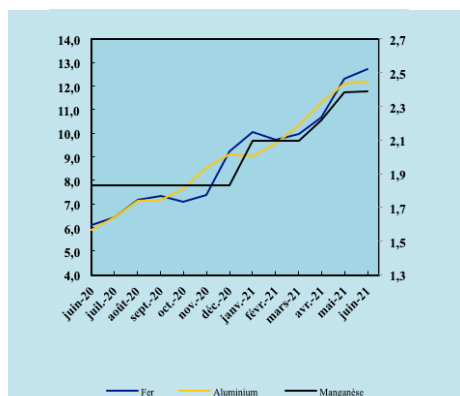
G3. Cours du pétrole



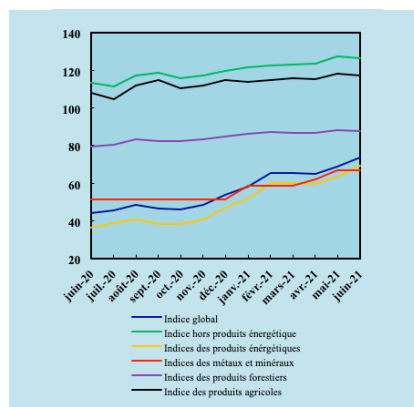
G4 : Cours des produits agricoles d'exportations



G5. Cours des métaux non précieux



G6. Indice composite des cours des produits de bases exportées par la CEMAC (Base 100 : janvier 2012)



Source : Banque Mondiale

T2 : Cours des principaux produits de base exportés par la CEMAC

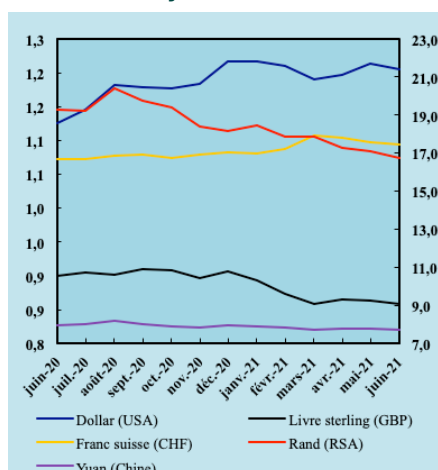
Produit	Unité	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21
Pétrole														
Crude oil, average	\$/baril	39,5	42,1	43,4	40,6	39,9	42,3	48,7	53,6	60,5	63,8	63,0	66,4	71,8
Gaz naturel et méthanol														
Europe	\$/mmbtu	1,8	1,8	2,9	4,0	4,9	4,8	5,9	7,3	6,2	6,1	7,1	8,9	10,3
Etats-Unis	\$/mmbtu	1,6	1,7	2,3	1,9	2,2	2,6	2,5	2,7	5,1	2,6	2,6	2,9	3,2
Japon	\$/mmbtu	10,1	7,8	6,3	6,3	6,2	6,9	6,9	9,0	9,9	7,9	8,3	8,9	9,6
Bois														
Bois bruts, même écorcés, désau- biérés ou équarris	\$/m3	306,1	312,7	320,3	318,9	318,0	319,9	326,8	326,9	325,0	319,4	318,2	321,7	318,1
Bois sciés (yep Feuilles de placage & feuilles pour contre-plaqués)	\$/m3	599,9	606,8	629,1	621,9	621,7	633,0	643,9	653,8	664,0	664,2	663,2	674,6	672,3
Fer	\$/dm(tu)	103,3	108,5	121,1	123,8	119,8	124,4	155,4	169,6	163,8	168,2	179,8	207,7	214,4
Aluminium	\$/mt	1 568,6	1 643,8	1 737,3	1 743,8	1 806,0	1 935,0	2 015,0	2 004,0	2 078,6	2 190,5	2 319,4	2 433,5	2 446,7
Diamant	\$/carat	154,8	154,8	154,8	154,8	154,8	154,8	154,8	221,2	221,2	221,2	221,2	221,2	221,2
Or	\$/troy oz	1 732,2	1 846,5	1 968,6	1 921,9	1 900,0	1 866,0	1 858,0	1 867,0	1 808,2	1 718,2	1 760,0	1 850,3	1 834,6
Manganèse	\$/kg	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	2,1	2,1	2,1	2,2	2,4	2,4
Cacao	\$/kg	2,2	2,1	2,3	2,5	2,3	2,4	2,4	2,4	2,4	2,5	2,4	2,4	2,4
Riz	\$/mt	491,1	462,7	480,2	485,2	461,9	476,8	500,5	520,4	532,6	510,6	486,1	479,1	458,4
Caoutchouc	\$/kg	1,4	1,5	1,7	1,9	2,2	2,3	2,3	2,3	2,3	2,4	2,2	2,3	2,1
Coton	\$/kg	1,5	1,5	1,5	1,6	1,7	1,7	1,8	1,9	2,0	2,0	2,0	2,0	2,1
Huile de palme	\$/mt	651,6	694,2	760,3	798,1	819,0	918,0	979,0	990,3	1 019,9	1 030,5	1 078,1	1 156,0	1 009,6
Banane	\$/kg	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0
Sucre	\$/kg	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4
Tabac	\$/mt	4 399,6	4 381,4	4 351,1	4 218,1	4 242,9	4 459,9	4 446,8	4 157,4	4 185,4	4 202,2	4 218,8	4 168,0	4 323,7
Café	\$/kg	2,3	2,4	2,6	2,6	2,4	2,5	2,5	2,6	2,6	2,7	2,7	2,9	3,1
Gomme arabique	\$/tonne	1 658,8	1 658,8	1 658,8	1 658,8	1 658,8	1 658,8	1 658,8	1 615,1	1 615,1	1 615,1	1 615,1	1 615,1	1 615,1
Viande de bœuf	\$/kg	39,5	42,1	43,4	40,6	39,9	42,3	48,7	53,6	60,5	63,8	63,0	66,4	71,8
Indice composite (cours exprimés en dollars) - Base 100 : janvier 2012														
Indice global		44,4	46,1	48,6	46,8	46,6	48,8	54,1	58,6	65,5	65,6	65,4	69,3	74,0
Indice hors produits énergétique		114,1	113,5	111,6	117,5	119,0	116,0	117,4	119,9	121,8	122,9	123,6	123,9	127,8
Indices des produits énergétiques		31,2	36,6	39,0	41,1	38,7	38,9	41,3	47,2	52,2	60,3	60,2	60,0	64,0
Indices des métaux et minéraux		52,6	51,3	51,4	51,4	51,4	51,4	51,4	51,4	58,9	58,9	58,9	62,1	66,7
Indices des produits forestiers		78,5	79,4	80,4	83,2	82,4	83,6	83,6	85,1	86,2	87,3	87,1	86,9	88,3
Indice des produits agricoles		108,4	104,9	112,4	115,2	110,7	112,1	115,1	114,0	115,1	116,3	115,5	118,5	117,6

Source : Banque Mondiale

1.3 Marchés financiers et orientations des principales banques centrales

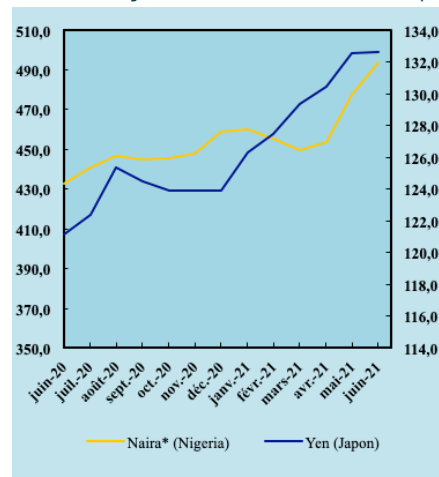
Sur le marché des changes, l'euro s'est apprécié par rapport aux principales monnaies au cours des mois antérieurs, en raison du retour de la confiance des investisseurs dans la zone euro, consécutive à l'élargissement de la couverture vaccinale contre le coronavirus. En effet, depuis le début de l'année 2021, l'euro s'est appréciée vis-à-vis du real brésilien (8,44%), du rand sud-africain (6,25 %), du rouble russe (5,92 %), du dollar canadien (4,19%), de la livre sterling britannique (2,92 %) et du dollar américain (2,55 %). A contrario, il s'est déprécié par rapport au yen japonais (2,23 %).

G7. Cours moyen mensuel de l'euro



Source : Banque de France

G8. Cours moyen mensuel de l'euro (suite)



1.4 Politique monétaire des autres Banques Centrales

Les effets négatifs de la crise sanitaire de la COVID-19 étant encore présents, la majorité des banques centrales ont poursuivi leur politique monétaire accommodante. En Chine, lors de la session du 06 septembre 2021, le Comité de Politique Monétaire de la Banque Populaire de Chine (PBoC) a poursuivi sa politique monétaire prudente, en conservant son taux de référence à un an des prêts bancaires à 3,85 % et son taux de référence à cinq ans à 4,65 %. Selon le Bureau national des statistiques, l'économie chinoise a connu une croissance modeste au deuxième trimestre 2021, avec une production en hausse de 7,9 % comparé à un deuxième trimestre 2020 encore marqué par les effets de la pandémie de Covid-19.

Le Comité de Politique Monétaire de la Fed (Federal Open Market Committee), réuni le 28 juillet 2021, a décidé de conserver ses taux directeurs (fed funds) dans la fourchette 0,00 % - 0,25 %. La Fed, prévoit de maintenir cette politique au moins jusqu'à ce qu'elle atteigne ses objectifs de plein emploi et d'inflation. En outre, le 28 août 2021, le président de la Fed, Jérôme Powell, a déclaré que le chômage se réduit suffisamment aux Etats-Unis pour pouvoir commencer à réduire dès mars 2022, le soutien massif à l'économie mis en place depuis le début de la pandémie de Covid-19, notamment par le rachat de la dette des banques et des entreprises.

Le Comité de Politique Monétaire de la Banque du Canada (BdC), réuni le 09 septembre 2021 a décidé de maintenir son taux cible du financement à un jour à 0,25 %, soit sa valeur plancher, le taux officiel d'escompte à 0,50 % et le taux de rémunération des dépôts à 0,25 %. Elle a également décidé de garder le rythme cible des achats au titre du programme d'assouplissement quantitatif à 2 milliards de dollars par semaine. La Banque continuera à fournir des indications prospectives exceptionnelles relativement à la trajectoire du taux du financement à un jour, auxquelles s'ajoute son programme d'assouplissement quantitatif.

Le Conseil des Gouverneurs de la Banque Centrale Européenne (BCE), a décidé, à l'issue de sa réunion du 09 septembre 2021, de maintenir l'orientation très accommodante de sa politique monétaire en reconduisant ses taux directeurs. Le taux de refinancement est ainsi resté fixé à zéro, le taux de la facilité de dépôt à - 0,5 % et le

taux de facilité de prêt marginal à 0,25 %. En outre, la BCE a annoncé la réduction de son soutien, mais aussi acté l'amélioration économique en zone euro. Elle a décidé un ralentissement «modéré» de ses rachats de dette, à ne pas confondre avec un «tapering», c'est-à-dire la réduction quantitative de la taille du bilan, après avoir dressé un tableau plutôt optimiste de la situation économique, estimant notamment que l'activité économique de la zone euro devrait dépasser son niveau d'avant pandémie d'ici la fin de l'année, et en relevant ses prévisions de croissance. Enfin, la BCE a annoncé une inflation en rythme annuel dans la zone euro en accélération de 3,0 % en août 2021, après 1,9 % en juin 2021, et 1,3 % en mars de la même année, suite à une forte augmentation des prix de l'énergie et aux effets de base résultant de la forte chute des cours du pétrole au début de la pandémie, de la réduction temporaire de la TVA en Allemagne en 2020 et des tensions sur les coûts découlant des pénuries provisoires de matériaux et d'équipements.

Le Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale du Japon (Central Bank of Japan ou CBJ), réuni les 15 et 16 juillet 2021, a décidé de garder son taux de dépôt à court terme à - 0,1 %. De plus, la banque continuera d'acheter des obligations du gouvernement (JGB) afin de maintenir leur rendement à 10 ans autour de 0,00 %.

Lors de sa réunion de politique monétaire du 04 août 2021, la Banque d'Angleterre (Bank of England ou BoE), a décidé de maintenir son taux directeur à 0,10 % et de poursuivre son programme d'achats d'obligations d'État de 100 milliards de livres sterling. Par ailleurs, elle va acquérir des obligations additionnelles de 150 milliards de livres sterling afin de porter le stock total des achats d'obligations d'État à 875 milliards de livres. A court terme, la politique monétaire de la Banque devrait rester accommodante.

En Afrique Subsaharienne, la plupart des banques centrales ont poursuivi l'orientation accommodante de leurs politiques monétaires, en prenant un ensemble de mesures visant à soutenir l'activité économique et à limiter les effets potentiels de la crise sanitaire. Le Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale du Congo (BCC), lors de sa session du 16 février 2021, a maintenu inchangés les dispositifs de sa politique monétaire. En conséquence, le taux directeur est resté à 18,5 %, et les coefficients des réserves obligatoires sur les dépôts en devises à vue et à terme sont restés inchangés respectivement à 13,0 % et 12,0 % et ceux des dépôts en monnaie nationale à vue et à terme à 0 %.

Au cours de sa réunion du 09 juin 2021, le Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), a décidé de maintenir inchangés ses taux directeurs, au cours de la réunion de son comité de politique monétaire, du 09 juin 2021. Ainsi, le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidité est resté à 2,00 % et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal à 4,0%. Le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union, est quant à lui demeuré à 3,00 %.

La South African Reserve Bank (SARB) a décidé le 22 juillet 2021, de maintenir son taux directeur à 3,50 %, pour soutenir l'activité économique dans un contexte d'atténuation des tensions inflationnistes. La politique monétaire reste accommodante et la SARB a maintenu les conditions financières de soutien de la demande de crédit.

Le Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale du Nigéria (Central Bank of Nigeria ou CBN), réuni les 26 et 27 juillet 2021, a décidé de maintenir son principal taux d'intérêt directeur à 11,5 % et son coefficient des réserves obligatoires à 27,5 %. Le Comité a noté la baisse modérée de l'inflation (en glissement annuel) à 17,75 % en juin 2021, après 17,93 % en mai 2021.

Ainsi, au niveau des conditions monétaires et financières, afin de limiter les répercussions négatives de la pandémie de coronavirus, la majorité des banques centrales des pays avancés, émergents et de l'Afrique subsaharienne ont prolongé leur politique monétaire accommodante. Néanmoins, l'élargissement de la couverture vaccinale devrait éclaircir les horizons et réduire l'incertitude. son taux directeur à 3,50 %, après une baisse de 25 points de base intervenue au cours de sa session du 23 juillet 2020, afin de soutenir l'activité économique dans un contexte d'atténuation des tensions inflationnistes.

1.5 Politique monétaire de la BEAC

Lors de la session ordinaire du 28 juin 2021, le Comité de Politique Monétaire de la BEAC a procédé à l'évaluation de la mise en œuvre des mesures adoptées depuis mars 2020 pour faire face à la crise sanitaire de la Covid-19. Tenant compte de la persistance de la pandémie de COVID-19 dans la CEMAC et d'une évolution mitigée du nombre de personnes totalement vaccinées, le CPM avait décidé de maintenir l'orientation de la politique monétaire tout en suivant régulièrement une série d'indicateurs pouvant amener à inverser cette orientation. En particulier, il avait décidé qu'en cas d'érosion accélérée des réserves de change, la politique monétaire serait automatiquement resserrée à travers : i) le relèvement du taux directeur, ii) la réduction des injections de liquidité par la baisse du refinancement en faveur des banques, iii) la reprise des ponctions de liquidités, et iv) l'augmentation des coefficients de réserves obligatoires.

Les déclencheurs de ces décisions sont : i) un taux de couverture extérieure de la monnaie inférieur à 60 % pendant trois mois consécutifs avec le risque que le taux prévisionnel de couverture extérieure de la monnaie pour l'année en cours soit aussi inférieur à 60 % ; ii) un niveau prévisionnel des réserves en mois d'importations de biens et services inférieur à 3 mois pour l'année en cours ; et iii) un taux d'inflation global en moyenne annuelle supérieur à 3 % pendant trois mois consécutifs avec le risque que le taux d'inflation prévisionnel sur les huit trimestres à venir soit aussi supérieur à 3 %.

En ce mois de septembre 2021, les statistiques sur l'évolution de la pandémie montrent que celle-ci persiste dans la CEMAC et a d'ailleurs rebondi au cours des trois derniers mois, avec l'apparition du variant delta. En effet, il ressort des tableaux 2 à 4 en annexe que le taux de vaccination est très faible (0,7 % des personnes totalement vaccinées contre 3,3 % en Afrique et 29,7 % dans le monde) et que les nouvelles contaminations se sont accélérées (+14 622 nouveaux cas du 03 juin au 09 septembre 2021, c'est-à-dire en trois mois).

Les principaux indicateurs de monitoring de l'orientation de la politique monétaire sont 1) le taux de couverture extérieure de la monnaie (TCE) ; 2) les réserves de change et 3) le taux d'inflation en moyenne annuelle. Suite à la mise à jour des agrégats macroéconomiques des pays de la CEMAC en août 2021, il a été observé une légère baisse du TCE au cours des trois derniers mois pendant lesquels la situation comptable de la Banque a été arrêtée, revenant de 61,1 % en avril à 60,9 % en mai et à 59,8 % en juin 2021, passant ainsi en deçà du seuil de 60 % une seule fois. Toutefois, les estimations provisoires de la situation comptable montrent que ce TCE aurait rebondi à partir du mois d'août, suite à l'allocation des DTS par le FMI. Ainsi, le TCE est projeté à 64,8 % à fin 2021.

Le deuxième indicateur, les réserves de change, ont représenté plus de 3 mois d'importations des biens et services au cours des trois derniers mois, suivant les situations comptables définitives qui ont été publiées par la BEAC. Elles sont en effet passées de 3,72 en avril à 3,76 en mai, puis à 3,63 mois d'importations des biens et services en juin 2021. Elles sont projetées autour de 3,71 mois d'importations des biens et services à fin 2021, après 3,66 en 2020. La hausse anticipée des réserves de change résulte de l'allocation des DTS et des décaissements attendus dans le cadre des programmes économiques et financiers des États avec le FMI ;

Le dernier indicateur, le taux d'inflation en moyenne annuelle est resté en dessous du seuil communautaire (3 %) depuis janvier 2021. Entre avril et juin 2021, il s'est notamment situé autour de 2,1 % en moyenne. Sur l'ensemble de l'année 2021, les pressions inflationnistes resteraient contrôlées, avec un taux d'inflation en moyenne annuelle à 2,0 %. La projection pour les huit prochains trimestres (2022 à 2024), confirment la maîtrise de l'inflation qui resterait inférieure à 3 %, grâce principalement à une offre en progression, en lien avec la levée des restrictions décidées pendant les périodes de lutte contre la crise sanitaire.

Tableau n°1 : Evolution de la COVID-19 dans la CEMAC du 03 juin au 09 septembre 2021

(Mise à jour du 09 septembre 2021)

	Cameroun	RCA	Congo	Gabon	GE	Tchad	CEMAC	
Population en millions (en 2021)	28,4	6,1	5,1	2,6	1,5	16,9	60,5	
Cas Positifs	84 210	11 296	13 588	26 379	9 939	5 011	150 423	
Cas guéris	80 433	6 859	12 421	25 823	8 971	4 816	139 323	
Cas de décès	1 357	100	183	169	129	174	2 112	
Cas actifs	2 420	4 337	984	387	839	21	8 988	
Nouveaux cas depuis le 03 juin 2021	Cas positifs	5 281	4 205	1 743	1 950	1 367	76	14 622
	Cas guéris	6 459	0	1 830	3 705	782	69	12 845
	Cas de décès	82	2	29	17	11	1	142

Source : OMS/ <https://www.worldometers.info/coronavirus/>

T3 : Taux directeurs des principales Banques Centrales

	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juil-21	août-21
Fédéral Reserve (Fed)													
Taux des Fonds Fédéraux	0,00-0,25	0,00-0,25	0,00-0,25	0,00-0,25	0,00-0,25	0,00-0,25	0,00-0,25	0,00-0,25	0,00-0,25	0,00-0,25	0,00-0,25	0,00-0,25	0,00-0,25
Bank of Japon (BoJ)													
Taux au jour le jour	-0,10	-0,10	-0,10	-0,10	-0,10	-0,10	-0,10	-0,10	-0,10	-0,10	-0,10	-0,10	-0,10
Bank of England (BoE)													
Taux de prise en pension	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10
Banque du Canada													
Taux de refinancement	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25
Banque Centrale Européenne (BCE)													
Taux des principales opérations de refinancement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taux d'intérêt de la BCEAO													
Taux des pensions	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00
Taux d'injection de liquidités	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00

Sources : Fed, BoE, BoJ, Banque du Canada, BCE , BCEAO, BCC, BCN et SARB

2. Secteur Réel de la CEMAC

2.1 Activité économique récente

Au deuxième trimestre 2021, l'Indicateur Composite des Activités Economiques (ICAE) de la CEMAC s'est inscrit en hausse de 8,0 % en glissement annuel à fin juin 2021, contre - 5,9 % un an auparavant, tout en baissant de 0,1 % en variation trimestrielle, à la suite de celle de 2,5 % enregistrée à fin mars 2021. Cette hausse reflète principalement un effet mécanique de rattrapage des contreperformances enregistrées un an auparavant au plus fort de la crise sanitaire dans la Sous-Région. En effet, au deuxième trimestre 2021, les économies de la CEMAC ont fonctionné avec des mesures sanitaires relativement plus souples, permettant une activité économique plus dynamique en cette fin de semestre.

2.2 Perspectives macroéconomiques à court terme

L'activité économique devrait poursuivre sa lente reprise au deuxième semestre 2021. Les estimations pour fin septembre 2021, en glissement annuel, tablent sur une hausse de l'ICAE de la CEMAC de 4,2 % (contre - 3,3 % un an plus tôt). Cette dynamique devrait dans une moindre mesure se maintenir au quatrième trimestre 2021, avec une variation de l'ICAE CEMAC à fin décembre en glissement annuel de 0,4 % (contre 1,4 % un an plus tôt).

Outre l'effet de rattrapage des contreperformances enregistrées au cours de l'année 2020, ce regain de dynamisme anticipé au niveau de la CEMAC pour le deuxième semestre 2021 est à mettre au crédit (i) de l'effervescence de l'organisation de la CAN au Cameroun en début 2022 qui entrainerait une reprise dans les services, le commerce, le transport (aérien notamment) et l'hôtellerie-restauration au Cameroun, (ii) d'une évolution favorable des BTP, notamment au Cameroun et au Gabon, (iii) d'une exécution plus importante des budgets publics, contribuant à soutenir une demande intérieure encore fragile, (iv) d'une bonne progression de la production sylvicole ainsi que (v) de la relative bonne tenue de la production de coton au Cameroun et au Tchad. Toutefois, cette dynamique favorable pourrait être contrainte par l'émergence de nouveaux variants du SARS-COV2 susceptibles de compromettre les efforts de relance économique de la sous-région.

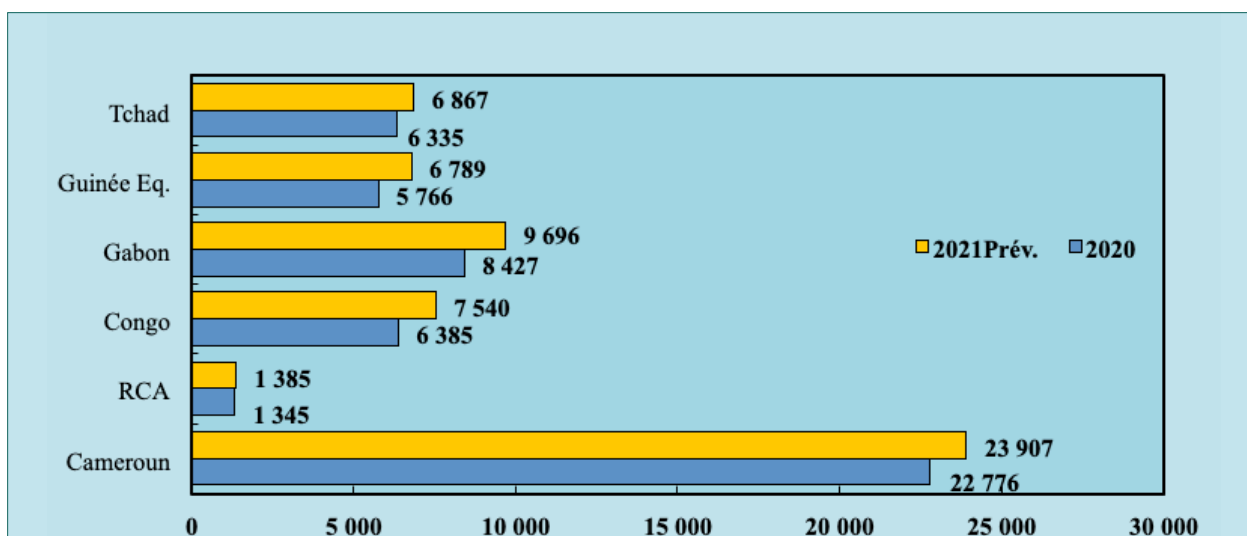
En termes de perspectives pour l'année 2021, il est attendu un taux de croissance du PIB réel de 1,6 %.

T4 : Evolution des taux de croissance infra-annuels du PIB réel de la CEMAC

	2019T3	2019T4	2020T1	2020T2	2020T3	2020T4	2021T1	2021T2	2021T3	2021T4
Taux de croissance en glissement annuel (y-o-y)	2,2 %	1,0 %	- 0,2 %	- 4,0 %	- 2,4 %	0,2 %	0,0 %	3,9 %	2,6 %	1,1 %
Taux de croissance en glissement trimestriel (q-o-q)	0,4 %	0,3 %	- 1,4 %	- 3,4 %	2,1 %	3,0 %	- 1,5 %	0,3 %	0,8 %	1,5 %

Sources : BEAC (juin 2021). En gras: prévisions

G9. PIB nominal des pays de la CEMAC (en milliards de FCFA)



Sources: Administrations nationales et BEAC

T5 : Contribution à la croissance de la CEMAC

	Secteur primaire			Secteur secondaire			Secteur tertiaire			Taxes nettes sur les produits		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
	Estim.	Estim.	Prev. Rév	Estim.	Estim.	Prev. Rév	Estim.	Estim.	Prev. Rév	Estim.	Estim.	Prev. Rév
Cameroun	0,9	0,2	0,1	0,7	0,9	1,1	1,5	-0,4	0,6	0,5	-0,1	0,5
République Centrafricaine	-0,1	1,3	2,2	0,5	-0,9	0,1	2,4	1,0	-0,6	-0,1	-0,3	0,2
Congo	0,9	-3,8	-3,2	1,1	-0,4	1,2	-2,3	-1,6	0,1	0,0	-0,2	0,1
Gabon	3,5	0,9	-0,5	0,8	-1,3	1,3	-0,9	-1,1	0,0	0,5	-0,2	0,6
Guinée Equatoriale	-2,9	-0,2	-2,6	-3,0	-2,9	3,2	1,4	-1,7	1,6	0,1	0,0	0,1
Tchad	1,1	0,5	0,6	1,9	-0,8	0,4	-0,6	-2,1	0,7	0,3	0,0	0,1
CEMAC	1,1	-0,6	-0,6	0,5	-0,3	1,1	0,2	-1,2	0,7	0,1	0,3	0,4

Sources: Administrations nationales et BEAC

2.2 Prix

Au deuxième trimestre 2021, le niveau général des prix dans la CEMAC a maintenu sa tendance haussière. L'inflation en moyenne annuelle s'est hissée à 2,1 % à fin juin 2021, contre 1,6 % un an plus tôt. Toutefois, en glissement annuel, le taux d'inflation est revenu de 2,2 % à fin juin 2020 à 1,7 % un an plus tard.

Sur la période sous revue, l'analyse de l'inflation en glissement annuel suivant les contributions des différentes fonctions de consommation montre que l'évolution du niveau général des prix a été fortement impactée principalement à fin juin 2021 par les fonctions : « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (1,2 points contre 1,0 point en juin 2020), « transports » (0,2 point, contre 0,3 point en juin 2020) et, dans une moindre mesure, « articles d'habillement et chaussures » (0,2 point, comme en juin 2020) et « boissons alcoolisées et tabac » (0,1 point, contre 0,3 point en juin 2020).

Les prévisions à court terme tablent sur une stabilité de l'inflation à fin septembre 2021 par rapport à fin juin 2021 ; le taux d'inflation devant se maintenir à 2,9 % en moyenne annuelle et progresser à 3,6 % en glissement annuel, contre respectivement 1,9 % et 2,8 % un trimestre plus tôt.

Pour l'essentiel, en glissement annuel, la dynamique projetée à court terme serait principalement impactée à fin septembre 2021 par une contribution toujours forte de la fonction « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (1,2 point, contre 1,0 point en juin 2021 et 1,7 point en septembre 2020) suivie de celle de la fonction « transports » (0,2 point en septembre 2021, comme en juin 2021 et septembre 2020).

Cette situation découlerait d'une hausse sensible des prix des denrées alimentaires, dans un contexte de contraintes pesant sur l'offre des produits vivriers (difficultés d'accès aux intrants et produits phytosanitaires, insécurité dans certains bassins de production des zones en proie à des tensions sociopolitiques, entre autres) ainsi que d'une pression latente de l'inflation importée et des coûts du fret maritime.

En termes de prévision, le taux d'inflation devrait s'établir en 2021 à 2,0 % en moyenne annuelle et 1,8 % en glissement annuel, contre respectivement 2,4 % et 2,1 % un an plus tôt.

T6 : Taux d'inflation sur les 12 derniers mois
Variation en moyenne annuelle de l'Indice des Prix à la Consommation

	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21
Cameroun	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,4	2,3	2,3	2,2	2,2	2,2
RCA	1,3	1,2	1,2	1,2	1,4	1,7	1,7	2,7	3,1	3,5	3,9	3,8	3,7
Congo	2,3	2,2	2,0	1,9	1,7	1,4	1,1	1,1	1,1	1,1	1,0	1,1	1,3
Gabon	0,9	0,8	0,9	1,0	1,1	1,3	1,3	1,4	1,4	1,5	1,5	1,5	1,5
Guinée Equatoriale	3,7	4,4	4,9	5,4	5,4	5,1	4,7	4,3	3,7	3,1	2,5	1,8	1,0
Tchad	0,5	-4,9	-3,5	-1,6	0,3	4,1	4,5	4,5	4,2	3,8	3,1	2,8	2,4
CEMAC*	1,6	1,7	1,8	1,9	2,1	2,2	2,3	2,4	2,3	2,3	2,2	2,2	2,1
UEMOA	0,4	0,5	0,8	1,1	1,3	1,6	1,8	1,9	2,0	2,1	2,2	2,3	2,5
Zone Euro	0,8	0,8	0,7	0,6	0,5	0,4	0,3	0,2	0,2	0,2	0,4	0,5	0,6
France	0,7	0,6	0,4	0,3	0,2	0,0	-0,2	-0,3	-0,3	-0,2	-0,1	0,0	0,2
Etats Unis	1,6	1,5	1,5	1,4	1,4	1,3	1,2	1,1	1,1	1,2	1,5	1,9	2,3

Sources : FMI, Administrations Nationales et BEAC

Variation en glissement annuel de l'Indice des Prix à la Consommation

	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21
Cameroun	2,3	2,6	2,6	2,4	2,5	2,1	2,1	1,9	1,9	1,9	1,7	2,2	2,4
RCA	5,0	3,3	2,7	1,9	3,0	3,6	4,8	4,3	3,0	5,7	5,2	3,5	3,5
Congo	0,8	0,8	0,5	0,3	-0,2	0,1	0,5	2,2	2,8	1,3	1,6	2,0	3,4
Gabon	0,7	1,5	1,6	2,0	1,7	1,8	1,4	1,5	1,5	1,7	1,3	1,1	0,7
Guinée Equatoriale	7,4	7,2	6,2	5,9	1,8	0,9	-0,4	-0,5	-1,2	-1,5	-1,4	-1,5	-2,1
Tchad	3,0	5,3	8,5	5,2	5,5	4,6	3,1	1,6	-0,6	-0,3	-1,9	-0,5	-0,6
CEMAC*	2,2	2,9	3,4	2,8	2,6	2,3	2,1	1,9	1,5	1,6	1,2	1,6	1,7
UEMOA	1,8	0,9	2,5	2,5	2,4	2,5	2,3	1,9	2,1	2,5	3,1	3,2	3,6
Zone Euro	0,3	0,4	-0,2	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	0,9	0,9	1,3	1,6	2,0	1,9
France	-0,5	0,1	-0,5	-0,7	-0,7	-0,5	-0,8	0,6	0,6	1,1	1,2	1,4	1,5
Etats Unis	0,6	1,0	1,3	1,4	1,2	1,2	1,4	1,4	1,7	2,6	4,2	5,0	5,4

Sources : FMI, Administrations Nationales et BEAC

T7. Indice des prix de la CEMAC par fonction de consommation

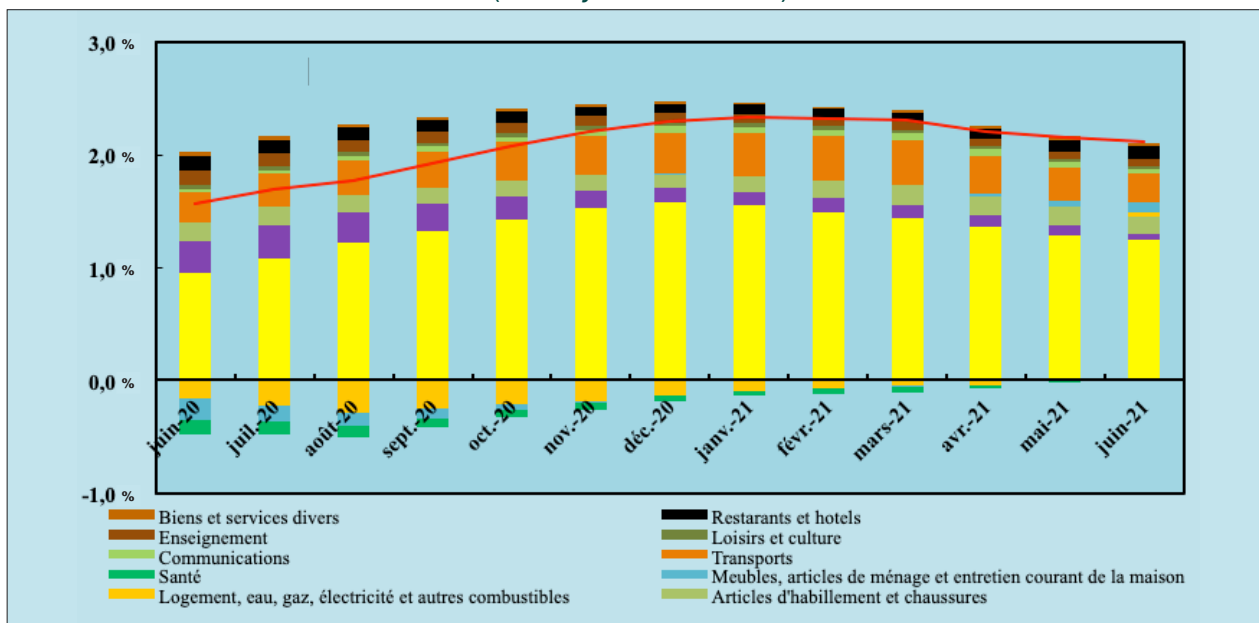
Base 100 : Année 2011

POSTES DE CONSOMMATION	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	Moy. Ann.*	Gli. Ann.**
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	126,1	126,8	127,2	126,1	126,1	126,1	126,3	125,8	127,8	125,5	125,5	126,1	126,2	1,9 %	- 0,3 %
Boissons alcoolisées et tabac	117,2	117,5	117,6	117,7	117,7	118,5	118,2	118,3	118,9	117,8	118,0	118,2	118,7	1,9 %	1,3 %
Articles d'habillement et chaussures	124,9	123,8	124,8	123,4	124,3	124,4	124,6	125,2	124,6	124,6	124,8	125,4	125,6	0,3 %	0,5 %
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	118,6	119,3	118,8	119,5	119,3	119,3	119,1	119,4	119,4	119,3	118,9	119,2	119,1	1,9 %	0,4 %
Meubles, articles de ménage et entretien courant de la maison	118,5	118,3	118,3	118,4	118,2	118,1	118,2	118,3	118,4	118,1	118,2	118,2	118,3	0,2 %	- 0,2 %
Santé	127,7	127,6	127,9	127,9	129,1	129,3	129,4	129,6	129,5	129,7	129,8	130,2	130,1	2,4 %	1,9 %
Transports	94,5	95,6	95,6	95,0	94,0	95,0	94,2	94,1	94,2	94,2	94,2	94,2	94,3	1,8 %	- 0,3 %
Communications	115,3	114,8	114,8	115,1	115,3	115,5	115,6	115,6	115,7	115,4	115,5	115,4	115,5	1,0 %	0,2 %
Loisirs et culture	140,2	140,4	140,3	141,7	142,5	143,6	143,6	143,6	143,6	143,6	143,6	143,5	143,6	2,3 %	2,4 %
Enseignement	131,8	132,0	132,0	131,9	132,0	131,7	132,5	132,9	133,5	134,0	134,4	134,5	134,7	1,9 %	2,2 %
Restaurants et hotels	123,9	123,6	123,7	124,0	124,1	124,2	124,3	124,3	124,4	124,3	124,9	124,9	125,0	0,9 %	0,9 %
Biens et services divers	122,3	122,6	123,0	122,4	122,6	122,6	122,6	122,4	122,5	123,0	123,4	124,0	124,4	2,1 %	1,7 %
Indice général	122,3	122,6	123,0	122,4	122,6	122,6	122,6	122,4	122,5	123,0	123,4	124,0	124,4	-	1,7 %
Produits locaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Produits importés	122,3	122,2	122,5	122,2	122,6	122,8	122,9	123,1	123,2	123,0	123,1	123,4	123,5	1,4 %	1,0 %
Indice hors alimentation	118,2	118,4	118,5	118,4	118,5	118,7	118,6	118,8	118,8	118,8	118,8	119,0	119,1	1,4 %	0,7 %
Indice hors Transports	121,3	121,2	121,5	121,2	121,4	121,7	121,7	121,9	122,1	121,8	121,9	122,2	122,3	1,2 %	0,8 %
Indice hors alimentation et transports	118,4	118,7	119,1	118,6	118,8	118,9	118,8	118,7	118,8	118,9	119,2	119,7	120,1	1,9 %	1,4 %
Indice sous-jacent	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Sources : Administrations nationales et BEAC

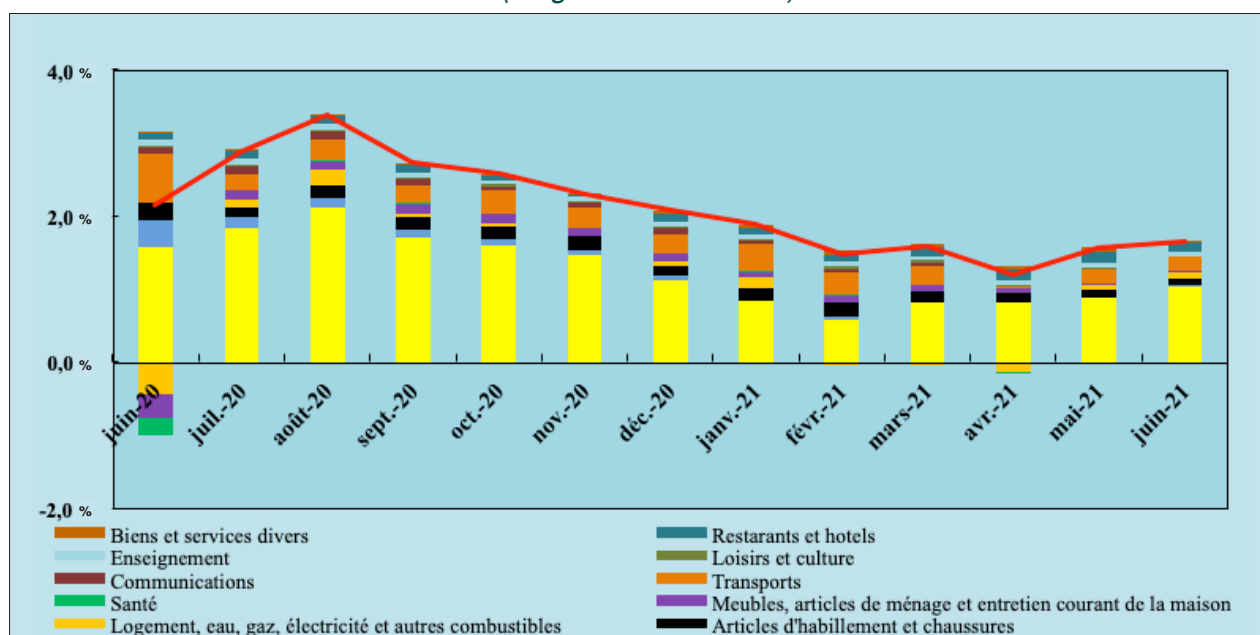
(*) Moyenne annuelle, (**) Glissement annuel

**G10. Contribution absolue des fonctions de consommation
à l'indice des prix à la consommation de la CEMAC**
(en moyenne annuelle)



Sources : Administrations nationales et BEAC

**G11. Contribution absolue des fonctions de consommation à l'indice des prix à
la consommation dans la CEMAC**
(en glissement annuel)



Sources : FMI, Administrations nationales et BEAC

3. BALANCE DES PAIEMENTS ET COMPETITIVITE

3,1 Balance des paiements

Le déficit extérieur courant, transferts publics inclus, se contracterait à 3,6 % de PIB en 2021, contre 4,8 % du PIB en 2020, en lien principalement avec l'amélioration des termes de l'échange de 29,6 %. La variation de 1,2 % du compte courant, en pourcentage du PIB, découlerait principalement d'une augmentation de l'apport des exportations pétrolières (5,1 points) et non pétrolières (1,3 point), neutralisée en partie par les balances des revenus (- 1,6 point) et des services (- 1,3 point).

En particulier, la dynamique des exportations résulterait de la hausse des ventes de pétrole brut (41,3 %, à 9 750,2 milliards), de gaz (78,9 %, à 1 206,7 milliards), de bois (7,4 %, à 892,5 milliards), et de manganèse (28,9 %, à 728,2 milliards). Cette tendance serait néanmoins contrebalancée par la hausse des importations (- 16,5 %) ainsi que des services (- 23,8 %) et des revenus (- 38,8 %). L'évolution des importations demeurerait liée au relèvement projeté des dépenses publiques et de la dépendance vis-à-vis des importations des biens de consommation.

En définitive, le solde global de la balance des paiements (en pourcentage du PIB) resterait déficitaire, à 575,3 milliards, soit -1,0 % du PIB, contre -1,8 % du PIB un an auparavant. En point de PIB, cette amélioration de 0,7 point serait principalement portée par la contraction des entrées nettes des capitaux à court terme (- 2,0 points), non compensée par la remontée des investissements directs étrangers (contribution 0,9 point), et du compte courant (0,8 point).

Le déficit de la balance des paiements serait couvert par des financements exceptionnels de 58,4 milliards et une diminution des réserves officielles nettes de 478,7 milliards, qui se situerait à 3,73 mois d'importations en 2021, contre 3,66 en 2020.

T8 : Soldes de la balance des paiements (en % du PIB)

	Solde des transactions courantes			Solde du compte de capital et d'opérations financières			Solde global		
	2019	2020	2021 Prév.	2019	2020	2021 Prév.	2019	2020	2021
Cameroun	- 4,4	- 3,0	- 3,5	5,1	2,1	3,5	0,7	- 1,9	0,0
République centrafricaine	- 6,8	- 10,7	- 14,4	7,1	8,2	13,0	- 1,1	0,7	- 1,4
Congo	- 0,8	- 1,3	3,0	0,4	4,1	- 5,1	1,3	8,2	- 2,1
Gabon	- 2,6	- 1,2	- 2,4	2,3	4,6	4,7	0,2	- 2,1	1,9
Guinée Equatoriale	- 0,9	- 13,5	- 3,7	1,0	6,5	- 0,3	- 2,1	4,3	- 4,0
Tchad	- 9,7	- 10,5	- 10,2	7,0	7,2	5,7	0,3	- 1,4	- 3,8
CEMAC	- 3,5	- 4,8	- 3,6	3,7	4,7	2,6	0,2	- 1,8	- 1,0

Sources : Administrations nationales et BEAC

T9 : Solde de la balance commerciale

	Exportations			Importations			Balance commerciale		
	(variation en %)			(variation en %)			(en milliards de FCFA)		
	2019	2020	2021 Prev	2019	2020	2021 Prev	2019	2020	2021 Prev
Cameroun	12,9	-18,1	19,1	16,8	- 16,1	13,7	- 431,6	- 428,2	-343,6
République centrafricaine	11,7	3,4	1,9	14,4	0,0	4,8	- 272,0	- 268,9	-284,2
Congo	0,9	-37,9	32,9	4,5	- 21,3	9,8	3 314,9	1 727,6	2 662,9
Gabon	6,6	-28,3	34,4	8,1	- 10,5	22,4	1 833,6	986,6	1 523,9
Guinée Equatoriale	-16,5	-38,5	49,5	- 22,0	- 31,0	42,2	1 508,0	827,8	1 304,2
Tchad	8,5	-32,7	48,8	8,8	- 3,5	13,6	241,3	-220,9	117,3
CEMAC	1,3	-31,0	31,8	5,5	- 15,1	16,5	6 379,1	2 809,2	5 004,5

Sources : Administrations nationales et BEAC

3.2 Compétitivité

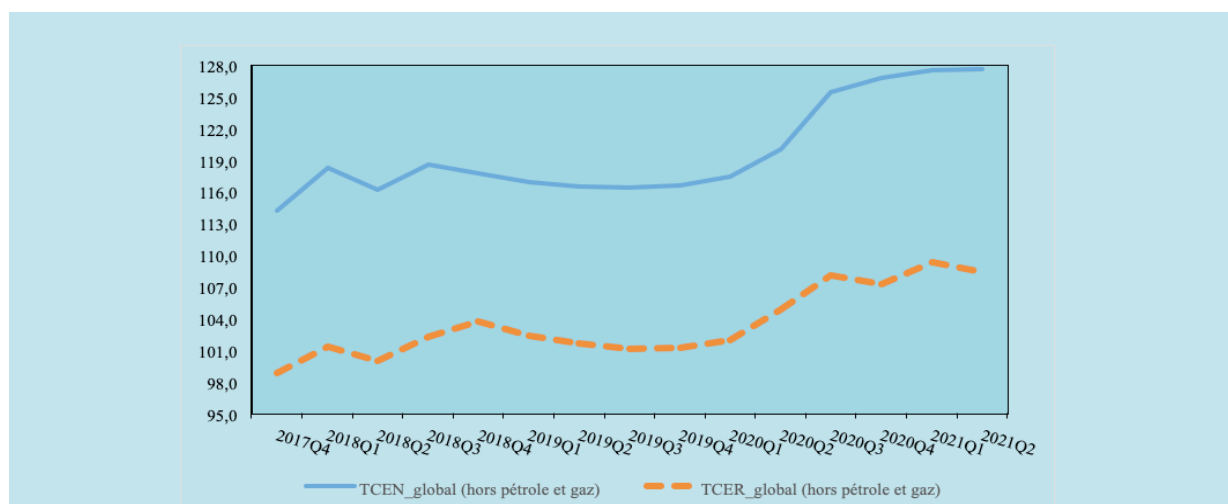
La compétitivité-prix des économies de la zone CEMAC s'est améliorée entre le premier trimestre 2021 et le T2/2021, du fait de dépréciation du TCER global de 0,8 % pendant la période, contre une variation de + 1,9 % au premier trimestre 2021. Par ailleurs, sur le front des importations et des exportations, des gains de compétitivité ont été observés. De manière générale, le niveau de l'inflation dans la sous-région est moins élevé par rapport aux principaux partenaires et fournisseurs, à l'exception de la Chine. S'agissant du taux d'inflation dans la CEMAC, il s'est stabilisé en variation trimestrielle au deuxième trimestre 2021 (+ 1,5 % au premier trimestre 2021) contre une hausse de 2,8 % en moyenne dans les pays partenaires, après 3,7 % au T1/2021.

Par ailleurs, l'analyse du TCER entre le premier trimestre 2021 et le deuxième trimestre 2021, fait ressortir une appréciation du franc CFA sur la période par rapport aux monnaies de la majorité des principaux partenaires commerciaux des pays de la CEMAC. Ainsi, le TCEN s'est inscrit en hausse de 0,1 % au deuxième 2021, contre 0,6 % au premier trimestre 2021 et 1,0 % au quatrième trimestre 2020. En termes réels, le franc CFA s'est déprécié sur la période par rapport au dollar (- 2,8 %), à la livre sterling (- 2,8 %) et à l'euro (-1,5 %), tandis qu'il s'est apprécié par rapport au yuan (+ 0,3 %).

En termes de contributions à la variation du TCER global de la CEMAC au deuxième trimestre 2021, la contribution absolue du TCER des exportations est de - 0,1 % et celle des importations de - 0,7 %.

² La compétitivité extérieure de la CEMAC est évaluée hors secteur pétrolier en raison du poids important du pétrole dans les exportations et du fait que cette activité, à forte intensité capitaliste, est entièrement off-shore. L'influence de l'exploitation pétrolière sur l'indicateur de compétitivité extérieure ainsi calculé est implicite et s'apprécie par le biais des évolutions des prix domestiques.

G12. Evolution du TCER/TCEN



Sources : Administrations nationales et BEAC

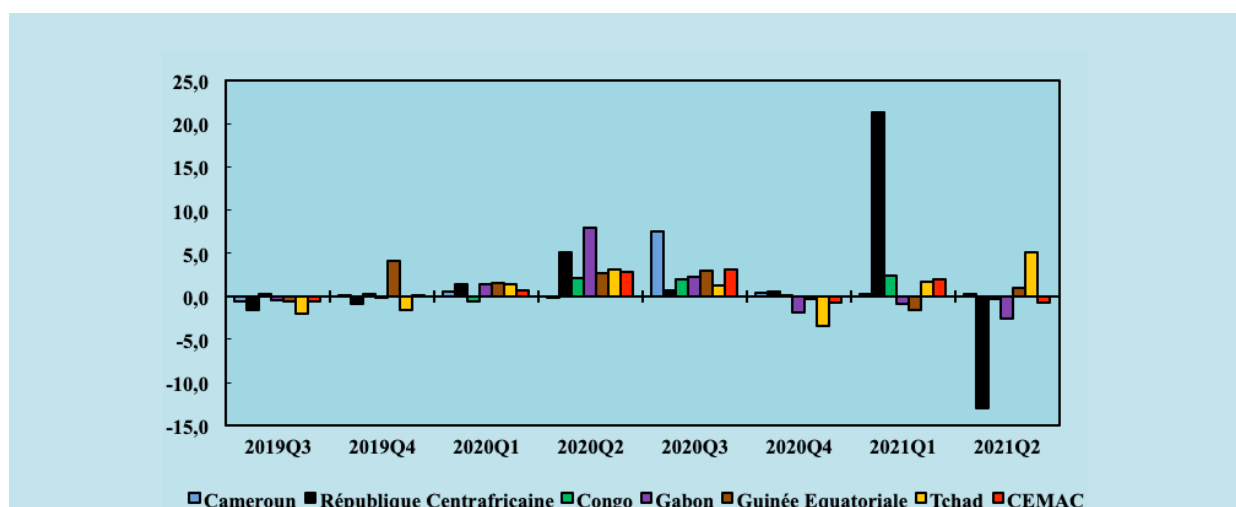
T10 : Compétitivité (variations en %)

	TCER composite (*)				TCER des exportations				TCER des importations			
	2020Q3	2020Q4	2021Q1	2021Q2	2020Q3	2020Q4	2021Q1	2021Q2	2020Q3	2020Q4	2021Q1	2021Q2
Cameroun	7,5	0,4	0,3	0,2	8,4	0,9	- 1,5	0,5	6,9	0,1	1,4	0,0
République centrafricaine	0,7	0,6	21,4	-12,9	2,3	1,5	18,3	- 1 2,1	0,2	0,4	22,2	- 13,2
Congo	1,9	0,0	2,4	-0,3	3,2	1,0	0,2	0,0	1,6	- 0,2	3,0	- 0,4
Gabon	2,2	- 1,8	- 0,9	-2,6	1,7	- 2,6	- 2,1	- 3,6	3,2	- 0,6	1,1	- 1,0
Guinée Equatoriale	3,0	- 0,3	- 1,5	0,9	3,6	0,1	- 2,9	1,6	1,9	- 1,0	0,9	- 0,2
Tchad	1,2	- 3,5	1,7	5,1	- 0,7	- 4,6	5,0	10,7	2,9	- 2,5	- 1,0	- 0,2
CEMAC	3,1	- 0,7	1,9	- 0,8	2,5	- 0,9	0,1	- 0,4	3,3	- 0,7	2,6	- 0,9

(*) Cotation au certain du FCFA par rapport aux autres monnaies.

Source : BEAC

G13. Evolution de l'indice composite du TCER



Sources : Administrations nationales et BEAC

4. SECTEUR PUBLIC

4, Finances publiques et endettement

Initialement projetée en dégradation, la situation des finances publiques s'est détendue du fait de la hausse soutenue des cours des produits exportés par la CEMAC, en particulier du pétrole brut, et des appuis budgétaires attendus ainsi que de la nouvelle allocation des DTS effectuée par le FMI. Ainsi, le solde budgétaire global, dons compris, ressortirait à -1,7 % du PIB en 2021, contre - 2,0 % du PIB en 2020. Au plan stratégique, l'on observe que la variation du solde budgétaire en pourcentage du PIB serait occasionnée principalement par une augmentation des recettes pétrolières et dans une moindre mesure par celles des recettes non pétrolières, ainsi que la baisse des dépenses courantes. En effet, le solde budgétaire, base engagements, dons compris, en pourcentage du PIB, reculerait de 0,3 point en 2021, en relation principalement avec la hausse des recettes pétrolières (0,6 point), et non pétrolières (0,4 point), ainsi que de la baisse des dépenses courantes (0,1 point). Cette dynamique serait tempérée par les dépenses en capital (0,8 point) et des dons (-0,3 point). La hausse des recettes pétrolières est liée à l'accentuation de la remontée des cours de pétrole brut. Pour sa part, la progression des recettes non pétrolières résulterait de la poursuite des efforts dans la mobilisation des recettes fiscales, notamment avec la digitalisation accrue de la collecte des impôts et taxes dans la plupart des pays de la CEMAC, et l'arrimage de plusieurs entreprises informelles à la réglementation de change qui impacterait favorablement leur entrée dans l'économie formelle.

S'agissant de l'orientation de la politique budgétaire de l'ensemble des pays de la CEMAC, en 2021, elle devrait être contracyclique et expansionniste. En effet, dans un contexte toujours marqué par la crise sanitaire de COVID-19, l'écart de production des pays de la Zone resterait négatif à - 3,1 % en 2021, comme en 2020. Dans ces conditions le solde primaire corrigé des variations saisonnières ressortirait déficitaire à - 0,9 % en 2021, contre - 1,1 % du PIB en 2020. Ainsi, l'impulsion budgétaire deviendrait positive en 2021, à 0,2 %, après - 1,8 % en 2020. Le solde budgétaire de référence ressortirait déficitaire à -3,3 % (au-dessus de la norme communautaire de - 1,5 % du PIB), après - 1,9 % du PIB en 2020, soulignant la difficulté pour certains Etats de la CEMAC à constituer une épargne budgétaire en 2021.

Dans ce contexte difficile, les pays de la CEMAC devraient mobiliser plus de tirages extérieurs, soit 2 249,9 milliards, des allègements de dette extérieure de près de 340,4 milliards et des ressources monétaires nettes de l'ordre de 1 367,8 milliards. Ces ressources leur permettraient d'amortir la dette extérieure à hauteur de 2 193,6 milliards et de se désengager vis-à-vis du système non bancaire pour environ 220,8 milliards.

T11 : Evolution des finances publiques des pays de la CEMAC (en % du PIB)

	Solde budgétaire global, base engagements, dons compris			Recettes globales			Dépenses globales		
	2019	2020	2021 Prév	2019	2020	2021 Prév	2019	2020	2021 Prév
Cameroun	- 3,2	- 3,3	- 2,1	15,4	14,0	15,0	12,4	12,5	11,4
République centrafricaine	1,4	- 2,0	- 4,0	61,2	68,1	61,5	48,6	51,7	56,0
Congo	5,3	- 1,0	0,7	24,2	19,9	20,7	16,5	19,2	16,6
Gabon	1,4	- 2,2	- 2,8	22,1	20,0	16,5	15,5	19,3	16,0
Guinée Equatoriale	1,8	- 1,8	- 0,7	18,5	14,2	12,6	11,5	12,0	10,8
Tchad	- 0,6	1,7	- 2,3	12,5	14,5	12,4	9,9	11,0	11,3
CEMAC	- 0,1	- 2,0	- 1,7	0,0	15,7	15,3	13,1	14,2	12,8

Sources : Administrations nationales et BEAC

T12 : Evolution de la dette publique extérieure des pays de la CEMAC (en % du PIB)

	Encours de la dette extérieure (en % du PIB)			Service de la dette extérieure (en % des Xbsnf)			Service de la dette extérieure (en % des recettes budgétaires)		
	2019	2020	2021 Prév	2019	2020	2021 Prév	2019	2020	2021 Prév
Cameroun	28,0	29,6	30,1	10,9	13,3	24,6	14,0	15,2	28,4
République centrafricaine	24,0	23,9	23,5	2,6	3,1	0,5	6,6	5,7	3,1
Congo	62,1	73,8	55,3	19,3	13,9	12,5	53,6	37,5	36,5
Gabon	37,1	36,1	32,5	10,3	29,7	21,1	19,0	50,1	49,4
Guinée Equatoriale	10,1	7,4	4,3	4,7	16,2	5,7	12,0	41,1	19,5
Tchad	25,1	25,9	23,8	7,8	10,3	9,3	16,5	13,6	18,9
CEMAC	32,1	33,1	29,9	10,5	17,1	16,0	20,3	28,4	31,6

Sources : Administrations nationales et BEAC

5. MONNAIE ET CREDIT

5, Monnaie et crédit

L'évolution de la masse monétaire de la CEMAC et de ses contreparties, en glissement annuel, à fin juin 2021 a été marquée par :

- un repli des avoirs extérieurs nets du système monétaire de 41,7 %. Cette évolution résulterait de la contraction des avoirs extérieurs (- 11,0 %) consécutive aux transferts sortants hors CEMAC nets négatifs sur la période et de la progression des engagements extérieurs du système monétaire (23,1 %) en raison principalement des financements extérieurs reçus du FMI dans le cadre de la lutte contre la COVID-19. Les réserves de change se sont situées à 4 213,3 milliards à fin juin 2021, contre 4 996,6 milliards un an plus tôt, et ont représenté environ 3,22 mois d'importations de biens et services. Le taux de couverture extérieure de la monnaie est passé de 70,42 % en juin 2020 à 59,75 % un an plus tard ;
- une expansion des créances nettes du système monétaire sur les États de la CEMAC de 41,9 % à 7 171,3 milliards, du fait des tirages effectués sur les fonds d'urgence de soutien à la lutte contre la COVID-19 fournis par le FMI et de l'intensification des émissions de titres publics par les Etats ;
- une hausse des crédits à l'économie, qui sont passés de 7 610,8 milliards à 8 259,8 milliards, soit une progression de 8,5 %. Cette évolution est liée à celle des concours au secteur privé non financier (contribution de 6,4 points de pourcentage), aux entreprises publiques non financières (1,2 point de pourcentage) et aux institutions financières non monétaires (0,9 point de pourcentage).

En définitive, les disponibilités monétaires et quasi-monétaires (M2) se sont accrues de 11,9 % pour s'établir à 14 215,1 milliards à fin juin 2021 contre 12 699,3 milliards un an auparavant. En termes de contributions, les créances nettes sur les États et les crédits à l'économie ont eu une influence positive sur l'évolution de la masse monétaire au sens large (M2) à hauteur respectivement de 16,7 points et 5,1 points. Les avoirs extérieurs nets ont contribué négativement à cette évolution (-9,3 points) tandis que la contribution des ressources non monétaires a été de - 0,5 point. Toutes les composantes ont contribué positivement à l'expansion de la masse monétaire, avec 5,7 points pour la monnaie scripturale, 3,5 points pour les dépôts à terme monétaires et 2,7 points pour la monnaie fiduciaire.

T13 : Agrégats de monnaie et de crédit (en millions de FCFA)

CEMAC	2020		2021		2021											
	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21			
Avoirs extérieurs nets	2 843 512	2 576 278	2 347 206	2 397 380	2 171 901	2 079 790	1 823 357	1 663 093	1 641 343	1 469 831	1 646 743	1 921 056	1 657 033			
dont BEAC	2 891 283	2 666 561	2 425 199	2 506 549	2 300 841	2 173 994	1 932 304	1 745 800	1 718 579	1 596 353	1 859 883	2 230 439	1 752 251			
Créances nettes sur l'Etat	5 053 924	5 086 714	5 423 572	5 321 671	5 809 440	5 801 601	6 370 555	6 586 294	6 433 320	6 556 048	6 711 530	6 757 220	7 171 314			
Crédits à l'économie	7 610 792	7 657 263	7 693 275	7 797 049	7 912 538	8 038 761	8 211 278	7 982 764	8 309 654	8 380 002	8 298 766	8 207 107	8 259 795			
Crédits à court terme	4 403 090	4 460 381	4 470 250	4 407 449	4 457 984	4 552 762	4 634 214	4 570 998	4 673 865	4 684 183	4 613 673	4 527 898	4 503 328			
Crédits à moyen terme	3 009 107	2 999 638	3 002 207	3 153 459	3 238 622	3 284 110	3 370 013	3 207 441	3 439 807	3 495 682	3 487 954	3 486 099	3 559 550			
Crédits à long terme	198 595	197 244	220 818	236 141	215 932	201 889	207 051	204 325	195 982	200 137	197 139	193 110	196 917			
CEMAC	70,42	68,69	67,83	67,71	66,91	65,42	63,62	62,27	61,59	59,05	61,09	60,85	59,75			
CEMAC	12 699 256	12 739 813	12 779 864	12 831 462	13 007 864	13 084 246	13 532 526	13 412 151	13 455 689	13 603 541	13 869 071	14 131 332	14 215 065			
Monnaie fiduciaire	2 815 010	2 873 942	2 859 944	2 866 479	2 916 493	2 968 894	3 157 270	3 033 388	3 017 850	3 081 981	3 156 174	3 144 757	3 159 733			
Monnaie scripturale	6 342 064	6 290 318	6 325 935	6 374 950	6 453 576	6 434 679	6 509 404	6 545 801	6 533 317	6 536 987	6 698 154	6 991 617	7 065 653			
Quasi-monnaie	3 542 182	3 575 553	3 593 985	3 590 033	3 637 795	3 680 673	3 865 852	3 832 962	3 904 522	3 984 573	4 014 743	3 994 958	3 989 679			
Taux de couverture extérieure de la monnaie (en %)																

Source : BEAC

T14 : Agrégats de monnaie et de crédit (en glissement annuel)

CEMAC	2020		2021											
	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	
Avoirs extérieurs nets	3,0 %	- 5,8 %	- 13,9 %	- 3,7 %	- 6,5 %	- 10,9 %	- 31,3 %	- 39,3 %	- 43,1 %	- 48,6 %	- 43,4 %	- 37,0 %	- 41,7 %	
dont BEAC	1,2 %	- 3,1 %	- 12,2 %	- 2,0 %	- 5,0 %	- 10,8 %	- 28,9 %	- 38,1 %	- 41,3 %	- 44,3 %	- 37,1 %	- 27,3 %	- 39,4 %	
Créances nettes sur l'Etat	32,4 %	28,4 %	35,6 %	29,6 %	35,7 %	32,8 %	43,9 %	46,6 %	45,2 %	40,2 %	46,8 %	45,1 %	41,9 %	
Crédits à l'économie	- 0,4 %	0,5 %	- 0,2 %	1,5 %	2,3 %	3,5 %	5,1 %	2,0 %	7,1 %	7,6 %	8,0 %	7,2 %	8,5 %	
Crédits à court terme	- 1,3 %	0,1 %	- 0,3 %	- 0,1 %	0,2 %	1,3 %	2,4 %	0,2 %	3,5 %	3,2 %	3,0 %	1,4 %	2,3 %	
Crédits à moyen terme	0,7 %	0,9 %	- 0,9 %	2,6 %	4,8 %	6,7 %	9,1 %	4,8 %	12,7 %	14,4 %	15,8 %	16,2 %	18,3 %	
Crédits à long terme	3,7 %	4,0 %	13,3 %	20,7 %	13,2 %	5,1 %	3,4 %	2,0 %	2,3 %	4,5 %	1,1 %	0,5 %	- 0,8 %	
Masse monétaire (M2)	9,3 %	7,4 %	5,6 %	7,7 %	10,3 %	8,6 %	11,1 %	9,0 %	8,9 %	10,4 %	11,4 %	12,6 %	11,9 %	
Monnaie fiduciaire	12,3 %	13,1 %	11,7 %	12,3 %	12,5 %	13,9 %	13,4 %	11,4 %	11,3 %	10,4 %	13,1 %	11,3 %	12,2 %	
Monnaie scripturale	8,8 %	3,4 %	0,7 %	5,2 %	9,3 %	5,1 %	7,6 %	6,0 %	4,9 %	7,7 %	9,1 %	13,0 %	11,4 %	
Quasi-monnaie	8,0 %	10,2 %	10,1 %	8,8 %	10,4 %	11,1 %	15,5 %	12,7 %	14,4 %	15,1 %	13,9 %	12,9 %	12,6 %	
Contribution à la croissance de M2 (En point de pourcentage)														
Avoirs extérieurs nets	0,7	- 1,3	- 3,1	- 0,8	- 1,3	- 2,1	- 6,8	- 8,8	- 10,1	- 11,3	- 10,1	- 9,0	- 9,3	
Créances nettes sur l'Etat	10,6	9,5	11,8	10,2	13,0	11,9	15,9	17,0	16,2	15,3	17,2	16,7	16,7	
Crédits à l'économie	- 0,2	0,3	- 0,1	1,0	1,5	2,3	3,2	1,3	4,4	4,8	4,9	4,4	5,1	
Autres postes nets	- 1,8	- 1,1	- 2,9	- 2,7	- 2,9	- 3,5	- 1,3	- 0,6	- 1,7	1,6	- 0,7	0,4	- 0,5	

Source : BEAC

Sur le marché monétaire de la CEMAC, il a été observé ce qui suit : i) une hausse de l'encours moyen mensuel des transactions interbancaires entre août 2020 et août 2021, qui s'est situé à 288,9 milliards (dont 165,7 milliards d'opérations de pension-livrée) contre 238,5 milliards (dont 131,8 milliards d'opérations de pension-livrée) ; ii) un TIMP à 7 jours des opérations en blanc qui s'est situé à 4,00 % à fin août 2021 contre 4,67 % trois mois plus tôt. En revanche celui des opérations de pension-livrée a progressé de 3,50 % à 4,25 % sur la même période.

Sur le marché des titres publics, entre juin 2020 et juin 2021, dans un contexte marqué par la persistance de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, le marché des titres publics émis par adjudication s'est caractérisé par : (i) un dynamisme des échanges sur les marchés primaire et secondaire (ii) une baisse des taux de couverture des émissions, et (iii) une augmentation des coûts des émissions, notamment des instruments longs particulièrement sollicités au cours de cette période.

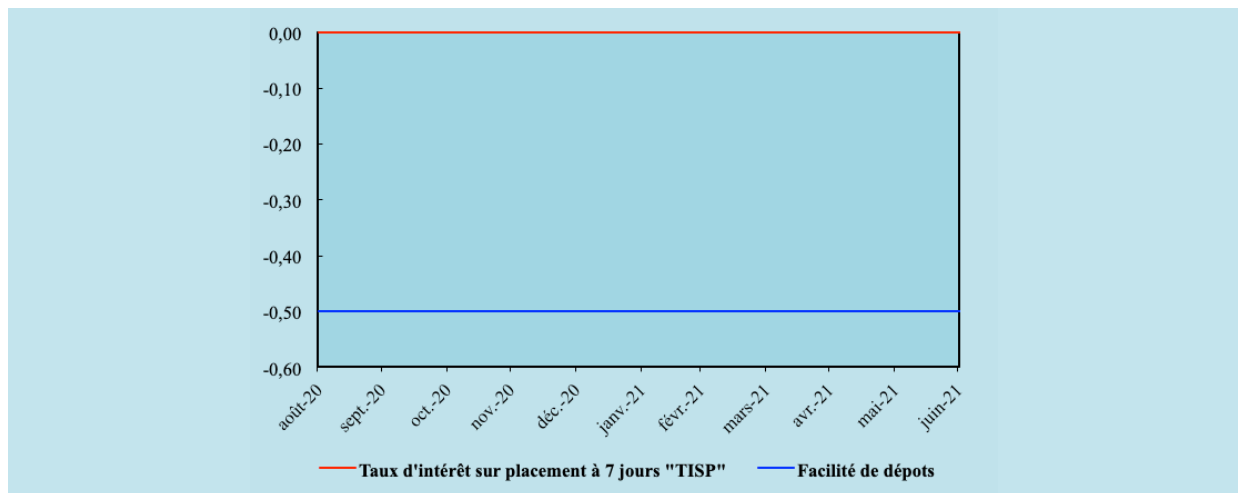
T15 : Taux directeurs de la BEAC

	2020					2021						
	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juil-21
Taux d'interet des appels d'offres (TIAO)	3,25	3,25	3,25	3,25	3,25	3,25	3,25	3,25	3,25	3,25	3,25	3,25
Taux interbancaire moyen pondéré (TIMP)	4,40	4,08	3,79	4,68	4,56	4,50	4,57	5,00	4,87	4,42	4,38	4,09
Taux créditeur minimim (TCM)	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45
Taux d'interet de la zone Euro												
Taux d'appels d'offre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Facilité de dépôts	-0,50	-0,50	-0,50	-0,50	-0,50	-0,50	-0,50	-0,50	-0,50	-0,50	-0,50	-0,50

* Les taux du marché monétaire sont les taux de fin de période

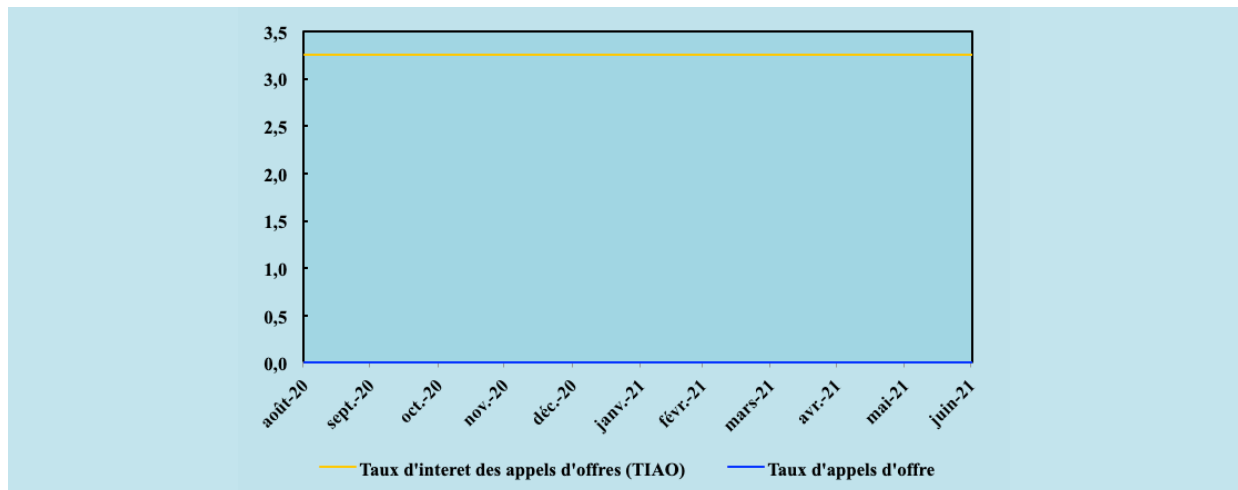
Source : BEAC

G14. Evolution comparée du TISP et du taux de la facilité de dépôts de la BCE



Sources : BEAC et BCE

G15. Evolution comparée du TIAO et du taux d'appels d'offres de la BCE



Source : BEAC et BCE

6. RÉSERVES DES BANQUES

Au cours des trois derniers mois, les réserves brutes du système bancaire de la CEMAC, avant les opérations monétaires, ont reculé de 22,7 % (350,1 milliards) pour s'établir à 1 189,4 milliards en août 2021. Ces réserves se situaient à 1 539,5 milliards trois mois plus tôt (mai 2021). Le maintien des injections actives de la BEAC sur le marché monétaire, conformément au plan de riposte à la COVID-19, a contribué à la compensation de cette baisse des réserves brutes avant les opérations monétaires. En effet, sur le compartiment des interventions de la Banque Centrale, l'encours moyen des injections de liquidité a augmenté de 67,3 milliards, pour se situer à 608,3 milliards en août 2021. Ces concours sont constitués : (i) des avances au titre de l'opération principale d'injection de liquidité, dont l'encours moyen a légèrement reculé de 250 milliards à 246,9 milliards ; (ii) des crédits accordés au titre des opérations de maturité longue revenus de 101 milliards à 89,7 milliards entre les deux périodes ; (iii) de la facilité de prêt marginal dont le volume a progressé de 164,2 milliards à 204,9 milliards ; et (iv) des avances octroyées via le guichet spécial de refinancement, profitant principalement à la BDEAC, qui s'est hissé à 66,7 milliards contre 25,7 milliards en mai 2021.

Le volume des réserves obligatoires à constituer par les assujettis a augmenté de 11,4 milliards au cours de la période de référence pour s'établir à 804,1 milliards à fin août 2021. Pour ce mois d'août 2021, l'encours moyen des réserves libres du système bancaire (991,4 milliards) a représenté 123 % des réserves requises contre 185,4 % un an auparavant. Cependant, le nombre d'établissements de crédit en déficit de constitution des réserves obligatoires est revenu de quatre à trois entre les deux périodes.

T16 : Evolution des principaux indicateurs de la liquidité (en millions de FCFA)

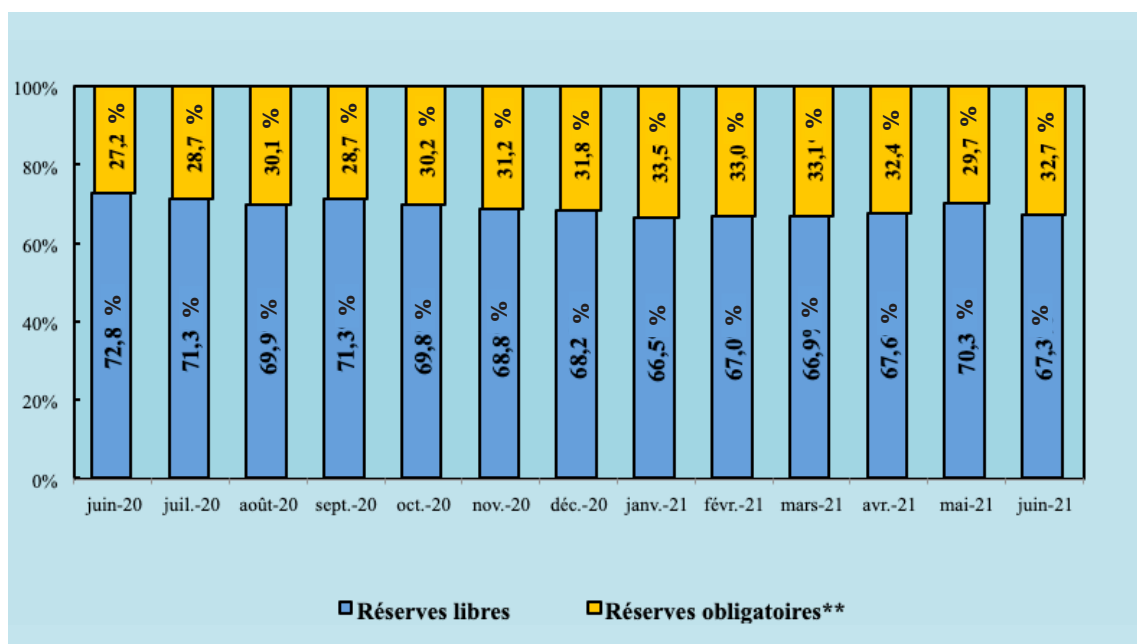
	2020												2021													
	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21
Réserves totales*	2 631 530	2 518 978	2 406 983	2 524 184	2 421 468	2 351 767	2 335 068	2 270 991	2 251 220	2 304 237	2 366 987	2 667 871	2 475 862	2 631 530	2 518 978	2 406 983	2 524 184	2 421 468	2 351 767	2 335 068	2 270 991	2 251 220	2 304 237	2 366 987	2 667 871	2 475 862
Réserves libres	1 916 313	1 796 503	1 681 557	1 798 912	1 689 372	1 619 180	1 591 786	1 509 528	1 507 938	1 540 721	1 601 151	1 875 112	1 666 553	1 916 313	1 796 503	1 681 557	1 798 912	1 689 372	1 619 180	1 591 786	1 509 528	1 507 938	1 540 721	1 601 151	1 875 112	1 666 553
Réserves obligatoires**	715 217	722 475	725 426	725 272	732 096	732 587	743 282	761 463	743 282	763 516	765 836	792 759	809 309	715 217	722 475	725 426	725 272	732 096	732 587	743 282	761 463	743 282	763 516	765 836	792 759	809 309
Réserves / Dépôts	27,1 %	25,9 %	24,6 %	25,7 %	24,4 %	23,6 %	22,8 %	22,2 %	21,8 %	22,2 %	22,4 %	24,7 %	22,7 %	27,1 %	25,9 %	24,6 %	25,7 %	24,4 %	23,6 %	22,8 %	22,2 %	21,8 %	22,2 %	22,4 %	24,7 %	22,7 %
Dépôts/ Crédits à l'économie	134,4 %	133,4 %	133,7 %	132,3 %	132,0 %	131,1 %	131,3 %	135,2 %	130,5 %	130,4 %	134,3 %	139,2 %	139,3 %	134,4 %	133,4 %	133,7 %	132,3 %	132,0 %	131,1 %	131,3 %	135,2 %	130,5 %	130,4 %	134,3 %	139,2 %	139,3 %
Réserves/ Total bilan	17,9 %	17,1 %	16,4 %	17,0 %	16,0 %	15,5 %	15,0 %	14,5 %	14,2 %	14,3 %	14,6 %	16,1 %	14,8 %	17,9 %	17,1 %	16,4 %	17,0 %	16,0 %	15,5 %	15,0 %	14,5 %	14,2 %	14,3 %	14,6 %	16,1 %	14,8 %
Réserves libres / Obligatoires	267,9 %	248,7 %	231,8 %	248,0 %	230,8 %	221,0 %	214,2 %	198,2 %	202,9 %	201,8 %	209,1 %	236,5 %	205,9 %	267,9 %	248,7 %	231,8 %	248,0 %	230,8 %	221,0 %	214,2 %	198,2 %	202,9 %	201,8 %	209,1 %	236,5 %	205,9 %
Réserves libres / l'économie	26,5 %	24,7 %	23,0 %	24,3 %	22,4 %	21,3 %	20,4 %	19,9 %	19,1 %	19,4 %	20,4 %	24,1 %	21,3 %	26,5 %	24,7 %	23,0 %	24,3 %	22,4 %	21,3 %	20,4 %	19,9 %	19,1 %	19,4 %	20,4 %	24,1 %	21,3 %

Source : BEAC

*en millions de FCFA

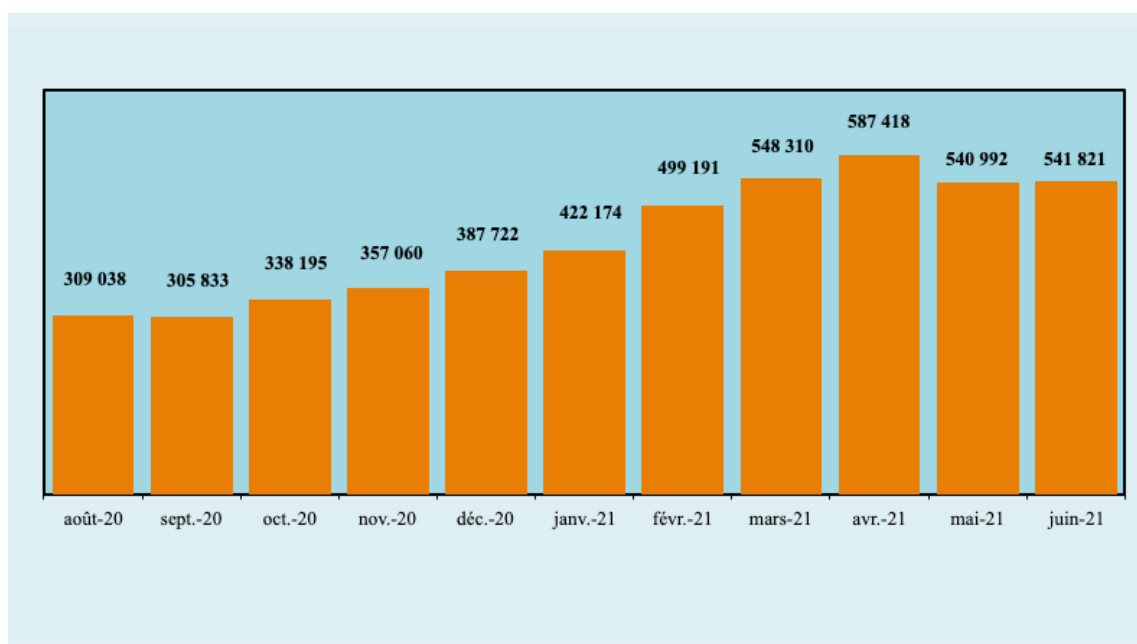
** Conformément à la Décision du CPM n°11/CPM/2018, les réserves obligatoires sont constituées depuis le 11 décembre 2017 sur le compte courant des établissements de crédit assujettis

G16. Evolution de la structure des réserves des banques de la CEMAC



Source : BEAC

G17. Evolution du volume des injections de liquidité dans la CEMAC (en millions de FCFA)



Source : BEAC

7. SITUATION DES RÉSERVES DE CHANGE

Les réserves de change de la BEAC oscillent autour de 4 000 milliards depuis le début de l'année 2021. A fin juillet 2021, elles sont en contraction sur un an de 13,7 % à 3 967 milliards.

Conclusion

La croissance économique mondiale repartirait à 6,0 % en 2021, après une récession de 3,2 % en 2020, pour revenir ensuite à 4,9 % en 2022. Ce regain d'activité en 2021 s'expliquerait par : i) l'élargissement de la couverture vaccinale à l'échelle mondiale, ii) la consolidation des mesures de soutien budgétaire dans plusieurs pays, et iii) la prolongation des politiques monétaires accommodantes destinées à favoriser des conditions monétaires propices à la reprise de l'activité. Toutefois, l'apparition de plusieurs variants de la COVID-19 dans le monde pourrait compromettre ces perspectives.

Sur le plan régional, les économies de la CEMAC devraient poursuivre le rebond amorcé au premier trimestre 2021, malgré la persistance de la crise sanitaire. En effet, l'Indicateur Composite des Activités Economiques (ICAE) de la CEMAC a bondi de 8,0 % en glissement annuel à fin juin 2021, contre - 5,9 % un an auparavant, correspondant à une hausse du PIB réel trimestriel de la CEMAC de 3,9 %, contre - 4,0 % un an auparavant. En revanche, il a maintenu une dynamique défavorable en variation trimestrielle, reflétée par une nouvelle baisse de 0,1 % à fin juin 2021.

Le niveau général des prix dans la CEMAC a maintenu sa tendance haussière. L'inflation en moyenne annuelle s'est hissée à 2,1 % à fin juin 2021, contre 1,6 % un an plus tôt. En glissement annuel, le taux d'inflation est revenu de 2,2 % à fin juin 2020 à 1,6 % un an plus tard.

L'évolution de la masse monétaire de la CEMAC et de ses contreparties, en glissement annuel, à fin juin 2021 a été marquée par : un repli des avoirs extérieurs nets du système monétaire de 41,7 % ; une baisse des réserves de change à 4 213,3 milliards à fin juin 2021, contre 4 996,6 milliards un an plus tôt ; une hausse du taux de couverture extérieure de la monnaie à 70,42 %, après 59,75 % en juin 2020 ; une expansion des créances nettes du système monétaire sur les États de la CEMAC de 41,9 % à 7 171,3 milliards ; une hausse des crédits à l'économie à 8 259,8 milliards, après 7 610,8 milliards (+ 8,5 %) ; un accroissement des disponibilités monétaires et quasi-monétaires (M2) de 11,9 % pour s'établir à 14 215,1 milliards à fin juin 2021 contre 12 699,3 milliards un an auparavant.

Pour l'année 2021, les services de la BEAC tablent sur : i) un taux de croissance du PIB réel de 1,6 % contre - 1,7 % en 2020, résultant de la dynamique des activités dans le secteur hors-pétrole, ii) une atténuation des tensions inflationnistes à 2,0 % en 2021, contre 2,4 % un an plus tôt, iii) une diminution du déficit du solde budgétaire base engagements, dons compris, de 2,0 % du PIB en 2020 à 1,7 % du PIB en 2021, et iv) une baisse du déficit du compte courant à 3,6 % du PIB contre 4,8 % du PIB un an plus tôt. Sur le plan de la monnaie, la masse monétaire devrait croître de 11,5 % en 2021 contre 11,1 % douze mois plus tôt et les avoirs extérieurs nets chuteraient de 21,4 % après - 31,3 % en 2020. Le taux de couverture extérieure de la monnaie passerait de 63,6 % en 2020 à 64,8 % en 2021 et les réserves de change remonteraient à 3,71 mois d'importations de biens et services à fin décembre 2021, contre 3,66 mois en 2020.

I. ETUDES :

1. La croissance inclusive et durable dans la Communauté Economique et Monétaire d’Afrique Centrale : la diversification des économies compte-t-elle ?

BALLA MEKONGO Célestin Ghislain^{1*} & KAMGUIA Brice²

Résumé : Cet article apprécie l’impact de la diversification économique sur la croissance inclusive et durable dans la Communauté Economique et Monétaire d’Afrique Centrale (CEMAC) sur la période 1995 – 2018. Le modèle empirique est inspiré du travail d’Oyinlola et Adedeji (2019). L’activité principale de cette étude implique l’utilisation de différentes mesures de la diversification économique (l’indice d’Herfindahl- Hirschman, l’indice de Theil et les indices de marges intensives et extensives d’exportation) sur la croissance inclusive dans la CEMAC. Le modèle de base est estimé à partir de la méthode des doubles moindres carrés avec variables instrumentales (IV-2SLS) qui aboutit à un résultat principal selon lequel la diversification économique captée par la diversification des exportations augmente la croissance inclusive et durable dans la CEMAC. Nous formulons la proposition d’un abaissement des coûts de production dans les nouveaux secteurs commercialisés afin de stimuler l’efficacité et d’encourager les nouveaux entrants.

Mots clés : Diversification économique, croissance inclusive et durable, IV-2SLS, CEMAC.

INTRODUCTION

La diversification des économies continue de s’imposer comme une nécessité impériale pour les pays en développement d’Afrique notamment ceux qui sont riches en ressources naturelles et alimente une littérature féconde. Par ailleurs, la situation de crise provoquée par la pandémie du Covid-19 a suscité un regain d’intérêt pour cette problématique qui ne laisse pas indifférent les décideurs politiques, les acteurs économiques et les universitaires. En effet, l’Afrique sub-saharienne (ASS) reste fortement dépendante de son secteur primaire. Si environ 20 % des exportations sont classées comme industrielles, la plupart d’entre elles sont des produits primaires modestement transformés (Geld, 2010). Ce constat confirme la forte concentration économique des pays de l’ASS en générale mais aussi celle de la Communauté Economique et Monétaire d’Afrique Centrale (CEMAC) dont cinq pays sont exportateurs de pétrole (Ongba, 2014). En effet, suivant les statistiques sur le commerce international de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED), l’indice de concentration des exportations de la CEMAC est passé de 0,66 point entre 1996 et 2006 à 0,54 entre 2015 et 2018. Malgré la baisse de cet indicateur, le portefeuille d’exportations des pays de la CEMAC demeure très peu diversifié.

Bien que les pays de la CEMAC soient dans une dynamique de transition économique, la paupérisation grandissante et les inégalités de toute nature persistent toujours du fait d’une transformation structurelle insuffisante, induisant ainsi une faible inclusion de la croissance économique.

L’état des lieux de la croissance inclusive est assez complexe. Si le Gabon détient le PIB par personne employée le plus élevé suivi de la Guinée-Equatoriale, les inégalités de revenu demeurent

² * **Auteur correspondant :** Docteur, Centre d’études et de recherche en management et économie (CERME), Université de Dschang, Cameroun.

³ Doctorant, Laboratoire d’économie fondamentale et appliquée (LAREFA), Université de Dschang, Cameroun.

importantes. Sur la période 2015 – 2018, la Centrafrique et la république du Congo sont les plus inégalitaires en termes de revenu soit 0,63 et 0,61 respectivement suivant l'indice de GINI (WDI, 2020). La CEMAC reste une sous-région où la croissance n'améliore pas suffisamment les conditions de vie des populations. Depuis 2019, la pandémie causée par le Coronavirus a substantiellement dégradé la situation économique des pays de la CEMAC ce qui a entraîné l'adoption des programmes de relance dits de première et deuxième génération pour une sortie de crise sous l'égide des institutions financières internationales notamment le Fonds Monétaire International (FMI). A l'heure actuelle, le débat porte sur les politiques à mettre en œuvre pour une sortie rapide de la crise notamment la diversification économique.

En considérant, l'accroissement corrélé de l'indice de diversification économique mesurée par la diversification des exportations et de la croissance inclusive dans la CEMAC d'une part, et de la rareté des études empiriques liant ces deux variables clés du développement moderne des pays dans un contexte de crise d'autre part. Cette étude a pour objectif d'examiner l'impact de la diversification économique captée par la diversification des exportations sur la croissance inclusive et durable. Bien plus, elle s'appuie sur une littérature récente sur le domaine d'étude, emploi des techniques économétriques adéquates (Ali et Cantner, 2020 ; Oyinlola et Adedeji 2019 ; Metu et al., 2021) pour établir empiriquement cette relation. L'intérêt majeur de l'étude est d'apporter aux décideurs les instruments pertinents de la politique de diversification économique capables d'augmenter la croissance inclusive et durable pour une sortie rapide de crise dans le contexte des programmes de deuxième génération avec le FMI. Pour aboutir à cette recommandation, une méthodologie utile et conforme aux travaux antérieurs est employée. Il ressort des estimations que la diversification des exportations impacte positivement sur la croissance inclusive et durable dans la CEMAC.

Les auteurs apportent deux contributions majeures aux travaux existants. D'une part, ils mettent en évidence l'impact de la diversification des exportations sur la croissance inclusive et durable dans la CEMAC. A cet effet, cette étude constitue une première à notre connaissance. D'autre part, les auteurs étudient cette relation sur un échantillon de pays en développement notamment africains issus d'une sous-région qui est en proie aux difficultés économiques causées par la pandémie du Covid-19.

A la suite de cette introduction, le reste de l'article procède de la manière suivante. La première section est consacrée à la problématique. La deuxième section présente la méthodologie. La troisième section analyse les résultats. La quatrième section quant-à-elle met en exergue les recommandations de politique économique. L'article se termine par une conclusion.

I- PROBLEMATIQUE

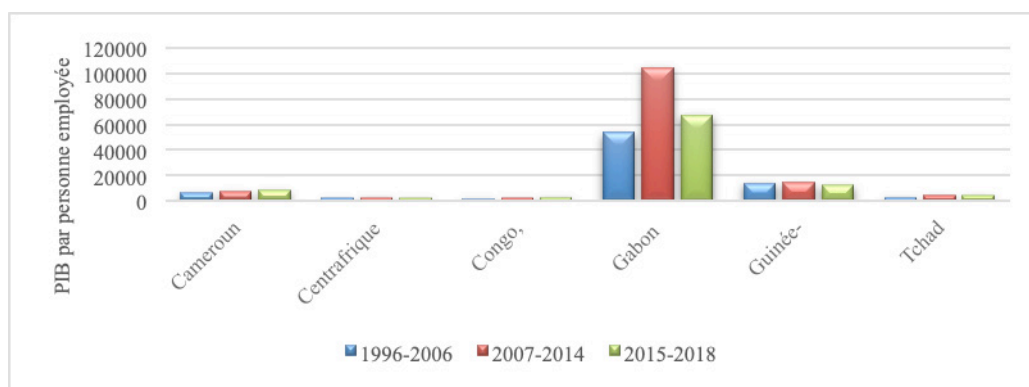
La diversification économique est importante pour construire une croissance économique durable. Ainsi, une économie fortement dépendante des revenus d'une ressource naturelle risque l'instabilité, voire l'effondrement, si le prix de cette denrée diminue sur le marché mondial. De plus, la diversification économique contribue positivement à la création d'emplois, à la lutte contre la corruption et à l'amélioration de la qualité institutionnelle des pays (Albassam, 2015, Metu et al., 2021). Cependant, la transition vers des économies plus diversifiées demeure une tâche ardue mais vitale pour les pays en développement et ceux de la CEMAC en particulier. Cela requiert en effet une transformation structurelle profonde.

Les nombreux chocs survenus sur les marchés des ressources naturelles³¹ ont relancé la

⁴¹ Le plus récent qui a touché les cinq pays de la CEMAC est celui de décembre 2014 marqué par la baisse drastique des prix du pétrole.

question portant sur l'intérêt de diversifier les économies de la CEMAC et par là l'importance de rendre la croissance plus inclusive. La CEMAC compte en effet cinq pays producteurs de pétrole⁴². La faible transformation de la structure économique survenue après l'exploitation des ressources naturelles notamment le pétrole, l'or, le diamant et le bois a rendu le système économique plus inégalitaires et inéquitables avec des contrastes observés par pays. Pour s'en convaincre, le graphique 1 montre l'évolution du PIB par personne employée au sein de la CEMAC. Cet indicateur fait partie des nombreuses mesures généralement utilisées pour capter la croissance inclusive (Oyindola et Adededi, 2019). Il en ressort que le PIB par personne employée reste très élevé au Gabon et en Guinée-Equatoriale. La période allant de 2007-2014 se manifeste par un PIB par personne employée relativement plus élevé observé par pays. Comme il est possible de le constater, les efforts de rendre la croissance plus inclusive demeurent hétérogènes ce qui entretient ce contraste observé dans la sous-région. Par ailleurs, l'appréciation du processus d'amélioration des conditions de vie s'appréhende également par une réduction des inégalités. A cet effet, le graphique 2 présente l'évolution du niveau des inégalités de revenu dans la CEMAC. De ce graphique, le constat est que les inégalités en termes de revenus persistent toujours. La République Centrafricaine, du fait de l'instabilité politique demeure toujours très inégalitaire, suivie de la République du Congo et du Cameroun. Les éléments présentés ci-dessus semblent justifier l'importance de rendre la croissance plus inclusive à travers une amélioration des conditions de vie et une réduction des inégalités afin de garantir une croissance économique soutenable.

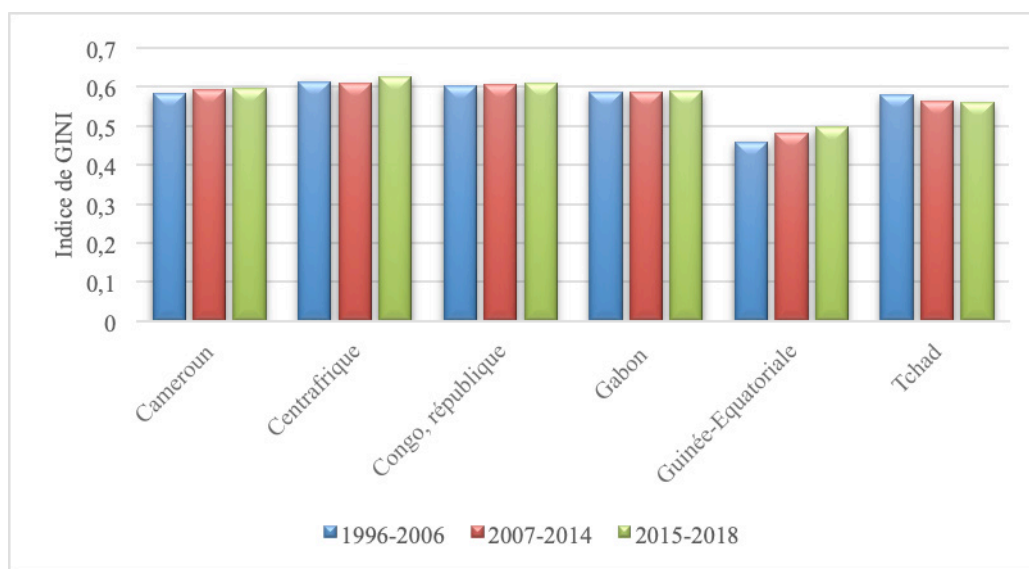
Graphique 1 : Evolution du PIB par personne employée dans la CEMAC



Source : Auteurs à partir de WDI (2020)

⁴² Il s'agit du Gabon, de la république du Congo, de la Guinée-Equatoriale, du Tchad et du Cameroun.

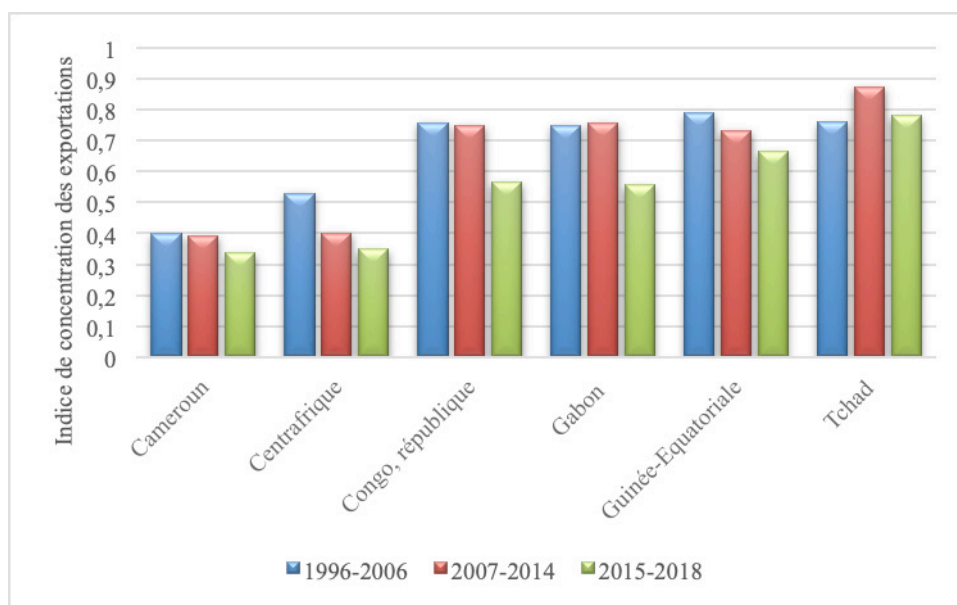
Graphique 2 : Evolution des inégalités de revenu dans la CEMAC



Source : Auteurs à partir de WDI (2020)

La nécessité de garantir une croissance inclusive requiert ainsi une forte dose de diversification économique qui permettra à terme de lutter contre des chocs exogènes. La crise à la laquelle fait face les pays du monde en général et ceux de la CEMAC actuellement suscite un regain d'intérêt pour la diversification économique des pays de la sous-région. Déjà, depuis le 7 août 2020 à Yaoundé, les Etats membres de la CEMAC ont pris une résolution ferme de placer l'industrialisation et la diversification économique, au centre d'un nouveau cadre stratégique pour les accords de seconde génération avec le Fonds monétaire international (FMI) et du plan de relance économique post-Covid-19. Par cet acte, les pays de la CEMAC s'inscrivent dans la perspective des recommandations du Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) qui visent une promotion des compétences et de l'intégration du capital naturel dans les comptes nationaux. Cependant, l'examen de la diversification des économies de la CEMAC suscite encore beaucoup d'inquiétudes. En effet, le graphique 3 présente l'évolution du niveau de diversification économique captée par la diversification des exportations. Il en ressort de ce graphique que quatre pays de la CEMAC ont une structure des exportations très concentrée. Il s'agit du Tchad, de la Guinée-Equatoriale, de la république du Congo et du Gabon. L'économie de ces pays est basée sur un nombre restreint de produits d'exportation dont le principal est le pétrole. Le Cameroun et la République Centrafricaine demeurent relativement moins concentrés. Cette faible diversification des pays de la CEMAC pose le problème de la diversité des sources de revenus et de facto le financement de l'économie ce qui entretient les inégalités et l'instabilité des institutions.

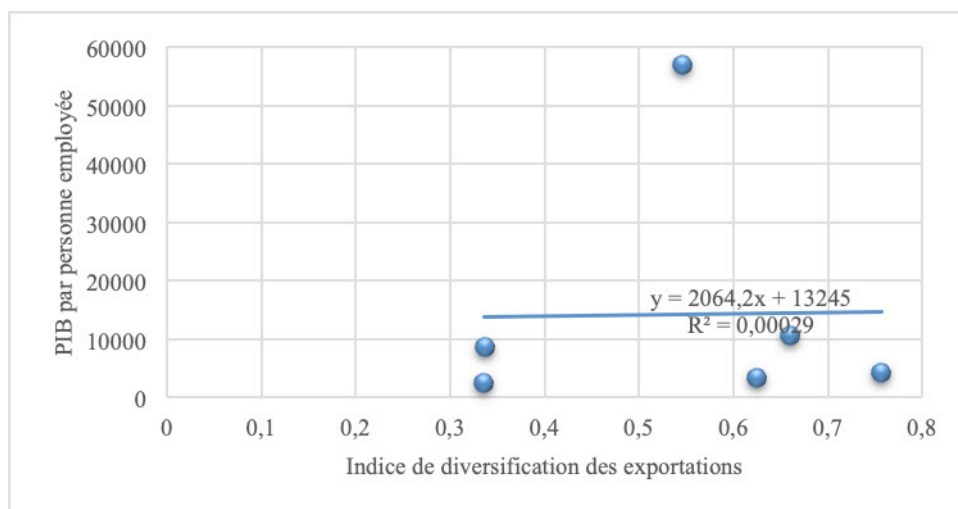
Graphique 3 : Evolution du niveau de diversification des économies de la CEMAC



Source : Auteurs à partir des données de la CNUCED (2020)

Au regard de ces constats, un ensemble de questions émergent à savoir : la diversification économique peut-elle améliorer la croissance inclusive et durable des pays de la CEMAC ? En d'autres termes, la diversification des exportations génère-t-elle une croissance en faveur des personnes employées et vulnérables ? Enfin, la diversification des exportations constitue-t-elle un bon instrument de la diversification économique permettant de stimuler la croissance inclusive et durable dans le contexte des programmes de deuxième génération avec le FMI ? Bien que la diversification des exportations requière une meilleure utilisation des capacités productives et des financements élevés, elle reste un facteur déterminant pour la croissance économique soutenue. D'emblée, il existe une corrélation positive entre la croissance inclusive mesurée par le PIB par personne employée et la diversification des exportations comme illustre le graphique 4. Le point situé à l'extrême représente le Gabon qui détient le PIB par personne employée le plus élevé avec une faible diversification des exportations.

Graphique 4 : Corrélation entre le PIB par personne employée et l'indice de diversification des exportations



Source : Auteurs à partir des données du WDI (2020) et de la CNUCED (2020)

A propos du lien entre la diversification économique et la croissance inclusive, la littérature semble admettre un consensus selon lequel la diversification économique améliore la croissance inclusive (Hartman et al., 2019). En effet, la diversification de l'appareil productif qui résulte elle-même de l'amélioration des capacités affecte positivement la croissance économique (Ali et Cantner, 2020). Ainsi la diversification permet d'entretenir la croissance de long terme tout en offrant une capacité de résistance accrue aux chocs externes tels que les fluctuations de prix, les changements technologiques et les changements dans les préférences mondiales (Saviotti, 1996 ; Saviotti et Frenken, 2008). L'approche par la promotion des compétences retenue dans le cadre du programme de réformes économiques et financières de la CEMAC prend tout son sens dans la mesure où la diversification économique génère des opportunités dont a besoin une main-d'œuvre compétente pour contribuer au développement, ce qui améliore le bien-être social (Hartmann et Pyka, 2013). Dans cette perspective, Ali et Cantner (2020) montrent que la diversification des exportations participe à l'accroissement du bien-être dans les pays d'Europe centrale et orientale, globalement dans les économies en transition. La garantie du bien-être par la diversification passe également par la réduction des inégalités. A cet effet, Le et al. (2020) montrent sur la base d'un échantillon de 90 pays dont 27 économies à revenu faible et moyen inférieur, 22 économies à revenu moyen supérieur et 41 économies à revenu élevé. Ils retiennent les indices de Gini avant et après impôts et transferts comme indicateurs de l'inégalité des revenus, les indices de la marge d'exportation intensive et extensive sont utilisés comme indicateurs de la diversification des exportations. Les auteurs concluent que la diversification des exportations semble réduire l'inégalité des revenus dans les trois sous-échantillons. Dans le cadre restreint de l'Afrique, les études d'Esu et Udonwa (2015) ont montré que la diversification économique stimule la croissance économique à long terme du Nigéria ceci en favorisant le développement du secteur réel (hors pétrole) et l'approfondissement technologique. Par ailleurs, Metu et al. (2021) montrent, dans le cas du Nigeria que la diversification économique augmente la croissance inclusive par l'accroissement de la contribution du secteur réel (hors pétrole) dans la création des richesses nationales. Toutefois, il n'existe pas à notre connaissance des travaux qui se sont focalisés sur le contexte des pays de la CEMAC en ce contexte marqué par la pandémie causée par le Coronavirus. C'est pourquoi, nous nous proposons d'établir un lien empirique entre la diversification économique et la croissance inclusive et durable afin de proposer in fine des instruments pertinents permettant de soutenir la croissance économique post-Covid-19 dans la CEMAC dans le contexte des programmes de deuxième génération avec le FMI.

II- METHODOLOGIE

Le modèle de base, la justification des variables et la technique d'estimation sont premièrement exposés après suivra la présentation des données.

1- Le modèle de base, la justification des variables et la technique d'estimation

Pour examiner comment la diversification économique à travers celle des exportations influence la croissance inclusive, nous nous basons sur les études existantes portant sur les déterminants macroéconomiques de la croissance inclusive (Anand et al. 2013 ; Aoyagi et Ganelli, 2015 ; Aoyagi et al., 2016 ; Raheem et al., 2018 ; Oyinlola et Adedeji 2019). Ainsi, à la suite de ces études empiriques, nous postulons le modèle de base suivant :

$$INCLUSGR_{i,t} = a + bDivers_{i,t} + gX_{i,t} + \eta_i + t_t + e_{i,t} \quad (1)$$

Où $INCLUSGR_{i,t}$ est la mesure de la croissance inclusive du pays i , l'année t . Le modèle comprend $Divers_{i,t}$ qui représente la diversification des exportations, et le vecteur des variables de contrôle X . Afin de tenir compte de l'hétérogénéité non observable des pays, nous incluons les effets fixes pays, η . Nous incluons également les effets fixes de période t , pour tenir compte des cycles économiques mondiaux.

a- La variable dépendante

A la lumière des travaux précédents, nous mesurons la croissance inclusive comme le logarithme du PIB par personne employée. Le choix de ce proxy pour la croissance inclusive est basé sur le fait qu'il mesure le revenu par travailleur plutôt que le revenu par personne dans la population. L'accent mis récemment sur la croissance inclusive résulte de l'incapacité de l'augmentation du revenu (PIB) des pays à mesurer correctement la croissance et sa durabilité en raison du taux de chômage élevé, de la disparité croissante des revenus et du niveau élevé de pauvreté dans la plupart des pays en développement⁵³ (Oyinlola et Adedeji 2019). Cependant, il n'existe pas de définition ou de mesure absolue de la croissance inclusive. Ainsi, cette étude suit l'argument de Raheem et al. (2016) sur l'utilisation du logarithme du PIB par personne employée comme un proxy pour la croissance inclusive qui suggère une augmentation des opportunités moyennes disponibles pour la population et comment ces opportunités sont distribuées dans la population. Par conséquent, le choix du PIB par personne employée est approprié dans ce contexte car toutes les personnes ne sont pas productives ou exposées aux mêmes opportunités.

b- Les variables d'intérêt

La variable indépendante, la concentration des exportations (diversification des exportations), est définie à partir de l'indice de concentration des exportations de Herfindahl-Hirschman de la CNUCED (2012). L'indice de concentration des exportations de Herfindahl-Hirschmann⁶⁴ est calculé comme suit :

⁶³ Cela suggère que la plupart des pays en développement connaissent une croissance économique mais une augmentation de la pauvreté ; seule une part limitée de la population bénéficie de la prospérité observée. Il est donc nécessaire de déployer des efforts pour élargir les bénéficiaires et garantir ainsi l'inclusion de la croissance. Cependant, il n'existe pas de définition ou de mesure absolue de la croissance inclusive.

⁷⁴ En robustesse, nous utilisons l'indice de diversification de Theil du FMI.

$$IHH_j = \frac{\sqrt{\sum_{i=1}^n \left(\frac{x_i}{X}\right)^2} - \sqrt{\left(\frac{1}{n}\right)}}{1 - \sqrt{\frac{1}{n}}}$$

Où IHH_j est l'indice du pays, x_i est la valeur d'exportation du produit i , $X = \sum_i^n x_i$ et n est le nombre de groupes de produits selon la révision 3 de la Classification internationale type du commerce (SITC). L'indice de Herfindahl-Hirschmann (IHH) est l'indice de concentration des exportations le plus utilisé pour les études de diversification (Lederman et Maloney, 2007 Omgba, 2014). Cet indice est normalisé, ses valeurs variant entre 0 (correspondant à une diversification parfaite) et 1 (correspondant à une concentration parfaite des exportations, soit en un seul produit, ou vers un seul pays de destination). L'indice de diversification est ainsi le complément à 1 de l' IHH ⁷⁵ (Omgba, 2014). De faibles valeurs de l' IHH indiquent un ensemble diversifié de produits (ou des marchés de destination), tandis que des valeurs élevées révèlent un degré élevé de concentration (de produits exportés ou de marchés de destination / d'origine) ou, de façon équivalente, un portefeuille d'exportations moins diversifié (Lederman et Maloney, 2007).

c- Les variables de contrôle

En suivant Oyinlola et Adedeji (2019) ; Raheem et al. (2016), l'ouverture commerciale et l'investissement sont introduits. L'ouverture représente le rapport des exportations et des importations sur le PIB. L'investissement est la formation brute de capital fixe (en % du PIB) utilisée pour évaluer le niveau de croissance de l'investissement. Ceci est dû au rôle important de l'investissement dans le processus de croissance. Capital humain est le logarithme des indicateurs de développement du capital humain saisis en termes de volume (indice de scolarisation dans le secondaire). Cet indicateur rend compte du développement des compétences et des capacités de la main-d'œuvre pour accroître la productivité (Aghion et Howitt 1992 ; Becker et Hall, 2013). Parmi les variables de contrôle théoriquement importantes du modèle, on trouve l'IDE, qui est traditionnel dans la plupart des modèles de croissance utilisés par des chercheurs et qui est censé rendre compte de l'afflux net d'investissements étrangers qui peuvent améliorer ou retarder la croissance en fonction du secteur qui bénéficie de ces flux nets (Alfaro et al., 2001 ; Iwasaki et Suganuma, 2015). Enfin, nous incluons les dépenses gouvernementales et les Technologies de l'information et de la communication. Les dépenses publiques représentent le rôle critique du gouvernement dans la productivité (Arpaia et Turini 2008). Les TIC sont captés par le logarithme du ratio d'utilisateurs d'Internet ce qui représente le nombre de personnes ayant accès au réseau mondial divisé par la population totale (individus utilisant l'Internet en % de la population). Le tableau 1 présente les statistiques descriptives.

d- La technique d'estimation

Pour estimer l'équation ci-dessus, nous utilisons la méthode des variables instrumentales développée par Baum et al. (2007). C'est une méthode basée sur les variables instrumentales suivant une approche par les doubles moindres carrés. Cette méthode permet de résoudre le problème d'endogénéité qui peut provenir en premier lieu de la simultanéité entre les variables de la croissance inclusive et les variables de la diversification des exportations. En deuxième lieu, des erreurs de mesures pourraient se produire lors du calcul de l' IHH permettant de capter la diversification

^{8 5} Cela implique qu'un signe négatif de cet indice et la croissance inclusive désigne un effet positif de la diversification des exportations sur la croissance.

des exportations. Troisièmement, pour un bon nombre de pays de la CEMAC, les données sur l'IHH varient peu au fil du temps. C'est pourquoi, effectuer des régressions à effets fixes pour gérer la question de l'omission de facteurs explicatifs pourrait se révéler problématique (Dao et Godbout, 2014). En guise de variables instrumentales, nous utilisons des instruments internes notamment les variables de diversification des exportations retardées (au moins cinq périodes⁸⁶) pour toutes les régressions effectuées.

2- Données de l'étude

Les données utilisées dans notre article viennent de deux sources principales. Les données de la croissance inclusive et durable captée par le PIB par personne employée proviennent du *World Development Indicators* (2020) de la Banque mondiale. En ce qui concerne les données sur la construction de l'IHH, la base sur le commerce de la CNUCED (2020) a été retenue. Enfin, les données sur les variables de contrôle proviennent du *World Development Indicators* (2020) de la Banque mondiale. Notre échantillon est constitué des 6 pays membres de la CEMAC⁹⁷. La période d'étude va de 1995 à 2018. Le choix de cette période d'étude est motivé par la disponibilité des données d'une part, et la nécessité de mieux apprécier le processus de diversification des économies et de la croissance inclusive dans la CEMAC d'autre part.

III- ANALYSE DES RESULTATS

Les tableaux 1 et 2 présentent les statistiques descriptives et la matrice de corrélation des variables utilisées dans l'analyse de l'échantillon global, c'est-à-dire pour les six pays de la CEMAC de 1995 à 2018. Les statistiques descriptives de l'ensemble de données montrent que les écart-types de toutes les variables sont dispersés autour de la moyenne, ce qui implique qu'il existe une variation dans l'échantillon transversal sélectionné et une faible hétérogénéité entre les pays.

Tableau 1 : statistiques descriptives

Variable	Obs	Moyenne	Ecart-type	Min	Max
Croissance inclusive	144	8,884	1,165	7.545	11.701
Indice de diversification	144	0,636	0,183	.292	.923
Ouverture	134	4,215	0,463	3.221	5.055
IDE	129	1,064	1,506	-2.532	5.087
Capital humain	96	0,625	.189	.28	1.04
Investissement privé	134	3,018	.59	.742	4.355
Dépenses gouvernementale	134	10,752	4,779	2.058	25.327
TIC	136	1,62	2,76	-6.596	4.69

Note : Obs : observations.

Source : Auteurs.

Les résultats du tableau 2 indiquent une faible corrélation entre les variables réduisant ainsi les soupçons possibles de multi-colinéarité entre les variables.

⁹⁶ Voir Pacini et Windmeijer (2017).

⁹⁷ Voir Annexes.

Tableau 2 : Matrice de corrélation

Variabiles	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
(1) Croissance inclusive	1.000							
(2) Indice de diversification	- 0.184	1.000						
(3) ouverture	0.731	0.469	1.000					
(4) IDE	0.328	0.378	0.455	1.000				
(5) Capital humain	0.717	0.529	0.743	0.483	1.000			
(6) Investissement privé	0.564	- 0.040	0.551	0.279	0.410	1.000		
(7) dépenses gouvernementales	- 0.390	- 0.316	0.244	- 0.327	0.114	0.145	1.000	
(8) TIC	0.355	- 0.021	0.396	0.444	0.447	0.488	0.141	1.000

Source : Auteurs.

A- Résultats empiriques

Les résultats empiriques de l'équation (1) sont issus de deux méthodes à savoir : la méthode des moindres carrés ordinaires (MCO) en panel et les doubles moindres carrés avec variables instrumentales présentés au niveau du tableau 3. Ce tableau présente les résultats mettant en relation la diversification des exportations et la croissance inclusive et durable.

Tableau 3 : Impact de la diversification des exportations sur la croissance inclusive et durable en zone CEMAC

VARIABLES	Variable dépendante : PIB par personne employée					
	MCO			IV-2SLS		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Indice de diversification	-1.919*** (0.514)	-0.983* (0.541)	-1.310** (0.525)	-2.693*** (0.976)	-2.468** (0.995)	-2.221** (0.904)
Ouverture	1.348*** (0.272)	0.888** (0.402)	0.836** (0.390)	1.642*** (0.399)	1.424*** (0.436)	1.263*** (0.405)
IDE	-0.0498 (0.0710)	0.0551 (0.0728)	0.128* (0.0743)	-0.0640 (0.0840)	0.00266 (0.0956)	0.0883 (0.0976)
Capital humain	3.282*** (0.550)	2.945*** (0.496)	3.338*** (0.497)	3.187*** (0.872)	3.328*** (0.852)	3.422*** (0.817)
Investissement privé	0.284* (0.154)	0.397*** (0.134)	0.509*** (0.151)	0.288 (0.259)	0.252 (0.252)	0.494** (0.237)
Dépenses gouvernementales		0.0633** (0.0259)	0.0703*** (0.0254)		0.0423 (0.0324)	0.0619** (0.0308)
TIC			-0.0818*** (0.0260)			-0.110** (0.0469)
Constant	1.555 (1.004)	2.057* (1.179)	1.912 (1.166)	0.958 (1.051)	1.259 (1.053)	0.972 (1.009)
Observations	81	81	81	64	64	64
R ²	0.685	0.709	0.727	0.696	0.708	0.736
Sargan (<i>p-value</i>)				0.381	0.547	0.763

Notes : les écart-types entre parenthèses *** p<0.01, ** p<0.05, * p<0.1.

Source : Auteurs.

Pour un premier regard sur les preuves, nous présentons les résultats des régressions MCO, Étant donné que les résultats de ces régressions ne visent qu'à fournir une perspective à long terme de la relation, une opinion sur les coefficients et en raison des problèmes d'endogénéité (c'est-à-dire l'existence de données limités, l'omission des variables et la possibilité d'une causalité bidi-

rectionnelle), nous préférons ne pas mettre d'interprétation structurelle sur les résultats. En dépit de ces préoccupations, certains éléments intéressants ressortent toutefois des résultats. En effet, l'indice de diversification est associé négativement et de manière significative au PIB par personne employée. Cela suggère en effet qu'une baisse de l'indice de diversification qui traduit en effet une amélioration de la diversification des exportations accroît le PIB par personne employée de 1,92, 0,83 % et 1,31 % respectivement. Les IDE affectent positivement le PIB par personne employée dans la troisième spécification. Par ailleurs, le capital humain, l'investissement privé et les dépenses gouvernementales demeurent des déterminants de l'amélioration du PIB par personne employée. Ces résultats particuliers peuvent ne pas se vérifier dans les régressions IV-2SLS qui semblent plus robustes.

Les résultats des régressions IV-2SLS mettent également en relation l'indice de diversification des exportations et le PIB par personne employée dans la CEMAC. D'abord, la *p-value* associée au test de Sargan est non-significatif ce qui valide la pertinence de l'instrument utilisé et le modèle. De plus, nous introduisons comme variable de contrôle, l'ouverture commerciale. Nous constatons que le coefficient associé à la diversification des exportations est négatif et statistiquement significatif à 1 % et 5%. Ce résultat implique qu'une amélioration de la diversification des exportations de 1 % entraîne une amélioration de la croissance inclusive de 2,693, 2,468 et 2,221 %. En effet, la diversification des exportations augmente les choix disponibles pour les agents économiques, et la possibilité de choisir parmi de nombreuses alternatives, non seulement stimule le développement économique, mais augmente également le bien-être en satisfaisant la préférence pour la variété (Clark 2005, Ali et Cantner, 2020). Les nouvelles opportunités liées à la création de nouvelles activités de production et à l'innovation augmentent les niveaux d'emploi globaux. Ce résultat est conforme aux travaux qui examinent l'effet de la diversification sur la croissance inclusive (Dixit et al., 2019 ; Gngangnon 2019 ; Metu et al., 2021). Quant à l'ouverture commerciale, nous constatons que le coefficient associé à cette variable est positif et statistiquement significatif. Ce résultat suggère qu'une amélioration de l'ouverture commerciale entraîne une amélioration de la croissance inclusive ; lequel résultat est cohérent avec les travaux d'Aoyagi et Ganelli (2015), Arabiyat (2020) qui examinent l'effet de l'ouverture sur la croissance inclusive. Dans la colonne 2, nous incluons les IDE. Nous constatons que le coefficient associé à notre variable d'intérêt est négatif et statistiquement significatif à 1 %. Par contre, le coefficient de notre variable de contrôle est statistiquement non significatif.

Dans la colonne 3, en plus des variables précédentes nous introduisons également le capital humain. Le coefficient associé à la concentration des exportations reste négatif et statistiquement significatif à 1 %. Ce résultat confirme l'effet positif de la diversification sur croissance inclusive. Quant à notre variable de contrôle, nos résultats montrent que le capital humain a un effet positif et statistiquement significatif sur la croissance inclusive. Ce résultat est conforme aux travaux de Raheem et al. (2018) ; Oyinlola et Adedeji (2019) qui montrent les effets positifs du capital humain sur la croissance économique. Dans les colonnes 4 et 5, nous introduisons l'investissement et les dépenses gouvernementales. Bien que les coefficients associés à ces variables soient statistiquement non significatifs, celui associé à notre variable d'intérêt demeure négatif et statistiquement significatif. Enfin, dans la colonne 6 nous introduisons les TIC. Nos résultats montrent que le coefficient associé à la concentration demeure négatif et statistiquement significatif. De même, la variable TIC entre avec un signe positif et significatif. Ceci implique qu'une hausse de l'adoption des TIC entraîne une amélioration de la croissance inclusive. Ce résultat est conforme à ceux obtenus par Kwesi Ofori et Asongu (2021) qui montrent également l'effet positif des TIC sur la croissance inclusive.

B- Analyses de la robustesse

Les estimations précédentes peuvent souffrir du problème de la non-inclusion de certaines variables qui permettent une amélioration de la croissance inclusive. Afin de corriger ce biais, nous introduisons dans notre modèle trois variables de contrôle supplémentaires à savoir : l'espérance de vie, le taux d'inflation, et le taux de croissance de la population d'une part. Nous introduisons également d'autres mesures de la diversification des exportations bien documentées dans la littérature.

1. Ajout des variables de contrôle supplémentaires

Le tableau 4 présente les résultats de l'estimation de l'équation (1) avec l'ajout de certaines variables de contrôle notamment l'espérance de vie, le taux d'inflation, et le taux de croissance de la population. Il ressort de ce tableau que, quel que soit la spécification retenue, le coefficient associé à la diversification des exportations est négatif et statistiquement significatif. Dans les colonnes 1-3, nos variables de contrôle additionnelles sont introduites individuellement tandis que dans la colonne 4, elles sont introduites simultanément. Les résultats de cette colonne montrent que l'espérance de vie et la population ont un effet positif sur la croissance inclusive. Par contre, le coefficient associé à l'inflation est négatif et statistiquement significatif.

Tableau 4 : Impact de la diversification des exportations sur la croissance inclusive et durable en zone CEMAC avec ajout des variables de contrôle additionnelles

VARIABLES	Variable dépendante : PIB par personne employée			
	(1)	(2)	(3)	(4)
Export concentration	- 12.23*** (2.161)	- 3.928*** (0.510)	- 2.428*** (0.896)	- 8.983*** (1.183)
Ouverture	1.216*** (0.410)	1.418*** (0.220)	0.990** (0.406)	0.591** (0.269)
IDE	0.0919 (0.114)	0.0127 (0.0531)	0.0226 (0.0993)	- 0.0161 (0.0650)
Capital humain	18.44*** (2.589)	9.373*** (0.644)	2.180** (0.960)	8.249*** (1.892)
Investissement privé	0.284 (0.260)	0.703*** (0.129)	0.332 (0.248)	- 0.0568 (0.196)
Dépenses gouvernementales	- 0.199*** (0.0587)	0.0196 (0.0170)	0.0633** (0.0298)	- 0.0490 (0.0337)
TIC	- 0.136*** (0.0518)	0.0330 (0.0276)	- 0.0504 (0.0526)	0.0560 (0.0416)
Espérance de vie	0.144 (0.105)			0.190*** (0.0628)
Inflation		- 15.64*** (1.217)		- 9.171*** (2.209)
Population			0.431** (0.207)	1.713*** (0.373)
Constant	- 0.484 (1.278)	59.13*** (4.557)	2.124* (1.120)	37.61*** (8.426)
Observations	45	64	64	45
R ²	0.833	0.923	0.753	0.949
Sargan (<i>p-value</i>)	0.269	0.244	0.562	0.1600

Note : Ecart-type entre parenthèses *** $p < 0.01$, ** $p < 0.05$, * $p < 0.1$.

Source : Auteurs.

2. Ajout des variables alternatives de la diversification des exportations

Afin de mesurer la diversification des exportations, nous utilisons à la suite de la mesure basée sur l'IHH, d'autres mesures qui captent le commerce intra régional. A cet effet, nous nous intéressons à l'indice de diversification de Theil pour ses propriétés de décomposition permettant de désagréger la diversification globale en diversification intergroupes (marge extensive) et intragroupe (marge intensive). Ainsi, la marge intensive de la diversification des exportations mesure l'inégalité

entre les parts des branches d'exportation actives. Elle provoque une convergence des parts des branches déjà actives d'exportation sur une période, ce qui traduit une augmentation du volume mais pas du nombre de branches d'exportation. La marge extensive de la diversification traduit une augmentation du nombre de branches d'exportation ou l'apparition de nouveaux marchés. Les travaux empiriques sur la diversification extensive et intensive montrent une prédominance de la diversification intensive qui serait de l'ordre de 60%, par rapport à la diversification extensive (Evenett et Venables 2002 ; Nations Unies 2013 ; Jouini et al. 2016). Le concept de diversification intra-régionale (dans la CEMAC) revient à mesurer la capacité des pays de la CEMAC à diversifier leurs partenaires et/ou leurs produits à destination des pays de la CEMAC. Les résultats de cette estimation sont présentés dans le tableau 3.

Tableau 5 : Impact de la diversification des exportations sur la croissance inclusive et durable en zone CEMAC Ajout des variables alternatives de la diversification économique

VARIABLES	Variable dépendante : PIB par personne employée		
	(1)	(2)	(3)
Export diversification	0.0202*** (0.00619)		
Marge extensive		0.0150*** (0.00461)	
Marge Intensive			- 0.0570* (0.0328)
Ouverture	- 0.00210 (0.0108)	- 0.0131 (0.0122)	- 0.0434 (0.0352)
IDE	0.00239 (0.00280)	0.000651 (0.00285)	- 0.00423 (0.00637)
Capital humain	- 0.143*** (0.0235)	- 0.0750*** (0.0253)	0.116 (0.140)
Investissement privé	- 0.0106 (0.00680)	- 0.0123* (0.00654)	- 0.0173 (0.0110)
Dépenses gouvernementales	- 0.00119 (0.000985)	- 0.00190** (0.000958)	- 0.00390* (0.00209)
TIC	0.00717*** (0.00127)	0.00705*** (0.00126)	0.00673*** (0.00233)
Constant	0.756*** (0.0375)	0.851*** (0.0285)	1.117*** (0.170)
Observations	60	60	60
R ²	0.649	0.651	- 0.170
Sargan (<i>p-value</i>)	0.849	0.731	0.668

Note : Ecart-type entre parenthèses *** $p < 0.01$, ** $p < 0.05$, * $p < 0.1$.

Source : Auteurs.

Les résultats de la colonne 1 montrent que la diversification a un effet positif et statistiquement significatif sur la croissance inclusive confirmant ceux obtenus précédemment. Dans la colonne 2, nous introduisons l'indice de diversification extensive. Nous constatons que le coefficient associé à cette variable est positif et statistiquement significatif à 1 %. Ce résultat implique qu'une amélioration du nombre de branches de produits d'exportation ou la découverte de nouveaux marchés entraîne une amélioration de la croissance inclusive par les emplois que cela génère et l'amélioration du revenu des travailleurs qui en découle (Saviotti et Frenken, 2008 ; Ali et Cantner, 2020). Dans la colonne 3, on introduit l'indice de diversification intensive. Les résultats montrent que le coefficient associé à cette variable est négatif et statistiquement significatif à 10 %. Ce résultat implique qu'une plus grande diversification de partenaires et/ou de produits intra CEMAC entraîne une baisse de la croissance inclusive. La décomposition de la diversification totale en diversification extensive et intensive indique qu'il y a eu une amélioration de la diversification extensive au détriment de la diversification intensive pour tous les pays. En ce qui concerne la diversification extensive, les pays les moins diversifiés convergent vers les pays les plus diversifiés avec une vitesse supérieure (Nations Unies 2013).

IV- RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE ECONOMIQUE

L'analyse empirique effectuée ci-dessus, bien que n'intégrant pas directement la période Post-Covid-19 est tout de même capitale pour plusieurs raisons. Premièrement, par cette analyse, une appréciation empirique est faite de la relation entre la diversification économique et la croissance inclusive et durable dans la CEMAC. Deuxièmement, ces résultats ont permis de mieux appréhender les autres déterminants de la croissance inclusive et durable dans la CEMAC. Toutes ces raisons nous rendent aptes à formuler des propositions sur les instruments permettant à la diversification économique d'augmenter le niveau de croissance inclusive et durable dans la CEMAC dans le contexte des programmes de seconde génération avec le FMI pour une sortie rapide de crise. Dans ce cadre, les implications de politique économique sont les suivantes :

- La mise en œuvre d'une politique commerciale raisonnablement ouverte, car les dépenses intérieures de rente augmenteront les prix et les coûts intérieurs, ce qui rendra la concurrence plus difficile pour les secteurs exposés.
- L'abaissement des coûts de production dans les nouveaux secteurs commercialisés afin de stimuler l'efficacité et d'encourager les nouveaux entrants. Cela peut se faire par des investissements ciblés dans les infrastructures, d'allègements fiscaux et tarifaires, de zones franches, de programmes ou de réglementations ;
- La constitution d'autres types de capital pour compléter les richesses obtenues à partir de l'exploitation des ressources naturelles notamment le développement du capital humain, le capital institutionnel et la bonne gouvernance ;
- La diversification des sources de financement des activités économique à travers l'accroissement du processus d'intégration financière qui doit permettre d'attirer les capitaux au sein du système économique de la CEMAC ;
- Le développement et l'intégration aux chaînes de valeur régionale qui doit permettre de mieux maîtriser leur système de production en amont et en avant.

Les éléments présentés ci-dessus constituent des instruments non-exhaustifs permettant de bâtir une politique de diversification économique capable d'augmenter la croissance inclusive et durable post-Covid-19 dans la CEMAC en adéquation avec les programmes de deuxième génération avec le FMI.

CONCLUSION

L'objectif de cette étude était d'analyser l'impact de la diversification économique sur la croissance inclusive et durable dans la CEMAC afin de ressortir les instruments de la nouvelle politique de diversification permettant d'augmenter la croissance inclusive et durable dans le contexte des programmes de deuxième génération avec le FMI. En nous inspirant d'un modèle en panel composé des 6 pays de la CEMAC sur la période 1995-2018, nous avons estimé par les doubles moindres carrés avec variables instrumentales (IV-2SLS) la relation entre la diversification des exportations et le PIB par personne employée. Nos résultats apportent les preuves empiriques de l'impact positif de la diversification des exportations sur le PIB par personne employée. Pour affiner nos résultats, nous avons procédé à l'ajout des variables de contrôle supplémentaires et celui des mesures alternatives de la diversification des exportations. Malgré cela, la diversification des exportations demeure un déterminant important de l'amélioration de la croissance inclusive et durable dans la CEMAC. Certaines variables retenues comme autres facteurs explicatifs de la croissance inclusive et durable

ont montré également leur impact positif notamment l'ouverture commerciale, le capital humain, l'investissement privé, les dépenses gouvernementales, les technologies de l'information et de la communication, avec des spécificités de significativité.

Sur la base de ces résultats, nous avons formulé un certain nombre de recommandations qui constituent en effet les instruments de la politique de diversification pour augmenter la croissance inclusive et durable dans cette période post-Covid-19 dans le cadre des programmes de deuxième génération avec le FMI. Il s'agit principalement de la mise en œuvre d'une politique commerciale raisonnablement ouverte, de l'abaissement des coûts de production dans les nouveaux secteurs commercialisés afin de stimuler l'efficacité et d'encourager les nouveaux entrants et la constitution d'autres types de capital pour compléter les richesses obtenues à partir de l'exploitation des ressources naturelles notamment le développement du capital humain, le capital institutionnel et la bonne gouvernance.

ANNEXES

Tableau : Liste des pays

Cameroun, Centrafrique, Congo république, Gabon, Guinée-Equatoriale, Tchad

Références bibliographiques

1. Aghion, P., & Howitt, P. (1992). A model of growth through creative destruction. *Econometrica. Journal of Econometric Society, New Haven*, 60(2), 385-406.
2. Albassam, B. A. (2015). Economic diversification in Saudi Arabia: Myth or reality?. *Resources Policy*, 44, 112-117.
3. Alfaro, L., Chanda, A., Kalemli-Ozcan, S., & Sayek, S. (2010). Does foreign direct investment promote growth? Exploring the role of financial markets on linkages. *Journal of Development Economics*, 91(2), 242-256.
4. Ali, M., & Cantner, U. (2020). Economic diversification and human development in Europe. *Eurasian Economic Review*, 1-25.
5. Aoyagi, C., & Ganelli, G. (2015). Asia's quest for inclusive growth revisited. *Journal of Asian Economics*, 40, 29-46.
6. Aoyagi, C., Ganelli, G., & Murayama, K. (2016). How inclusive is Abenomics?. *Journal of International Commerce, Economics and Policy*, 7(01), 1650005.
7. Arabiyat, T. S., Mdanat, M., & Samawi, G. (2020). Trade openness, inclusive growth, and inequality: evidence from Jordan. *The Journal of Developing Areas*, 54(1).
8. Baum, C. F. (2007). ivreg2: Stata module for extended instrumental variables/2SLS, GMM and AC/HAC, LIML and k-class regression. <http://ideas.repec.org/c/boc/bocode/s425401.html>.
9. Becker, B., & Hall, S. G. (2013). Do R&D strategies in high-tech sectors differ from those in low-tech sectors? An alternative approach to testing the pooling assumption. *Economic Change and Restructuring*, 46(2), 183-202.

CNUCED (2020): Manuel des statistiques. Disponible sur le site: (<http://www.unctad.org>)

Dao, H., & Godbout, L. (2014). Le rôle de la fiscalité dans la réduction des inégalités : doit-on se soucier de la structure fiscale servant à prélever les recettes ? *L'Actualité économique*, 90(4), 303-327.

Dixit, P., Ahmed, R. R., Yadav, A. K., & Lal, R. C. (2019). Diversification of economy-an insight into inclusive growth & food security with special reference to Pakistan's agriculture econom. *Asian Journal of Agriculture and Rural Development*, 9(1), 82.

Esu, G. E., & Udonwa, U. (2015). Economic diversification and economic growth: Evidence from Nigeria. *Journal of Economics and Sustainable Development*, 6(16), 56-68.

Evenett, S. J., & Venables, A. J. (2002). *Export growth in developing countries: Market entry and bilateral trade flows* (pp. 1-42). mimeo.

Gnangnon, S. K. (2019). Are export product diversification and trade policy liberalization complementary or substitutable in promoting inclusive growth in developing countries?. *Current Analysis on Economics & Finance*, 1, 38-50.

Hartmann, D., & Pyka, A. (2013). Innovation, economic diversification and human development.

Hartmann, D., Bezerra, M., & Pinheiro, F. L. (2019). Identifying smart strategies for economic diversification and inclusive growth in developing economies. The case of Paraguay. *The Case of Paraguay (March 5, 2019)*.

Iwasaki, I., & Suganuma, K. (2015). Foreign direct investment and regional economic development in Russia: an econometric assessment. *Economic Change and Restructuring*, 48(3), 209-255.

Jouini, N., Oulmane, N., & Péridy, N. (2016). North African countries' production and export structure: towards a diversification and export sophistication strategy. *Canadian Journal of Development Studies/Revue canadienne d'études du développement*, 37(2), 217-238.

Kwesi Ofori, I., & Asongu, S. (2021). ICT Diffusion, Foreign Direct Investment and Inclusive Growth in Sub-Saharan Africa. *Simplice, ICT Diffusion, Foreign Direct Investment and Inclusive Growth in Sub-Saharan Africa (May 13, 2021)*.

Le, T. H., Nguyen, C. P., Su, T. D., & Tran-Nam, B. (2020). The Kuznets curve for export diversification and income inequality: Evidence from a global sample. *Economic Analysis and Policy*, 65, 21-39.

Lederman, D., & Maloney, W. F. (2007). Neither curse nor destiny: Introduction to natural resources and development. *Natural resources: Neither curse nor destiny*, 1-12.

Metu, A. G., Madichie, C. V., Anyanwu, U. N., Kalu, C. U., & Ihugba, O. A. (2021). Economic Diversification and Inclusive Growth in Nigeria: Does Institutional Quality Matter?. In *Handbook of Research on Institution Development for Sustainable and Inclusive Economic Growth in Africa* (pp. 90-108). IGI Global.

Nations Unies. (2013). Diversification et sophistication comme levier de la transformation structurelle des économies nord africaines. *Bureau pour l'Afrique du Nord de la Commission économique pour l'Afrique*.

Ongba, L. D. (2014). Institutional foundations of export diversification patterns in oil-producing countries. *Journal of Comparative Economics*, 42(4), 1052-1064.

Oyinlola, M. A., & Adedeji, A. (2019). Human capital, financial sector development and inclusive growth in sub-Saharan Africa. *Economic Change and Restructuring*, 52(1), 43-66.

Pacini, D., & Windmeijer, F. (2016). Robust inference for the Two-Sample 2SLS estimator. *Economics letters*, 146, 50-54.

Raheem, I. D., Isah, K. O., & Adedeji, A. A. (2018). Inclusive growth, human capital development and natural resource rent in SSA. *Economic Change and Restructuring*, 51(1), 29-48.

Saviotti, P. P. (1996). Technological evolution, variety and the economy. *Books*.

Saviotti, P. P., & Frenken, K. (2008). Export variety and the economic performance of countries. *Journal of Evolutionary Economics*, 18(2), 201-218.

WDI (2020) World development indicators. World Bank Group. <http://data.worldbank.org/data-catalog/world-development-indicators>

2. Accroître l'incidence de l'inclusion financière sur la croissance dans la CEMAC : le rôle des innovations technologiques

NAFE DABA

L'innovation technologique a bouleversé le secteur des services financiers ces dernières années, avec de nouvelles applications, logiciels et technologies basés sur le cloud, qui ont changé notre façon de travailler.

Chris Stappard, DG de Edward Reed Recruitment.

Introduction

L'industrie financière occupe une importante place dans la contribution à la croissance économique d'un pays, les institutions financières étant considérées comme un secteur de premier plan pour promouvoir le développement (Claessens, et al, 2018). Schumpeter (1911) affirme ainsi que les principaux agents économiques sont les banques et les entrepreneurs. D'autres encore (Gurley et Shaw, 1960 ; Gerschenkron, 1962 et Cameron, 1972) montrent le rôle que ces acteurs ont joué pour soutenir le décollage économique des pays tels que l'Allemagne, la France, le Japon, l'Angleterre et les États-Unis d'Amérique. Ainsi, l'accès de la population aux produits et aux services offerts par les institutions financières permet à celle-ci d'être financièrement incluse.

L'inclusion financière désigne l'accès et l'utilisation des services financiers par les particuliers et les entreprises (Banque mondiale, 2013 ; Cull, Ehrbeck et Holle, 2014 ; CGAP, 2015 ; Semedo et Sawadogo, 2021). En particulier, il s'agit de l'insertion de nouvelles personnes et d'unités productives dans le système financier. À l'origine, le concept était lié à la microfinance, basé sur des initiatives novatrices, telles que celle de Muhammad Yunus avec sa Grameen Bank au Bangladesh, avec laquelle il a financé l'activité de personnes très pauvres, aidant ceux-ci à sortir de la précarité. Cependant, au fil des ans, le concept a été défini comme "inclusion financière", précisément à cause du pouvoir démontré qu'il devait générer des avantages de diverses manières pour les personnes précédemment exclues.

Les outils et les ressources innovantes fournis par les sociétés de technologie financière (fintech) permettent ainsi d'étendre la fourniture de services financiers à davantage de personnes, encourageant ainsi l'épargne, le crédit et les services de paiement. Dans cet ordre d'idée, l'inclusion financière définit la possibilité pour des individus et les entreprises d'obtenir à moindre coût toute une gamme de produits et de services financiers utiles et adaptés à leurs besoins (transactions, paiements, épargne, crédit, assurance) proposés par des prestataires fiables (Banque mondiale). L'accès à un compte d'opérations courantes constitue la première étape vers l'inclusion financière, en ouvrant la voie au dépôt d'argent, mais aussi à l'envoi et la réception de paiements (El-Zoghbi, et Lauer, 2013). Dans la mesure où un compte courant peut servir de tremplin vers d'autres services financiers, son détenteur sera plus enclin à recourir à d'autres services tels que le crédit ou l'assurance, à créer une entreprise ou développer son activité, à investir dans l'éducation ou la santé et à gérer les risques, soit autant de facteurs qui amélioreront globalement son niveau de vie.

Les pays les plus avancés en la matière ont mis en place un environnement réglementaire favorable à la concurrence, laissant aux organismes bancaires et non bancaires la possibilité d'in-

nover et de développer l'accès aux services et produits financiers. Mais la création d'un tel espace d'innovation et de concurrence doit aller de pair avec l'adoption de mesures et de réglementations adaptées pour protéger les consommateurs et garantir une fourniture responsable de services financiers. La technologie financière, en particulier la vulgarisation de la téléphonie mobile dans le monde, a facilité l'élargissement de l'accès aux services financiers pour des populations et les entreprises, à moindre coût et pour un risque minimal. Grâce aux paiements électroniques, le nombre de personnes possédant un compte dédié aux opérations courantes est en pleine expansion. La téléphonie mobile offre des solutions pratiques pour atteindre les services financiers, même dans les zones isolées. D'autres technologies telles que le crowdfunding (finance participative), et dans une moindre mesure la technologie blockchain, sont également inscrites au nombre des vecteurs de développement de l'industrie financière dans le monde.

Dans ce contexte, les alternatives d'accès aux services financiers via le téléphone mobile sont très populaires car la forte pénétration des téléphones permet de tirer parti de l'extension de la couverture et de l'utilisation des services financiers (AFI, 2010). Les pays de la CEMAC, comme la plupart de ceux en développement, ont pris le train de la technologie en marche et cherchent à s'arrimer aux meilleures pratiques en la matière. Au nombre des institutions financières, les banques commerciales sont à ce jour les établissements qui utilisent au mieux les solutions numériques pour exécuter des opérations. Les établissements de microfinance ainsi que les autres institutions financières intègrent timidement ces technologies dans leurs fonctions de production. Il est également remarqué que le système financier de la CEMAC est faiblement intégré. La culture financière est faiblement développée, laissant place à la finance classique.

En termes de structure de financement, les banques d'Afrique subsaharienne demeurent les principales institutions financières qui distribuent le crédit aux entreprises. Dans la CEMAC, selon les statistiques officielles de la BEAC (2020), les banques détiennent environ 80 % des actifs du système financier sur la dernière décennie, les autres institutions ne possédant que les 20 % restants (établissements financiers, établissements de microfinance, sociétés d'assurance et organismes de prévoyance sociale). En matière de collecte de l'épargne, seuls les banques commerciales et les EMF sont spécialisés dans cette activité (COBAC, 2019).

Toutefois, si les banques détiennent une part importante des actifs du système financier, l'accès à leurs services n'est pas donné à toute la population de la CEMAC. Dans cet espace économique où une grande part de la population vit avec un revenu en dessous du niveau moyen¹⁰, l'accès aux services bancaires demeure une problématique majeure. En effet, à peine 12 % de la population détient un compte bancaire et utilisent les services financiers (données BEAC, 2020). Toutefois, en prenant en compte le segment de la microfinance, le taux de bancarisation élargi se situe à 19,5 %. Ce taux de bancarisation présente une disparité entre les différents pays (pendant qu'il est plus élevé au Cameroun, au Gabon et en Guinée Equatoriale, il demeure faible dans les trois autres pays). Enfin, en considérant tous les services financiers offerts y compris les opérations de mobile money, le taux d'inclusion financière est évalué à 62 % en 2020. La contribution de la monnaie électronique au processus de l'inclusion financière reste capitale.

En somme, l'effort d'une croissance inclusive mériterait d'être davantage renforcé dans la CEMAC par une politique d'inclusion financière en mobilisant tous les outils possibles (Sahay et al, 2015).

¹⁰ Le PIB par tête moyen en Afrique se situe à 5 980 dollars USD contre 11 441 dollars pour la moyenne mondiale. En termes d'indice de développement humain, les pays de la CEMAC occupent les classements mondiaux avec des rangs compris entre les positions 115 et 188.

A ce niveau, les innovations technologiques semblent être une solution pour accroître l'effet des services financiers numériques sur la croissance. Quelles peuvent donc être ces innovations technologiques adaptées au contexte de l'Afrique centrale ? Comment peuvent-elles être implémentées dans le respect de la réglementation de la CEMAC ? Telles sont les questions auxquelles nous tenterons de répondre tout au long de cette étude.

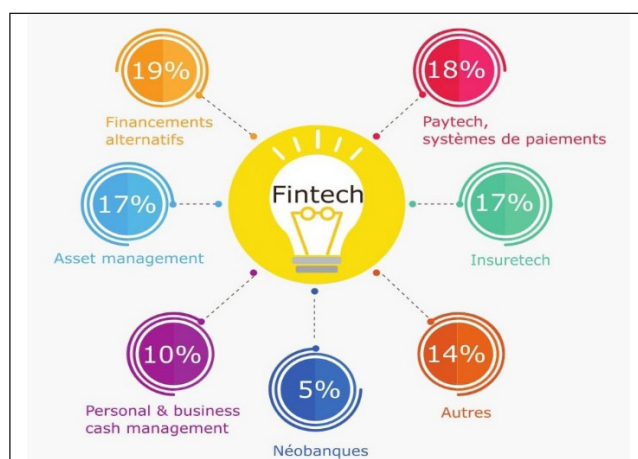
I-Panorama des innovations technologiques et financières dans le monde

L'avenir de la finance repose aujourd'hui sur la numérisation grâce aux innovations et aux évolutions technologiques adoptées par les populations des TIC et les *data* qui permettent de fournir des services sur mesure (Africa Fintech, 2020). L'adoption de la technologie numérique par les acteurs de l'industrie bancaire et financière pourrait aider à promouvoir l'efficacité des transactions dans la fourniture de services financiers ainsi que l'intensification et l'élargissement de l'accès à tous les segments de la société. L'innovation numérique offre au monde en général et à l'Afrique en particulier des opportunités de développement, de création d'emplois et de transformation de la vie des habitants. Avec l'avènement de la technologie, les opérations bancaires classiques ont cédé le pas au dynamisme et à la concurrence, les innovations financières étant en perpétuelle mutation¹¹. Dès lors, il apparaît important de promouvoir l'acceptation des produits et services financiers numériques par tous les agents économiques, et créer un cadre réglementaire nécessaire au développement de l'industrie numérique pour une croissance inclusive. Quelques facteurs d'innovation sont développés ici.

I.1-Le développement de la fintech

De par le volume de transactions qu'elles drainent, les sociétés de technologie financière (fintech) apparaissent aujourd'hui comme l'avenir de la finance (He et al, 2017 ; Africa Fintech, 2020). En effet, un produit financier numérisé permet de le déployer à grande échelle et à moindre coût (Banque mondiale, 2015, 2019). Si la fintech simplifie la surveillance et le contrôle des opérations pour le fournisseur de service, elle offre également l'accessibilité et la spontanéité aux clients¹².

Graphique 1: Architecture et organisation de la fintech



Source : cafedelabourse.com

¹¹ Il est toutefois reconnu que les innovations technologiques et financières comportent également des limites, notamment dans le domaine des fraudes informatiques et de la cybercriminalité. À ce titre, la mise en place des cellules de veille stratégique permettra d'adapter les dispositifs prudentiels aux différentes mutations observées sur le marché.

¹² M-Pesa et M-Shwari au Kenya sont d'excellents exemples de succès que peut offrir la finance numérique

Les secteurs de la fintech les plus actifs sont les paiements et envois de fonds, la banque en ligne, les prêts en ligne, le financement participatif, *l'insurtech* et la blockchain (ou la cryptomonnaie). Le *Financial Security Board* (2019) répartit les segments de la *fintech* en cinq lots : 1) les paiements, les compensations et les règlements ; 2) le dépôt, le prêt et la levée de fonds ; 3) les assurances ; 4) la gestion des investissements ; et 5) le soutien du marché.

En Amérique latine, les *fintechs* ont réalisé l'essentiel de leurs avancées dans le secteur des paiements. L'Inde pour sa part jouit d'un environnement propice, avec plus d'un milliard d'identités biométriques, plus d'un milliard de comptes bancaires et un milliard de connexions de téléphones portables avec une pénétration croissante de l'internet. Les avancées sont toujours croissantes dans le pays avec l'entrée sur le marché de nouvelles sociétés de technologie financière offrant des services d'épargne, de dépôt et de versement. En revanche, l'Afrique apparaît comme un terrain fertile pour le secteur financier, en particulier pour les services issus du *mobile banking*. Les investissements en faveur de ce secteur qui se chiffraient à 800 millions de dollars en 2016 sont estimés à 3 milliards de dollars en 2020 (FBF, 2018).

Pendant longtemps, le commerce des cartes de crédit et de débit et des comptes d'épargne a été placé sous le monopole des banques commerciales. Cependant, petit à petit, les nouvelles sociétés financières axées sur le numérique ne cessent de croître et gagnent des parts de marché dans un scénario de plus en plus concurrentiel. D'un côté, se trouvent les grandes entreprises de technologie qui vont à l'assaut du monde des transactions monétaires, appelées des *bigtech* comme Amazon, Microsoft, Facebook, Apple¹³ et Google (GAFAM). D'autre part, de nouvelles entreprises utilisent la technologie pour offrir des services financiers et ciblent essentiellement le marché financier (Bourjij, 2016 ; AFI, 2020).

La plus grande *fintech* du monde est reconnue à PayPal, créée en 1999. Leader mondial du paiement en ligne, PayPal emploie 25 000 personnes et réalise des chiffres d'affaires atteignant 18 milliards de dollars. Elle a adopté une stratégie de croissance externe agressive vers l'Europe et l'Asie. Sa principale acquisition, Braintree, lui a permis de proposer un portefeuille d'échange d'argent entre particuliers, sans commission. Avec PayPal Working Capital et l'acquisition de Swift International, elle propose aussi des prêts aux très petites entreprises (TPE) et PME n'ayant pas accès au crédit bancaire aux États Unis. Sa stratégie dynamique lui a permis de nouer des partenariats avec Samsung Pay et Google Pay afin de pouvoir pénétrer le segment de la téléphonie mobile. Les statistiques officielles recensent 600 transactions qui ont lieu toutes les secondes dans le monde et PayPal en assure environ 15 %.

De façon générale, les fintech accordent également plus de crédit à leurs clients (sur fonds propres ou en mobilisant des fonds sur le marché) en renforçant l'intermédiation financière dans un espace économique (Claessens, 2018 ; Africa Fintech, 2020). Au cours de la dernière décennie, le crédit fintech a connu une croissance rapide dans le monde, avec des volumes qui varient d'une économie à une autre. La différence de volumes reflète la structure de marché et le niveau de développement du pays. En effet, le niveau élevé du revenu d'un pays est corrélé à la faible compétitivité de son système bancaire, et donc, l'activité du crédit fintech devient importante (FMI, 2006 ; Claessens, 2018). Cependant, le développement de ce nouveau marché soulève des défis pour le régulateur dans sa mission de protection du consommateur et de garantie de la stabilité du système financier.

¹³ Apple Pay a été déclaré en 2017, troisième moyen de paiement mobile de référence aux États-Unis.

Tableau 1 : Types de financement des fintech dans le monde

Fintech	Pays d'origine	Clientèle
Amazon Lending	USA	Marchands (clients) sur Amazon
AliFinance, Ant Financial	Chine	Crédit de court terme aux PME
Mercado Credito	Brésil, Argentine, Mexique	Fonds de roulement aux entrepreneurs
Quicken Loans, Lodepot, Guaranteed Rate, Amerisave	USA	Clients ordinaires

Source : Nos recherches sur la base de la revue documentaire

L'automatisation des opérations de prêt par les fintech a amené les banques commerciales à emboîter les pas en utilisant, elles-aussi, des techniques numériques, notamment les applications de modélisation du risque de crédit.

Tableau 2 : Statistiques des crédits octroyés par les fintech dans le monde

Année	Montants (milliards \$ US)
2013	11
2014	25
2015	120
2016	284

Source : Cambridge Center for Alternative Finance (CCAF)

Malgré sa croissance rapide, le crédit fintech représente une faible part des volumes de crédits accordés par les établissements de crédit et de microfinance (Jenik et Lauer, 2017 ; Cornelli et al, 202). Pendant qu'il sert à satisfaire les besoins de consommation des ménages dans certains pays (États-Unis, Allemagne, Nouvelle Zélande, etc.), il couvre également les motifs de trésorerie et d'investissement des entreprises dans d'autres pays (Singapour, Japon, Pays-Bas) et finance les opérations d'affacturage et des effets de commerce dans d'autres (Australie, Italie). Cela se justifie par la situation économique des pays (croissance économique, niveau de développement financier, qualité des institutions, degré de concurrence sur les marchés de crédit, etc.).

Du point de vue réglementaire, les régulateurs financiers cherchent à équilibrer les objectifs réglementaires classiques de stabilité financière et de protection des consommateurs avec la promotion de la croissance et de l'innovation (Zetsch & al, 2017). Les avancées en termes de régulation doivent intégrer de nouvelles approches réglementaires et des bacs à sable spécifiques au système financier. Cette nouvelle approche devrait tenir compte de plusieurs acteurs (régulateurs financiers, autorités monétaires, juridictions) suivant un processus de réglementation numérique. Aussi, du point de vue systémique, la taille relativement faible du crédit fintech ne pourrait pas transmettre un choc à tous les autres segments du marché du crédit. Toutefois, il est important de savoir si les frais de plateforme et les taux d'intérêt pratiqués sont raisonnables et si la gestion des risques par les acteurs de ce marché est efficace (Claessens, 2018). Cependant, le crédit fintech présente des avantages mais également des inconvénients.

Au nombre des avantages, sont cités les effets économiques résultants d'une large inclusion financière et de financements alternatifs ou complémentaires, relativement plus importants dans les pays en développement. Les effets positifs des fintechs impactent également les banques commerciales en ce sens que pour améliorer leur efficacité, ces banques utilisent les innovations adaptées au crédit fintech, notamment la création de plateformes de crédit en ligne et d'autres opérations connexes.

Au nombre des inconvénients, il est noté qu'un accès plus large au crédit fintech, couplé à une concurrence accrue sur ce segment de marché, pourraient dénaturer les normes de prêt (Claessens, 2018). En outre, lorsque le crédit n'est pas réglementé, le manque d'accès aux coussins de sécurité mis en place par le régulateur rend le crédit fintech plus vulnérable au repli des investisseurs en situation d'une crise éventuelle.

1.2-La monnaie électronique dans le processus de l'inclusion financière

La monnaie électronique est une valeur monétaire stockée sur des mémoires électroniques indépendamment d'un compte bancaire. Elle peut être stockée sur un support électronique (puce d'un téléphone mobile) ou à distance sur un serveur (compte en ligne). Il peut s'agir par exemple du porte-monnaie électronique (*wallet*), d'une carte prépayée ou d'un *token* (jeton). A l'instar des autres continents, l'Afrique a été embarquée dans les ventes en ligne et les transactions électroniques (GSMA, 2019). Ce commerce est estimé en Afrique à 16,5 milliards de dollars en 2017 (Statista 2018¹⁴). Le Nigéria, l'Afrique du Sud, le Kenya et l'île Maurice sont les pays africains ayant obtenu les meilleurs scores dans l'utilisation du commerce électronique. Ces scores sont calculés en tenant compte de l'accès à internet, l'accès au compte bancaire, la sécurité des serveurs web et la fiabilité des services postaux. En Afrique, la proportion de la population africaine ayant accès à internet est passée de 2,1 % en 2005 à 24,4 % en 2018 (Union Internationale des Télécommunications, 2019). Cette couverture, bien que croissante, doit encore être améliorée avec une bande passante plus rapide pour répondre aux besoins de plateformes plus exigeantes.

À l'heure actuelle, les espèces sont le moyen de paiement le plus répandu en Afrique, en raison du faible taux de bancarisation du continent (18 % en Afrique subsaharienne et 24 % en Afrique du Nord¹⁵). Aujourd'hui, de plus en plus de plates-formes de commerce électronique se tournent vers le paiement mobile, avec comme principal défi à relever, le développement des infrastructures (AFI, 2010 ; GSMA, 2020)).

À l'origine, les services de paiement via la téléphonie mobile se sont développés dans les pays où la bancarisation a été très faible, comme l'UEMOA (17 % en 2018) et la CEMAC (moins de 12 % à la même année). Au Maroc, le taux de bancarisation est bien plus élevé (56 % en 2017) et les canaux offerts aux marocains pour atteindre une finance inclusive sont multiples. En même temps qu'elles affinent leur réseau bancaire, les grandes banques ont mis en place des filiales destinées au *lowbanking*. C'est notamment le cas avec Attijariwafabank, dont la filiale Wafacash connaît beaucoup de succès sur le marché, avec des extensions en Afrique subsaharienne. À cela, s'ajoute l'utilisation croissante des cartes bancaires dans les achats dont le nombre d'opérations croît régulièrement et le *mobile banking* qui assure déjà une part sensible des transactions. Le graphique ci-dessous identifie quatre principaux modèles en fonction des rôles des différents acteurs tout au long de la chaîne de valeur fonctionnelle.

¹⁴ www.statista.fr

¹⁵ Banque Européenne d'Investissement, 2013.

Tableau 3 : Fonctions et rôles des acteurs du mobile money

Modèle	Fonctions				
	Points de transaction de détail	Émission de message électronique	Création de comptes	Gestion de comptes	Investissement des fonds
Services bancaires mobiles (plusieurs banques)	Banque	Opérateur de réseau mobile	Banque	Banque	Banque
Canal de distribution de services financiers via téléphonie mobile (CLARO)	Opérateur de réseau mobile		Banque	Banque	
Service offert par une autre compagnie (MTN Mobile Money)	Opérateur de réseau mobile		Banque (s)	Opérateur de réseau mobile	
Offre complète de services bancaires par téléphonie mobile (M-Pesa Kenya)	Opérateur de réseau mobile		Opérateur de réseau mobile	Opérateur de réseau mobile	

Source : Alliance for Financial Inclusion

Avec le développement des technologies de l'information, le concept de banque mobile, initialement désignée comme une banque sur roue offrant un accès aux services financiers aux personnes vivant dans des zones non bancarisées, est en train de se transformer en une terminologie aux multiples facettes qui, en plus de faciliter toutes les transactions bancaires via le téléphone cellulaire, divers dispositifs sans fil et Internet, intègre tous les segments de la société à un environnement bancaire approprié, favorisant leur participation au processus du développement (GSMA, 2020). Cette flambée de transactions bancaires via les téléphones contribue ainsi à réduire les inégalités dans le monde. Toutefois, de grandes disparités existent toujours entre hommes et femmes, puis entre riches et pauvres dans certains pays en développement.

I.3-Le crowdfunding et la finance participative

Le crowdfunding désigne « *le financement par la foule* ». C'est un mode de financement désintermédié (financement participatif) permettant de substituer aux acteurs traditionnels du financement, une communauté de personnes mobilisées autour d'un projet. Basé sur les principes de l'économie collaborative, il s'est développé avec l'apparition des plateformes efficaces présentes sur le web et les réseaux sociaux (Schienbacker & al, 2010 ; Essiane et Onomo, 2018). Il s'agit d'un mécanisme permettant de fournir des fonds à des projets en faisant appel au plus grand nombre de personnes appelées « crowd ». En effet, l'émergence du *crowdfunding* est justifiée par la rareté des ressources financières dédiées aux projets d'investissement des entreprises naissantes. Il en résulte un gap de financement du fait de la préférence de certains investisseurs à privilégier le financement des projets des firmes jugées moins risquées. En ce sens, le *crowdfunding* est défini comme étant un appel public, essentiellement à travers internet, pour la provision des ressources financières sous forme de donation ou en échange d'une récompense et/ou des droits de vote pour soutenir des initiatives à des fins spécifiques (Schienbacker & al, 2010).

D'une manière générale, le crowdfunding présente une opportunité pour répondre aux besoins d'inclusion financière. Il est ainsi perçu comme un mode alternatif aux prêts classiques, notamment en ce qui concerne les faibles coûts de transactions et la diversification des opérations de financement pour les micro-entrepreneurs. La particularité du financement alternatif est que le risque ne passe pas par le bilan d'une institution financière (pas de risque systémique).

Le volume de fonds levés par le *crowdfunding* dans le monde va croissant, passant de 2 milliards de dollars US en 2012 à 34 milliards en 2015. Les projections de ces fonds sont estimées à 300 milliards d'ici à 2025. Les financements à destination des pays d'Afrique croissent dans le même sens, malgré qu'ils représentent une faible proportion dans le financement mondial, avec une prévision estimée à environ 3 milliards de dollars (2 000 milliards de FCFA). Les meilleures performances sont réalisées en Afrique de l'Est particulièrement au Kenya, en Ouganda, au Rwanda et en Tanzanie. En Afrique centrale, ce mode de financement reste encore marginal. Les plateformes de financement participatif dans la CEMAC sont peu nombreuses (Guanxi Invest et Kiva au Cameroun, G-Starters au Gabon).

Le crowdfunding se présente généralement sous quatre (04) principales formes, à savoir :

- le *crowdlending* ou prêt participatif : possibilité d'obtenir un prêt avec ou sans intérêt, accordé par des investisseurs à un individu ou à une organisation sans passer par l'intermédiaire d'une institution financière. Ici, les investisseurs choisissent eux-mêmes, à travers les plateformes de prêt participatif, quels projets financer ; et perçoivent ou non, des intérêts en cas de rentabilité du projet ;
- le *crowdequity* ou investissement en capital : les investisseurs acquièrent une participation dans un projet en contrepartie d'une contribution financière. Il permet d'investir dans un projet en souscrivant à des actions et d'accompagner le projet dans son développement avec l'objectif de réaliser éventuellement une plus-value ;
- le *reward based crowdfunding* ou don avec contrepartie : il implique des dons avec, en retour, des rétributions en nature. Le porteur de projet reçoit des donations volontaires destinées à soutenir l'évolution de son projet. La contrepartie, déterminée en fonction du montant du don, peut être financière ou non. Cette forme de financement est largement utilisée pour financer des projets humanitaires, sociaux et culturels ;
- le *donation based crowdfunding* ou don sans contrepartie : les investisseurs financent un projet dont le porteur conserve la propriété intellectuelle. Les contributions volontaires ne donnent droit à aucune forme de contrepartie en retour. Ce format est généralement utilisé pour collecter des fonds au profit des organisations à but non lucratif ou financer les projets à caractère social.

1.4-La technologie blockchain

La cryptomonnaie est une monnaie cryptographique et virtuelle dans le sens où elle est caractérisée par une absence de support physique, c'est-à-dire ni billets, ni pièces et sans possibilité de paiement par chèque. Il s'agit en effet d'une monnaie alternative qui n'a cours légal dans aucun pays et sa valeur n'est pas indexée sur les actifs financiers (EIB, 2019 ; Basu, 2020). En plus, elle n'est pas, à ce jour, régulée par un organe de contrôle et de supervision. Cependant, la cryptographie sécurise les transactions grâce à la technologie blockchain.

La blockchain est une technologie des grands livres qui utilise des algorithmes pour enregistrer et sécuriser les transactions. L'enregistrement des événements est partagé entre plusieurs parties, et l'information une fois enregistrée, ne peut plus être modifiée. À ce titre, la blockchain est décentralisée (personne n'a le contrôle de toutes les transactions), elle est distribuée (plusieurs participants conservent une copie de toutes les opérations), protégée par la cryptographie (les informations enregistrées ne peuvent plus être modifiées) et non répudiable.

Fonctionnement de la cryptomonnaie

La principale cryptomonnaie est le bitcoin, mais il en existe d'autres telles que l'Etherem, le Ripple, le Litecoin ou le Cardano. Au total, environ 2 000 cryptomonnaies sont en circulation aujourd'hui. Le cours du bitcoin n'est pas corrélé à la conjoncture économique mondiale mais obéit plutôt à un effet momentum (moment) et les autres monnaies virtuelles sont corrélées au cours de la première des cryptomonnaies. Les trois principales innovations de ce système sont l'autogestion (pas d'organe central), la sécurité (procédures de contrôle trop complexes pour être sabotées ou détournées) et la transparence (tout se passe à l'échelle informatique).

Dans la pratique, les cryptomonnaies permettent l'achat des biens et services (biens alimentaires, matériels informatiques, etc.), pour peu que la contrepartie soit d'accord pour effectuer la transaction (bitcoin). Certains sites de vente en ligne acceptent aujourd'hui des règlements via le bitcoin. En termes d'investissement, les cryptomonnaies se présentent comme un placement potentiellement rémunérateur. Le bitcoin en particulier voit son cours fortement augmenter par rapport au dollar, en relation avec la croissance du volume des échanges et la hausse massive de la capitalisation boursière des monnaies virtuelles. On note toutefois une forte volatilité des cours sur ce marché. En termes de capitalisation boursière, le bitcoin domine le marché avec un poids de 54 % sur une valeur de plus de 112 milliards de dollars (EIB, 2019).

La cryptomonnaie sert également à lever des fonds pour le *crowdfunding* : c'est l'*Initial Coin Offering* (ICO). La société qui lève des fonds émet des actifs numériques (jetons ou *tokens*) qui sont échangeables contre des cryptomonnaies durant la phase de démarrage du projet. Le potentiel investisseur pourrait donc investir dans ce projet en échangeant la cryptomonnaie qu'il possède contre les tokens émis par le projet en réalisant son ICO. Cependant, ces tokens ne représentent pas une part dans l'entreprise, à la différence d'une action. Une ICO permet donc d'investir dans une société qui développe un produit ou un service qui semble prometteur. Elle permet aux promoteurs de projet de contourner le système classique du capital-risque et de mobiliser aisément des fonds par une source alternative.

Risque et régulation du marché de la cryptomonnaie

Inconnu du grand public il y a quelques années, le bitcoin vient de faire une entrée perçante sur la scène financière internationale. Les bourses américaines, Chicago Mercantile Exchange (CME) et Chicago Board Options Exchange (CBOE) ont lancé en 2018 des contrats à terme sur la cryptomonnaie. *La sulfureuse devise virtuelle est en passe de devenir un actif financier comme les autres.* Cette devise aiguise les appétits car son cours, qui n'atteignait pas 1 000 dollars (847 euros) au début de l'année 2018, dépasse 20 000 dollars aujourd'hui. Une envolée jamais observée sur aucun actif, laissant peu de doutes sur l'emballage spéculatif dont le bitcoin fait aujourd'hui l'objet. Désespérés par l'univers de taux bas, des fonds d'investissement s'y ruent. Les start-ups et les particuliers multiplient les levées de fonds en cryptomonnaies. Cependant, la flambée de ses cours suscite

des inquiétudes. Tirole et Stiglitz la qualifient de *bulle dangereuse*¹⁶. Il revient donc aux autorités monétaires et financières d'envisager la possibilité de la supervision de ce segment de marché.

Graphique 2 : Évolution du prix moyen d'un bitcoin en dollars



Source : Coindesk

La blockchain, telle que conçue, est sécurisée et transparente. Mais le bitcoin ainsi que les autres altcoins utilisés dans les transactions sont vulnérables aux attaques et fraudes. En effet, les plateformes qui organisent des échanges et le trading des cryptomonnaies sont exposées au piratage par les hackers, occasionnant des pertes d'argent. Il n'est pas à exclure que la manière dont les cryptomonnaies sont conservées pourrait potentiellement exposer ses détenteurs à des risques de vols. Aussi, plusieurs sites internet offrant des opportunités d'investissement à des taux d'intérêt alléchants sont, en partie, constitués d'arnaqueurs.

Entre 2011 et 2019, plus de 11 milliards de dollars de cryptomonnaies ont été volés dans différents incidents de piratage de cryptomonnaie dans le monde. La plus grande quantité a été perdue dans les piratages d'échanges de cryptomonnaie, et dans une moindre mesure, les portefeuilles de cryptomonnaie et les plateformes d'exploration de données (*Inside Bitcoins, 2020*). Dans l'histoire de la blockchain, l'année 2019 a enregistré le plus grand nombre de hacks avec 9 établissements victimes¹⁷. Les pirates utilisent des techniques variées notamment le *phishing* et les virus pour attaquer les données.

Face à l'évolution de la cryptomonnaie dans l'écosystème financier, l'on se demande quelle est la place de la banque centrale dans le fonctionnement de ce marché (EIB, 2019 ; Tiwari et al, 2021). Ainsi donc, il se pose la question de savoir si la cryptomonnaie assure les mêmes fonctions et propriétés que la monnaie manuelle émise par la banque centrale. Dès leur mise en circulation, les instituts d'émission ont considéré que le bitcoin et les autres altcoins sont des cryptoactifs et non des monnaies. Même si les cryptomonnaies assurent

la fonction d'instrument d'échange permettant le règlement des transactions et conservent leur valeur entre deux échanges au même titre que la monnaie manuelle, elles n'ont pas un pouvoir institutionnel car leur garantie n'est pas assurée par l'État, donc n'ayant pas un cours légal.

¹⁷ En 2017, ces prix Nobel ont exprimé leur inquiétude sur la flambée du bitcoin dont la valeur continue d'exploser. Selon eux, cette monnaie virtuelle apparaît toujours comme une bulle prête à exploser et à la fonction sociale incertaine.

¹⁸ Binance, BitGrail, Coinrail, Bitpoint, Upbit, BitTrue, GateHub, Bithumb et DragonEx.

A ce titre, la confiance que les agents économiques placent en elles ne fait pas l'unanimité. En plus, elles ne sont comptabilisées au nombre des agrégats monétaires. De plus, les cryptomonnaies n'appartiennent à aucun pays. Toutefois, depuis 2019, certains pays projettent de créer des monnaies digitales basées sur la blockchain émise par leurs banques centrales. Dès lors, la problématique des cryptomonnaies commence à intéresser les banques centrales du monde. L'industrie financière connaît régulièrement une transformation structurelle et sur cette base, une réglementation dédiée aux cryptomonnaies permettrait de mieux contrôler les opérations effectuées à travers ces moyens et ainsi d'assurer la stabilité du système financier.

Les mutations technologiques que connaît le système financier aujourd'hui ont stimulé le développement de l'industrie financière. Par conséquent, le cadre réglementaire actuel ne couvre pas véritablement le périmètre de la fintech. Les régulateurs financiers cherchent donc à équilibrer les objectifs réglementaires classiques de stabilité financière et de protection du consommateur avec la promotion de la croissance et de l'innovation (Zetzsche et al, 2017, Cornelli et al, 2020). Les avancées en termes de régulation doivent intégrer des bacs à sable réglementaires spécifiques au système financier. Cette nouvelle réglementation devrait tenir compte de plusieurs acteurs, notamment les régulateurs financiers, les juridictions ainsi que les autorités monétaires.

Vers une émission de cryptomonnaie par les banques centrales ?

En réaction à la mise en circulation de la Libra, cryptomonnaie créée par la société Facebook¹⁸, la Banque Centrale Européenne, par le truchement de la Banque de France, envisage de tester une monnaie numérique interbancaire capable de servir de laboratoire en vue d'un éventuel futur « euro-digital » (Lorphelin, 2019 ; BdF, 2020). Si les banques centrales mettent en garde contre le recours au bitcoin, certaines ne s'opposent pas au principe de monnaie digitale émise et garantie par une institution (Basu, 2021).

A ce titre, la Banque de France va expérimenter la création de la monnaie numérique de l'Europe. Elle créera donc sa propre blockchain, opérationnelle et à usage interbancaire pour le traitement des identifiants de créanciers. Parallèlement, les banques centrales suédoise, canadienne et chinoise ont entamé des réflexions sur le projet de création de la monnaie digitale. La banque américaine JP Morgan a quant à elle, créé son propre crypto-actif (le JPM coin), pour accélérer les paiements de gros entre ses clients institutionnels et les entreprises.

La création éventuelle d'une monnaie digitale de banque centrale apparaît ainsi comme un enjeu majeur pour le futur du système monétaire et financier international. Cette monnaie digitale pourrait être une réponse à l'utilisation des espèces, créer d'importants gains d'efficacité et réduire les coûts d'intermédiation. Toutefois, la digitalisation de la monnaie banque centrale soulève aussi des questionnements, notamment ses conséquences potentiellement négatives sur la liquidité, la rentabilité et l'intermédiation bancaires. Sa prise en compte dans la masse monétaire ne poserait pas de problème, mais que se passerait-il en cas de vague de retraits massifs ? Dans la réalité, une monnaie digitale émise par la banque centrale serait un élément de la base monétaire, facilement échangeable avec la monnaie fiduciaire. Elle ne peut être émise et détruite que par l'institut d'émission, puis circuler indépendamment des autres cryptomonnaies.

¹⁸ Libra, projet initié en association avec un consortium d'entreprises et d'ONG (28 au total), devait être lancé en 2020, géré par une fondation sans but lucratif. Le projet est de développer une devise et une infrastructure financière mondiale au service de la population. Cette cryptomonnaie sera indexée sur un panier de devises stables (50 % pour le dollar, 18 % pour l'euro, 14 % pour le yen, 11 % pour la Livre Sterling, 7 % pour le dollar singapourien).

I.5-La microassurance et l'assurtech

La microassurance est un système utilisant le mécanisme de l'assurance et dont les bénéficiaires sont en partie des personnes exclues des systèmes formels de protection sociale, en particulier les travailleurs de l'économie informelle et leurs familles (Rietsch, 2012). Parmi les composantes du secteur des fintech, celui des assurtech, les startups du monde de l'assurance, connaît une importante croissance en termes de financement. Une assurtech (ou insurtech, de son appellation anglo-saxonne) est une entreprise qui mise sur l'innovation pour développer les modèles traditionnels de l'assurance. De manière pratique, elle tire le potentiel des nouvelles technologies afin d'investir sur un segment de la chaîne de valeur de l'assurance (offre, service, distribution, etc.). Le recours aux nouvelles technologies et au digital permet à l'assurtech de proposer de nouveaux produits et de nouveaux services. En plus de vendre des produits d'assurance classiques, les assurtech se démarquent par la place qu'elles occupent dans le domaine du digital.

Les plus grandes assurtech du monde lèvent régulièrement de gros montants sur le marché¹⁹. Certaines assurtech proposent aux entreprises une offre d'assurance complémentaire santé et prévoyance en ligne, et d'autres proposent aux compagnies d'assurance une solution de lutte contre la fraude dopée à l'intelligence artificielle. La croissance de la microassurance est en partie tirée par la demande des clients. En effet, une assurance indexée est nécessaire pour les petits exploitants. Les personnes à faible revenu et les micro-entrepreneurs recourent également aux services médicaux, qui ne peuvent être fournis que par des produits d'assurance maladie efficaces.

Étant donné que les communautés à faible revenu font face à de multiples risques (risque de défaut, risque de contrepartie, etc.), leurs activités doivent être assurées pour éviter un probable retour dans la pauvreté. La microassurance atténue l'impact des chocs économiques fréquents dans ce segment. L'offre de microcrédit sans microassurance comporte de nombreux risques. Il est donc nécessaire de mettre l'accent sur le lien entre le microcrédit et la microassurance. Cela améliorera également la durabilité de la microassurance, car elle n'est pas viable en tant que produit autonome.

II- Rôle des principaux acteurs de l'inclusion financière dans la CEMAC

II.1-Rôle des banques dans le processus d'inclusion financière

Dans le monde moderne, le système bancaire est une partie intégrante et interdépendante de l'économie, et sans demande pour ses services il ne pourrait pas exister (Cameron, 1972 ; Hagedoorn, 1996). L'un des piliers de toute économie prospère offrant des perspectives de croissance soutenue est fondamentalement l'existence d'un système financier sain, stable et efficace (Gelbard & al, 2014). Ce réseau d'intermédiation permet de mieux allouer les ressources disponibles en liant l'épargne à l'investissement. Ce qui est important est que les travailleurs, en épargnant dans le secteur financier (par le canal bancaire), obtiennent une sécurité accrue et la possibilité d'investir dans des projets offrant de meilleurs rendements. De leur côté, les entreprises peuvent accéder à plus de capital, ce qui encourage l'esprit d'entreprise. Le système bancaire possède en effet deux particularités : d'une part, il est le seul intermédiaire privé créateur de monnaie, et d'autre part, de par son activité de conseil, il permet une meilleure allocation des ressources dans l'économie.

¹⁹www.mindfintech.fr

Avec les mutations qui s'opèrent dans l'industrie financière, les banques ont évolué, passant de leur considération d'institutions de crédit à des centres financiers à part entière, constituant le noyau de toutes les activités économiques et transactions financières. Il est avéré que l'inclusion financière dans un pays a une incidence directe sur le développement socio-économique de ses citoyens (Loukoianova et Yang, 2018). Selon la Banque mondiale, le nombre d'adultes non bancarisés dans le monde est passé de 2,5 milliards en 2011 à 1,7 milliard en 2018, et continue de diminuer. Il importe à ce titre d'engager des réformes structurelles dans le monde afin de renforcer l'accès au financement des agents nécessiteux, notamment les ménages et les petites et moyennes entreprises (PME). Ainsi donc, promouvoir la concurrence dans le secteur bancaire contribuera à améliorer l'accès des PME au financement, car cela favorise la baisse des coûts et pousse les prestataires à innover davantage pour conquérir plus de clients et, surtout, les fidéliser.

II.2-Rôle de la microfinance dans le processus d'inclusion financière

Lors de sa création au milieu des années 1970, la microfinance a été pensée comme une innovation permettant aux individus exclus des systèmes bancaires (pauvres, femmes, etc.) d'accéder à des services financiers à un coût raisonnable (Lelart, 2006 ; Baraton & Léon, 2018). Son développement repose sur un double constat : premièrement, les plus pauvres sont capables d'utiliser les crédits pour des activités productives et peuvent dès lors les rembourser. Deuxièmement, même en l'absence d'un capital physique à mettre en gage, ils disposent d'un *capital social* qu'ils peuvent mobiliser pour rendre crédible leur promesse de remboursement.

Les EMF, encore appelées banques rurales, malgré leur taille réduite, sont reconnus comme les principaux acteurs de la sensibilisation des clients par la firme bancaire, car ils permettent aux services financiers d'atteindre les zones reculées et encouragent le développement de la campagne (Lapie et Montalieu, 2019). Ces établissements restent le principal fournisseur de services financiers pour les agriculteurs, les pêcheurs et les micro-entrepreneurs. Cependant, les régulateurs et superviseurs de l'industrie bancaire (ministères de l'économie, banques centrales, commissions bancaires) se doivent de faire un travail de pionnier en termes de définition de directives pour l'inclusion financière et de promotion de l'écosystème financier. En ce sens, des programmes d'éducation financière en faveur des jeunes et des adultes seraient un atout pour les populations socialement vulnérables.

Le principal objectif de l'inclusion financière est de garantir l'accès au crédit formel aux personnes qui dépendent de sources informelles pour satisfaire leurs besoins financiers, à un coût abordable, de manière juste et transparente (Banque mondiale, 2018). Cela contribuera non seulement à réduire le fossé qui sépare les couches favorisées et défavorisées de la société, mais participera également de manière significative à la croissance socio-économique du pays (Servet, 2015).

Dans leurs efforts pour intégrer l'inclusion financière, les EMF offrent des prêts et distribuent des produits financiers dont le suivi des activités nécessite la mise en place d'un système de gestion optimal. Conscients de la nécessité de la numérisation des opérations, certains EMF utilisent des plates-formes de mobilité pour leurs opérations. L'objectif de la mobilité est de capturer les transactions opérationnelles sur le terrain en temps réel, à l'aide d'applications et de matériels mobiles (tablettes ou smartphones). Ces applications sont utilisées pour intégrer les nouveaux membres,

déboursier des prêts et recouvrer des remboursements. Toutes les transactions sont acheminées via l'application mobile pour se déverser dans le système bancaire central.

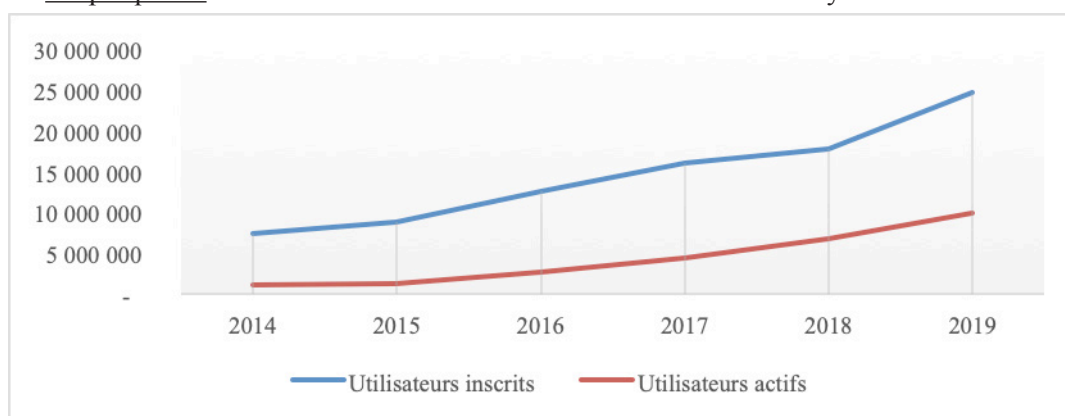
Ce processus de prêt est dématérialisé avec les applications mobiles englobe plusieurs facteurs de gestion, allant de l'alimentation *know your customers* (KYC) aux demandes, approbations ou rejets de la demande de prêt, à la cartographie du centre et la saisie des décaissements et des recouvrements. Cette capacité à fournir des services financiers via des canaux numériques améliore l'efficacité, réduit les dépenses et augmente la qualité du crédit. Les avantages de la numérisation se ressentent dans l'ensemble du processus en termes de délais de traitement et de délai de mise sur le marché des nouveaux produits.

II.3- Évolution de la monnaie électronique dans la CEMAC

L'Afrique compte plus de 450 millions d'individus utilisant 135 services d'argent mobile disponibles sur le continent (GSMA, 2019). Ces services émanent en premier lieu des sociétés de téléphonie mobile, rejointes ensuite par le secteur bancaire. Il est reconnu que l'argent mobile constitue un levier économique pour le continent et un mécanisme d'inclusion financière pour une tranche importante de la population non bancarisée en Afrique subsaharienne (Banque mondiale, 2018).

La monnaie électronique est définie dans la CEMAC²⁰ comme *une valeur monétaire stockée sous-forme électronique, y compris informatique ou numérique, représentant une créance sur l'émetteur, qui est émise à la valeur nominale contre remise de fonds, aux fins d'opérations de paiement, et qui est acceptée par une personne physique ou morale autre que son émetteur, sans faire intervenir de compte bancaire (ou de paiement) dans la transaction*. C'est donc une créance incorporée dans un titre, et la remise de ce titre a une valeur libératoire au même titre que la monnaie fiduciaire. Elle fait aussi ressortir la notion d'instrument de paiement électronique, c'est-à-dire le moyen par lequel le porteur (détenteur des unités de compte de monnaie électronique) accède à la monnaie électronique en vue de son utilisation. Ces instruments sont la carte prépayée et le téléphone portable. Dans la CEMAC, le nombre de porteurs de monnaie électronique a beaucoup augmenté, passant de 7,4 millions d'habitants en 2014 à 24,7 millions en 2019, tel qu'illustré dans le graphique ci-dessous.

Graphique 3 : Évolution du nombre d'utilisateurs de Mobile Money dans la CEMAC



Source : BEAC

²⁰ Règlement N° 04/18/CEMAC/UMAC/COBAC.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des transactions effectuées via la monnaie électronique dans la CEMAC. Il affiche une disparité entre les différents pays. Le Cameroun, suivi du Gabon, représentent plus de 90 % des activités. Par ailleurs, l'évolution de l'encours de monnaie électronique (sommes détenues par les utilisateurs de portemonnaie électronique) fait preuve d'une confiance des populations et affiche des valeurs de plus de 150 milliards de FCFA au cours de l'année 2019. Selon l'entendement de la CEMAC, les utilisateurs actifs sont ceux qui utilisent couramment leur compte en monnaie électronique. Sont considérés comme des comptes inactifs, ceux qui ne sont pas mouvementés au bout d'un mois. Cette condition d'utilisation semble être restrictive, et gagnerait à être assouplie. En effet, un délai de non utilisation d'un portemonnaie électronique sur une période de trois (03) mois paraît idéal pour le classer en compte inactif.

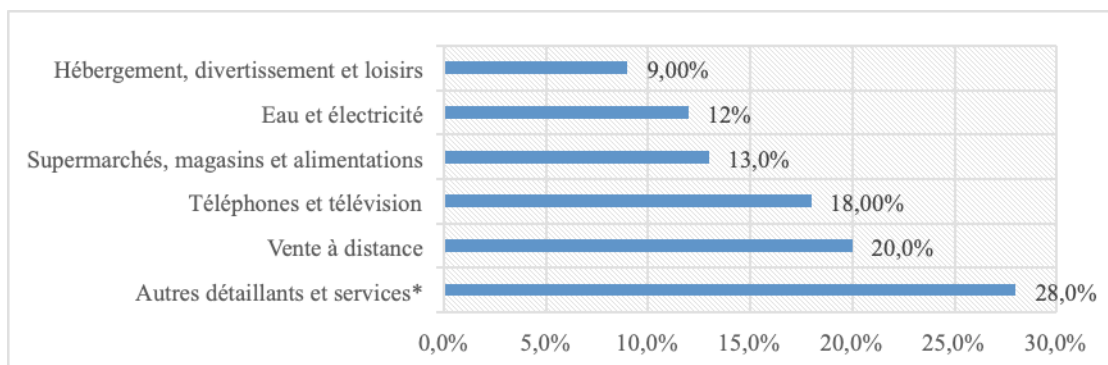
Tableau 4 : Évolution des transactions effectuées par la monnaie électronique (en FCFA)

	2017	2018	2019
Cameroun	3 412 970 418 636	6 333 005 588 739	8 812 226 321 166
Tchad	80 782 481 393	98 615 699 752	73 439 392 317
RCA	1 801 942 450	10 118 231 154	31 966 795 660
Congo	118 299 500 386	318 186 601 592	418 957 179 642
Gabon	1 086 525 062 308	1 536 239 902 149	1 997 963 627 127
Guinée Équatoriale			1 336 654 125
TOTAL	4 700 379 405 173	8 296 166 023 386	11 335 889 970 037

Source : BEAC

Les principaux motifs de ces transactions sont les recharges de fonds, les transferts d'argent, les retraits dans les guichets et automates ainsi que les paiements. Les paiements en monnaie électronique avoisinent 700 milliards de FCFA par an avec une prépondérance de l'utilisation du mobile money. La répartition des motifs de paiement se présente comme suit :

Graphique 4: Répartition des paiements par monnaie électronique dans la CEMAC



Source : BEAC

Les autres services concernent le paiement des frais administratifs, des services publics, les frais de scolarité, les frais de transport et voyage, les services de garage et de stations-services.

Dans la perspective d'assurer une inclusion financière à toutes les couches d'individus, des mesures pour simplifier les procédures d'ouverture des comptes ont été entreprises dans la zone CEMAC. L'usage de la monnaie électronique contribue ainsi à l'atteinte de cet objectif. Dans le contexte actuel marqué par la crise sanitaire de la COVID-19, les agents économiques sont incités à l'utilisation des règlements par carte à travers des canaux de paiement électronique. À ce titre, des dispositions sont prises pour que les cartes bancaires, les mobiles et d'autres instruments de paiement électronique soient désormais interopérables et facilitent l'échange des données transactionnelles entre elles. Dans le cadre du développement de la monnaie électronique, d'autres acteurs viennent d'intégrer le marché : il s'agit des établissements de paiement. Les activités de ces établissements consistent en la fourniture de services de paiement, la gestion des comptes de paiement, l'émission, la distribution et la gestion des moyens de paiement sous forme de monnaie électronique et le stockage des données correspondantes et le paiement par crédit.

L'interopérabilité de la carte bancaire effectuée depuis 2020, a été développée dans la CEMAC par le GIMAC. À ce jour, la plupart des banques et certains EMF ont intégré le groupement. De manière pratique, toutes les cartes internationales (Mastercard, Visa, etc.) sont déversées sur une plateforme locale et les opérations dans la CEMAC sont libellées en monnaie locale (Franc CFA), les opérations internationales étant compensées en devises.

L'interopérabilité interpelle la relation entre les banques, les EMF, les établissements de paiement et les régulateurs. Elle implique également que les portemonnaies électroniques (*wallets*) puissent s'échanger entre différents opérateurs (établissements de paiement) et converger avec des comptes bancaires et des cartes. Avec le décloisonnement de l'environnement bancaire privé, l'interopérabilité s'accompagne d'un certain nombre de façons de faire, de communiquer ainsi que de nouveaux produits à mettre en place.

II.2-Autres services numériques dans la CEMAC

Les fintechs ont rendu les services financiers beaucoup plus accessibles, intégrant des millions d'Africains non bancarisés dans l'économie formelle. Dans cette mouvance de la digitalisation, certaines banques de la CEMAC ont lancé des services de banque à distance en offrant à leur clientèle, notamment, la consultation des comptes et la demande de financement en ligne, le suivi de l'avancement des dossiers, la numérisation des chèques, les opérations de placement ainsi que le relevé des comptes électroniques.

À ce titre, le Cameroun est classé dixième marché africain du e-commerce (CNUCED) selon les critères suivants : nombre d'acheteurs en ligne, niveau de sécurité des serveurs, facilité de paiement et de livraison. Malgré cette bonne position dans le classement africain, il est enregistré quelques départs des acteurs du commerce en ligne : Cdiscount (site de commerce en ligne appartenant à Casino) en 2016 et Jumia²¹ en 2019. Afrimarket, start-up française, qui a démarré ses activités en 2016, vient également de demander son placement en liquidation judiciaire. Ces start-ups défailtantes justifient leur départ par le climat des affaires peu propice, entre autres, les longs délais de passage des marchandises au niveau des ports, la qualité des infrastructures ainsi que la concurrence farouche qu'elles subissent de la part des ventes sur les réseaux sociaux mais aussi des sites locaux proposant des produits de basse gamme à des prix très bas.

A l'instar des autres espaces économiques, le dynamisme du marché des paiements électroniques a modifié les habitudes de consommation et d'investissement des agents économiques en Afrique centrale. Trois types d'établissement sont habilités à fournir les services de paiement à titre de profession habituelle, à savoir les établissements de crédit (banques commerciales et établissements financiers), les établissements de microfinance et désormais les établissements de paiement. Toutes ces institutions sont communément appelées prestataires des services de paiement.

Suivant la définition communément admise par le régulateur et le superviseur bancaires de la CEMAC, un moyen de paiement est un instrument²² qui permet à toute personne de transférer des fonds en inscrivant le montant réglé au débit d'un compte ouvert dans les livres d'un établissement assujéti. Les moyens de paiement comprennent notamment le chèque, la lettre de change, le billet à ordre, le virement, le prélèvement, la carte de paiement et la monnaie électronique. Ainsi donc, les services de paiement couvrent l'émission, la mise à disposition, la gestion d'instruments ou moyens de paiements, ou l'exécution d'ordres de paiement.

²¹ Jumia est une société de commerce en ligne qui employait environ 2 000 personnes au Cameroun (emploi indirect). Leader du e-commerce dans le pays, la société avait réussi à introduire les achats en ligne. Entrée activité en 2012, elle est présente dans 14 pays avec 700 millions de clients dont plus de 400 millions d'internautes. Cette plateforme est la première à faire du e-commerce en Afrique. Mais, depuis le deuxième trimestre 2019, le e-commerce a perdu sa notoriété au Cameroun et Jumia a perdu 43 milliards de FCFA, occasionnant la suspension de ses opérations dans le pays ainsi qu'en Tanzanie où le marché est devenu morose. Au nombre de facteurs explicatifs de sa chute, il est cité le manque d'infrastructures logistiques pour les livraisons et une instabilité politique. Pour l'ensemble des 14 pays, le volume de transactions réalisées sur ses plateformes s'est élevé à 828 millions d'euros et la start-up est entrée en bourse de Wall Street en 2008. Dès son entrée en bourse, ses actions ont aussitôt pris de la valeur, lui permettant de lever 200 millions de dollars. Notons aussi que ses principaux actionnaires font le poids sur le marché (MTN, 30 % ; Rocket Internet, 21 % et Millicom, 10 %). L'entreprise bénéficie également de l'accompagnement de quelques géants tels que Pernod-Ricard, Axa, Orange et Goldman Sachs. Basé au Nigéria, la start-up propose à ses utilisateurs une plateforme reliant les vendeurs aux consommateurs avec un service logistique permettant l'expédition et la livraison des commandes.

²² Un instrument de paiement désigne tout dispositif personnalisé ou l'ensemble de procédures qui permettent à un client de donner un ordre de paiement.

Les établissements de paiement sont des entreprises qui, à titre de profession habituelle, fournissent exclusivement des services de paiement et des services connexes, dans des conditions fixées par la réglementation en vigueur. Ils tiennent des comptes de paiement qui sont utilisés uniquement pour des opérations de paiement. À la différence des établissements financiers, les établissements de paiement ne sont pas autorisés de fournir ou gérer les moyens de paiement cambiaux. Aussi, ils n'exercent pas l'activité de collecte de dépôts mais peuvent toutefois accorder à leurs clients le débit différé du compte de paiement pour les opérations de paiement, dans des conditions limitatives de montant (10 000 FCFA) et de délai de remboursement (trois mois)²³. L'objectif visé est de contribuer à la promotion de l'inclusion financière.

Outre les services de paiement, les établissements de paiement sont habilités à exercer des prestations de services connexes telles (i) le placement des ressources prélevées de leurs fonds propres, (ii) le change de devises, (iii) la garantie de l'exécution d'opérations de paiement pour le compte d'autres prestataires de services de paiement, (iv) la gestion et l'exploitation des automates et terminaux de paiement et (v) les services de garde, d'enregistrement et de traitement de données pour le compte d'autres prestataires de services de paiement. Leurs services sont circonscrits à l'intérieur de la CEMAC. Toutefois, ils peuvent recevoir, pour leur compte ou pour celui de leurs clients, des fonds en dehors de la zone.

III- Impact des innovations et position du régulateur dans la CEMAC

III.1-Contribution des innovations financières à la croissance inclusive

Pour proposer du crédit, les *fintechs* profitent notamment de l'effet de réseau et des technologies qu'elles ont à leur disposition. Leurs offres ont souvent la particularité d'être automatisées et de combler un manque dans la couverture des acteurs classiques. Dans la CEMAC, les technologies financières ne sont pas encore véritablement répandues. L'heure n'est pas encore à évaluer leur incidence sur les économies de la Communauté. Toutefois, nous retenons que l'activité du *mobile money* prend de plus en plus d'ampleur et pourra contribuer à réduire la composante de la monnaie fiduciaire dans la masse monétaire.

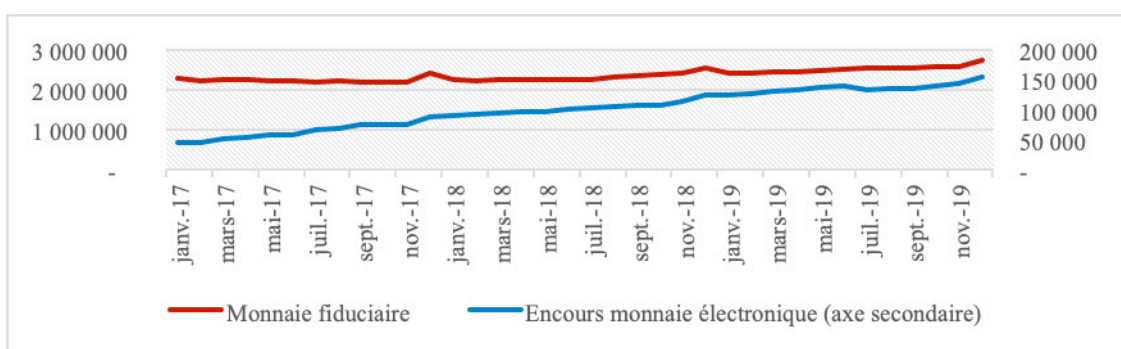
D'une manière générale, le développement de l'économie numérique concourt à réduire le stock de monnaie fiduciaire en circulation dans une économie. En effet, la limitation de l'utilisation de la monnaie fiduciaire dans l'économie contribuerait à contrôler la corruption et le blanchiment d'argent. Cependant, l'élimination des liquidités affecte également les marchés qui effectuent leurs transactions avec des espèces, entre autres le secteur agricole, la vente au détail et les PME. Un autre problème qu'il convient de relever est le faible développement des infrastructures numériques, limitant la possibilité d'accélérer le processus d'adoption de systèmes de transactions électroniques par les entreprises.

Dans une économie où la préférence pour la liquidité est importante comme celle de la CEMAC, l'émission des billets et pièces reste très coûteuse pour la banque centrale. La solution idéale consiste donc à promouvoir l'économie numérique afin d'encourager les paiements via les applications digitales.

²³ L'activité de crédit accordé par les établissements de paiement est prévue dans les conditions l'article 10 du Règlement 04/18/CEMAC/UMAC/COBAC relatif aux services de paiement et article 8 du Règlement R 2019-02 relatif aux normes prudentielles des EP.

La migration vers les paiements numériques contribuerait ainsi à sécuriser les citoyens en détenant moins d'espèces par devers eux. Le moyen le plus efficace pour diminuer l'utilisation des espèces dans un espace économique est de combiner toutes les options possibles en matière d'inclusion et d'éducation financières, et de promotion des moyens de paiement électroniques. À ce titre, une bonne démarche consisterait à promouvoir davantage le développement du système de paiement dans l'économie en assurant une plus grande sécurité dans les transactions et à réduire les coûts d'exploitation via l'utilisation des moyens électroniques qui automatisent les opérations. Le graphique ci-dessous présente les évolutions conjointes de la monnaie fiduciaire et de la monnaie électronique.

Graphique 5 : Évolutions de la monnaie fiduciaire et de la monnaie électronique



Source : Nos calculs, sur la base des données BEAC

Il est observé que l'écart entre l'utilisation de la monnaie fiduciaire et la monnaie électronique se réduit considérablement pendant la période sous-revue. Cet écart continuera de se resserrer dans le temps, au regard de la proportion importante des transactions qui se font via des moyens mobiles. Ceci laisse croire que les agents vont progressivement délaisser l'utilisation des espèces au profit des opérations électroniques. Toutefois, ce processus de substitution de la monnaie fiduciaire par la monnaie électronique devrait être couplé par des mesures d'accompagnement adoptées par le régulateur et le superviseur. Dans le même temps, l'élaboration des statistiques monétaires et financières qui se font sous l'égide du FMI prévoit également la prise en compte de la monnaie électronique dans les formulaires de déclaration standardisée, tel que présenté dans le tableau ci-dessous.

En somme, le recours à une monnaie électronique, comme le mobile money, est ressenti par les utilisateurs comme un gage de sécurité contre le vol, un risque auquel sont exposés de nombreux opérateurs économiques, dont les clients ne disposent pas de cartes bancaires, et qui ont pour habitude de détenir des encaisses pour leurs transactions. Le fait que la monnaie électronique soit interconnectée avec les banques rassure les opérateurs économiques qui œuvrent dans l'informel et les amène progressivement à intégrer le circuit formel via l'utilisation des comptes mobiles ou bancaires. La formalisation des transactions informelles à travers ce canal contribue ainsi à augmenter le taux d'inclusion financière dans l'Union, mesuré par le rapport entre le nombre de personnes physiques titulaires de comptes auprès des établissements de crédit, des chèques postaux, des EMF et des émetteurs de monnaie électronique rapporté à la population adulte.

Tableau 5 : Taux d'utilisation des services bancaires et financiers dans la CEMAC

CEMAC	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taux de bancarisation	8,61	8,33	8,62	9,14	11,60	11,78
Taux de bancarisation élargie à la microfinance	14,75	14,04	17,26	18,50	19,38	19,50
Taux d'inclusion financière	18,39	21,42	29,43	36,23	39,09	52,47

Source : Nos calculs sur la base des données de la BEAC

Au-delà des dispositifs réglementaires édictés par le superviseur (Commission Bancaire), la Banque Centrale a mis en place une politique d'encadrement de la tarification des paiements électroniques afin de promouvoir les opérations scripturales et de maintenir la dynamique positive d'inclusion financière dans la zone. L'avènement des établissements de paiement dans la CEMAC et les stratégies nationales d'inclusion financière adoptées dans les différents pays viennent booster davantage le développement des opérations numériques dans la Communauté.

III.2- Position du régulateur vis-à-vis de l'évolution des innovations

En général, pour que le crédit *fintech* intègre le circuit officiel de la finance, les sociétés de technologie financière doivent intégrer un cadre réglementaire d'un espace économique et être soumises aux normes en vigueur. Ces dispositifs commencent déjà à être adoptés dans certains pays tels que les Pays-Bas, les États-Unis et l'Australie où les fournisseurs de crédit *fintech*, pour pratiquer l'activité de crédit, ont l'obligation de demander une licence spécifique et répondre aux exigences y afférentes (Claessens, 2018). Dans d'autres pays comme l'Allemagne et les États-Unis, les plateformes de crédit *fintech* s'associent aux banques pour organiser l'activité des prêts en ligne, sous le couvert de la licence de ces dernières et suivant les normes de contrôle prudentiel. C'est aussi le cas au Cameroun et au Congo avec la société de télécoms MTN et Orange. Avec le développement de crédit *fintech* dans le monde, plusieurs pays ont pris des dispositions pour encadrer cette activité (Espagne, Angleterre, Brésil, Mexique, Chine, etc.), notamment des exigences de divulgation des informations, des exigences minimales de fonds propres et celles en matière de gouvernance et de gestion de risque. Cependant, pour encourager et mieux encadrer ce marché, de nombreux régulateurs ont mis en place des facilitateurs d'innovation, dont des « bacs à sable » réglementaires, pour tester les nouvelles technologies utilisées. Par conséquent, du point de vue de la stabilité financière, il s'avère indispensable d'incorporer le développement des technologies financières dans les cadres d'évaluation afin de mieux cerner les sources de vulnérabilité (FSB, 2017).

Dans la CEMAC, l'activité numérique est bien encadrée par la réglementation. Les activités les plus récurrentes sont liées à la gestion de la monnaie électronique et aux services de paiement. Si les services financiers mobiles sont un vecteur d'inclusion financière, le chemin est encore long pour sécuriser son écosystème. La BEAC, à l'instar des autres banques centrales du monde, est appelée à jouer un rôle majeur dans la mise en œuvre et le respect des règles relatives à la vérification de l'identité des clients et à la lutte contre le financement du terrorisme. L'objectif final est de rendre visibles les flux financiers, sécuriser les services de paiement et éliminer les fraudes liées aux services d'argent mobile. Le point de départ de cet encadrement commence par l'autorisation délivrée par la Banque Centrale.

La supervision des prestataires des services de paiement s'effectue par une co-régulation

entre la BEAC et la COBAC, à travers des contrôles sur pièces et sur place. L'exercice en qualité de prestataire de services de paiement dans la CEMAC est subordonné à l'agrément du Ministère des finances, délivré après avis conforme. Lorsque la fourniture d'un service de paiement est envisagée au moyen d'une solution de téléphonie mobile, la Banque Centrale (BEAC) s'assure que l'établissement ou son partenaire technique justifie d'une autorisation de l'organisme pour l'usage de la technologie spécifique à ce service. À ce titre, la Banque Centrale définit le contenu de l'interopérabilité des solutions techniques, des plateformes et systèmes de paiement mis en place ou utilisés par les prestataires des services de paiement. Ces établissements de paiement sont astreints aux mêmes obligations de *reporting* à la Commission Bancaire que les établissements financiers. Pour faire face aux éventuels risques, tout établissement de paiement dispose en permanence d'une trésorerie suffisante pour couvrir les besoins en liquidité de ses clients. Ils sont également dotés d'un dispositif adéquat de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Du point de vue des normes prudentielles, les établissements de paiement ne sont pas autorisés à consentir des services de crédit ²⁴ dans le cadre de l'émission et de la gestion de monnaie électronique, ni à payer des intérêts sur les fonds reçus en contrepartie des unités de monnaie électronique émises. Toutefois, les fonds provenant d'un crédit octroyé à un client par un établissement de crédit ou de microfinance peuvent être utilisés pour acquérir des unités de monnaie électronique. Ils sont cependant autorisés à accorder le débit différé des comptes de leurs clients pour des opérations de paiement effectuées avec une carte de paiement.

Au total, trois règlements communautaires ont été édictés pour encadrer l'activité d'émission et de gestion des moyens de paiement :

- Règlement N° 02/03/CEMAC/UMAC du 28 mars 2003 relatif aux systèmes, moyens et incidents de paiement ;
- Règlement N° 1/11/CEMAC/UMAC du 18 septembre 2011 relatif à l'exercice de l'activité d'émission de monnaie électronique ;
- Règlement N° 04/18/CEMAC/UMAC/COBAC du 21 décembre 2018 relatif aux services de paiement dans la CEMAC.

Ce dernier règlement a été complété par deux règlements d'application qui précisent les conditions d'agrément, de modification de situation des prestataires de services de paiement et de normes prudentielles applicables aux établissements de paiement et organisent le cadre institutionnel de leur régulation par les autorités compétentes. Il s'agit du :

- Règlement COBAC R-2019/01 du 23 septembre 2019 relatif à l'agrément et aux modifications de situation des prestataires de services de paiement ; et
- Règlement COBAC R-2019/02 du 23 septembre 2019 relatif aux normes prudentielles applicables aux établissements de paiement.

²⁴En effet, ils ne peuvent pas utiliser les fonds des clients pour faire du microcrédit, mais ils peuvent disposer de capital pour le faire sur fonds propres au titre d'un service additionnel.

Conclusion

Au regard de l'évolution de la finance dans le monde, il est évident que l'Afrique centrale est à la traîne avec le développement de l'économie numérique. En effet, les sociétés de technologie financière ont révolutionné le monde aujourd'hui avec les divers services qu'ils offrent : paiement mobile, crédit fintech, crowdfunding, monnaie virtuelle ou monnaie alternative, assurtech, services de transfert, etc. Il est donc reconnu que les progrès actuels en matière d'inclusion financière résultent en grande partie de la croissance des paiements numériques, des paiements mobiles ainsi que des politiques publiques appliquées par les gouvernements. À ce titre, à mesure que l'infrastructure disponible pour les paiements automatiques et électroniques augmente, les ménages et les entreprises disposeront de meilleures conditions d'accès au financement.

Amorçant un sentier d'expansion dans cette zone de l'Afrique où le secteur informel domine et où le taux de bancarisation reste faible, les fintechs constituent un vecteur d'inclusion financière assez prometteur. Cependant, il se pose un problème de la traçabilité des fonds et de l'accessibilité à des terminaux (ou kiosques), car les pays de la CEMAC sont toujours de grands utilisateurs de monnaie fiduciaire.

En termes d'impact, les politiques d'inclusion financière poursuivies dans chaque pays de la CEMAC concourent tant bien que mal à faire augmenter la proportion des agents économiques ayant accès et utilisant les services financiers. Certes, les taux de bancarisation n'ont pas considérablement évolué au cours de la dernière décennie, mais les volumes importants des transactions effectuées par la monnaie électronique témoignent d'un certain dynamisme. Les règlements des factures et le e-commerce sont comptés parmi les principales opérations de la monnaie électronique aujourd'hui dans la CEMAC. Au nombre des acteurs de l'inclusion financière, les banques commerciales s'activent à se mettre à la pointe, mais les établissements de microfinance sont encore à la traîne. Quelques rares EMF offrent des services de paiement, de transfert et du mobile banking, à l'instar de l'établissement Express Union. Il est donc louable que ces initiatives soient étendues à un plus grand nombre d'EMF afin que leurs effets touchent le maximum de personnes non bancarisées et vivant dans des zones rurales.

Du point de vue de la réglementation, des efforts mériteraient d'être davantage faits, notamment la coordination des politiques nationales d'inclusion financière. En effet, pour que la Banque Centrale et la Commission Bancaire adoptent une stratégie régionale d'inclusion financière, il est envisageable que les stratégies mises en place dans chaque pays soient cohérentes et convergentes, de sorte que leur consolidation à l'échelle régionale ne pose pas de problème de compatibilité. Pour que l'industrie financière se développe rapidement en Afrique centrale, des efforts visant à améliorer l'éducation financière mériteraient d'être déployés dans la sous-région. Il en est de même pour l'accroissement des infrastructures financières ainsi que pour le renforcement du cadre opérationnel de la réglementation. C'est à ce titre qu'une politique d'interopérabilité des moyens de paiement (comptes bancaires, comptes mobile money et autres comptes) a été rendue effective afin de faciliter les transactions financières au sein de la CEMAC.

Annexe

Encadré 1 : Les nouvelles technologies, un levier clé d'optimisation du potentiel du système financier de la CEMAC (BEI, 2020)

Les innovations technologiques (terminaux mobiles, tablettes, téléphones intelligents, réseaux sociaux, Big Data, Blockchain) ont investi tous les secteurs de l'économie, dont le secteur financier, favorisant ainsi la métamorphose de sa configuration et de son mode de fonctionnement. Dans la CEMAC aussi, la numérisation des services financiers prend de plus en plus corps par la voie, notamment, de la modernisation des moyens de paiement (transactions électroniques, cartes magnétiques, etc.), de l'interopérabilité monétaire, puis du lancement, par les grandes banques de la zone, de solutions bancaires mobiles (BGFIMobile pour BGFIBank et NetFirst pour Afriland First Bank).

Cette évolution reste tout de même encore limitée en raison du coût de transformation élevé et du déficit d'infrastructures. Dès lors, l'expansion du numérique demeure restreinte et de nombreux habitants de la zone ne disposent toujours pas d'un compte bancaire. En effet, le taux de bancarisation se situerait aux alentours de 15 %, contre 43 % pour l'Afrique subsaharienne.

Cette mutation, à laquelle le secteur financier régional ne saurait se soustraire, est porteuse d'avantages importants pour les établissements bancaires de la zone, notamment en matière de réduction des coûts d'exploitation, de dématérialisation des services bancaires, d'amélioration de la productivité et de développement commercial. Face à cette métamorphose, ces banques sont appelées à repenser leur modèle économique et à nouer plus de partenariats avec les sociétés de technologie financière pour tirer parti de leur innovation et accroître leur clientèle. Dans le même ordre d'idées, la multiplication d'opérations financières à distance via le téléphone mobile ou l'internet permet de rapprocher les services financiers des populations les plus éloignées, améliorant ainsi leur accès auxdits services dans la sous-région.

S'agissant de la microfinance, les nouvelles technologies permettent aux institutions de microfinance de la sous-région de toucher davantage de clients éloignés dans des zones défavorisées, contribuant ainsi à lutter contre la précarité et l'exclusion sociale et financière. Les outils numériques facilitent en outre la sécurisation des transactions et l'accroissement de leur transparence.

Par ailleurs, les sociétés d'assurance ont déjà commencé à intégrer les canaux numériques dans la commercialisation de leurs produits. À titre d'illustration, Zenith Insurance Cameroun propose douze produits en ligne par le biais de sa plateforme Zenith E-insurance. La généralisation à grande échelle de ces outils devrait permettre à ces sociétés d'optimiser leur coût de fonctionnement, d'atteindre une clientèle plus large et de développer automatiquement leur taux de pénétration.

Parallèlement, un fonctionnement optimal de la Bourse unifiée d'Afrique centrale nécessiterait la modernisation de ses plateformes électroniques et la numérisation de son accès au marché. L'intégration des nouvelles technologies permettrait au marché financier régional de se rapprocher davantage des populations de la zone et d'accélérer l'inclusion financière.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Alliance for Financial Inclusion (2010), « Services financiers via téléphonie mobile : les approches réglementaires qui améliorent l'accès aux services financiers », Note technique.
2. Alliance for Financial Inclusion (2020), « Creating Enabling Fintech Ecosystems: The Role of Regulators », Special Report.
3. Banque de France (2020), « Observatoire de l'inclusion financière », Rapport d'activités.
4. Banque de France (2014), « Les enjeux de l'inclusion financière en zone Franc », Rapport annuel de la zone Franc, pp. 107-111.
5. Banque Européenne d'Investissement (2020), « Le secteur bancaire en Afrique : financer la transformation sur fond d'incertitude », pp. 81-102.
6. Banque mondiale (2015), « Inclusion financière, croissance et réduction de la pauvreté », Conférence régionale de la CEMAC.
7. Baraton P. et Léon F. (2018), « Do Banks and Microfinance Institutions Compete? Micro-evidence in Madagascar », CREA, *Discussion Paper*, Series 18-04, Center for Research in Economics and Management, University of Luxembourg.
8. Basu P. (2020), « Digital Transformation: Indian Startup Ecosystem and Blockchain Platform for Crowdfunding », *NMIMS School of Business Management Mumbai*, pp. 64-69.
9. Basu P. (2021), « Digital Transformation: Emergence of Central Bank Digital Currency From the Phoenix of Cryptocurrency », *NMIMS School of Business Management Mumbai*, pp 98-105.
10. Bourjij S. (2016), « Innovations technologiques et offres de services financiers en appui au développement », *Techniques Financières et Développement*, vol. 3, n° 124, pp. 7-26.
11. Cameron R. E. (1972), « Banking and Economic Development: Some Lessons of History », *Oxford University Press*, october.
12. Claessens S., Frost J., Turner G. et Zhu F. (2018), « Fintech Credit Market Around the World: Size, Drivers and Policy Issues », *BIS Quarterly Review*, pp. 29-49, September.
13. Cornelli G., Doerr S., Gambacorta L. et Merrouche O. (2020), « Inside the Regulatory Sandbox: Effects on Fintech Funding », *BIS Working Paper* n° 901.
14. El-Zoghbi M. et Lauer K. (2013), « Facilitation du développement du marché en vue de promouvoir l'inclusion financière », CGAP.
15. Essiane P. N. D. et Onomo J. (2018), « Le développement du crowdfunding dans la CEMAC : opportunités, freins et rôle de la Banque Centrale », *BEAC Occasional Paper* n° 02/18.
16. European Investment Bank (2019), «Blockchain, Fintechs and their Relevance for International Financial Institutions», *Working Papers* 2009/01.
17. Gelbard E., Gulde A. M. et Maino R. (2014), 'Développement financier en Afrique subsaharienne : les enjeux pour une croissance soutenue'. *Revue d'Economie Financière*, n° 116, pp. 19-42.

18. Gerschenkron (1962), « Economic Backwardness in Historical Perspective: A Book of Essays », *Revue du Nord*, tome 48, n° 190, pp. 494-495, Juillet-Septembre.
19. GSMA (2019), « Le point sur le secteur : les services d'argent mobile 2018 ».
20. GSMA (2020), « Le point sur le secteur : les services d'argent mobile 2019 ».
21. Gurley J. G. et Shaw E. S. (1960), « Money in the Theory of Finance », Bookings Institution, Whashington DC.
22. Hagedoorn J. (1996) « Innovations and Entrepreneurship: Schumpeter Revisited », *Oxford University Press*, pp. 883-896.
23. He D., Leckow R. B., Haksar V, Griffoli T. M., Jenkinson N, Kashima M, Khiaonarong T., Rochon C. et Tourpé H. (2017), « Fintech and Financial Services: Initial Considerations », *IMF Staff Discussion Note*, SDN/17/05 June.
24. Jenik I. et Lauer K. (2017), « Regulatory Sandboxes and Financial Inclusion », *CGAP Working Paper*, October.
25. Labie M. et Montalieu T. (2019), « De la microfinance à l'inclusion financière », *Monde en Développement*, vol. 1, n° 185, pp. 7-12.
26. *Lelart M. (2006), « De la finance informelle à la microfinance », AUF et Edition des Archives Contemporaines, <halshs-00009833>.*
27. Lorphelin V. (2019), « La libra et l'économie du Token : une vision prospective sur 10 ans », Institut de l'i-conomie.
28. Loukoianova E. et Yang Y. (2018), « Financial Inclusion in Asia-Pacific », International Monetary Fund, n° 18/17.
29. Rietsch C. (2012), « La viabilité des systèmes de micro-assurance santé », document de travail.
30. Sahay R., Cihak M., N'Diaye P., Barajas A., Mitra S., Koybe A., Mooi Y. et Yousefi S. R. (2015a), 'Financial Inclusion : Can it Meet Multiple Macroeconomic Goals ?', *IMF Staff Discussion Note*, SDN/15/17, September.
31. Sawadogo R. et Semedo G. (2021), « Financial Inclusion, Income Inequality and Institutions in Subsahara Africa: Identifying Cross-country Inequality Regimes », To appear in *International Economics*.
32. Schumpeter J. A. (1911), « The Theory of Economic Development », Cambridge, M.A: *Harvard University Press* [Paris 1935, chapitres IV à VI].
33. Tiwari S., Sahay R. & Sayeh A. (2012), « Enhancing Financial Sector Surveillance in Low Income Countries – Case Study », IMF.
34. Zetsche D., Buckley R., Arner D. W. et Barberis J. N. (2017), « Regulating a Revolution : From Regulatory Sandboxes to Smart Regulation », *EBI Working Paper Series* n° 11.

Rapports :

- ✓ Africa Fintech: Annual Report 2020. Executive Summary
- ✓ BEAC : Etats des systèmes de paiement par la monnaie électronique dans la CEMAC, de 2011 à 2020
- ✓ BEAC : Rapports annuels de 2016 à 2019
- ✓ BEAC : Revue de Stabilité Financière en Afrique Centrale : éditions de 2016 à 2019
- ✓ COBAC : Rapports annuels, de 2011 à 2019
- ✓ Coindesk: Annual Report
- ✓ Fédération Bancaire Française : Rapport d'activités
- ✓ Financial Stability Board: Annual Report (2019)
- ✓ FMI (2014) : Rapport des travaux techniques sur la CEMAC, N° 14/305
- ✓ Inside Bitcoins: Annual Report
- ✓ International Finance Corporation : Rapport annuel 2013.

Mise en page et impression :

SERVICE DE L'IMPRIMERIE DE LA BEAC

736 avenue Monseigneur Vogt - B.P. 1917, Cameroun

Téléphone : (237) 22 23 40 30/60

Fax : (237) 22 23 33 29/50

E-mail : beac@beac.int

Site web : www.beac.int